

Appel à mobilisation, Women's March on Paris

En solidarité avec les femmes américaines, Le Planning Familial appelle à cette marche unitaire ce samedi 21 janvier pour dénoncer les attaques contre les droits des femmes - de toutes les femmes - aux USA et dans le monde. Nous marcherons pour l'accès à la santé, notamment à la santé sexuelle, et contre le sexisme, le racisme, et les LGBTphobies.

APPEL DU 21 JANVIER 2017

Women's March on Paris

21 janvier 2017 | January 21, 2017

Le 21 janvier 2017, au lendemain de la prestation de serment de Donald Trump, les associations féministes et de défense des droits humains organiseront une marche pour les droits des femmes à Washington et partout dans le monde.

Nous sommes tou.te.s mobilisées alors que le nouveau président des Etats-Unis s'apprête à appliquer l'idéologie violemment sexiste, lesbophobe, homophobe, xénophobe et raciste qu'il a défendue durant toute sa campagne. Il envisage de nommer à la cour suprême William Pryor, un juge qui considère que « l'avortement est la pire abomination de l'histoire du droit ». Son vice-président, Mike Pence, promeut ouvertement des thèses créationnistes. Son principal conseiller, Steve Bannon, publie sur son site des messages racistes et misogynes haineux. Il veut aussi détruire la loi sur la santé dite Obama Care.

Cette politique réactionnaire à l'œuvre aujourd'hui aux Etats-Unis est la concrétisation d'une dynamique plus large dans le monde, en Europe, en France :

- En Europe, des mouvements conservateurs et rétrogrades remettent régulièrement en cause les droits des femmes, en particulier l'avortement (Pologne, Espagne...)
- En France, le danger est réel en provenance de plusieurs candidats à la présidentielle, qui instrumentalisent les droits des femmes.

Nous marcherons le 21 janvier pour témoigner notre solidarité avec la Women's March on Washington, car défendre les droits des femmes aux Etats-Unis, c'est défendre les droits des femmes en France et dans le monde entier. Nous marcherons contre les incitations à la haine, les attitudes discriminatoires, les messages et actions réactionnaires. Cette marche se veut ouverte à toutes et tous, et chaque individu.e partout dans le monde sera le/la bienvenu.e.

Informations et signataires: <https://www.facebook.com/events/432528690204741/>

COMMUNIQUE DE PRESSE

15 novembre 2017

Décès de Françoise Héritier

« Si la fécondité est le lieu central de la domination masculine, il s'en suit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lien de domination. Là est le levier d'un changement majeur pour l'humanité toute entière. »

Nous rendons hommage à Françoise Héritier, décédée cette nuit ! Respect pour cette rare femme anthropologue, qui a travaillé tout au long de sa vie à étudier le système de domination masculine et à déconstruire les idées reçues sur le féminin et le masculin. Egalement première présidente du Conseil National du Sida dans les années 90, elle a permis de nombreuses réflexions notamment sur l'évolution de la maladie et ses représentations.

Lors d'une interview en octobre dernier, elle prenait la parole pour dénoncer encore et toujours le système patriarcal, et les violences faites aux femmes. En 2001, elle s'exprimait déjà sur la seule manière de sortir de ce système, et cela "consisterait à prendre conscience des mécanismes de répulsion,... de haine ou de mépris afin de les réduire à néant grâce à une éducation de l'enfant relayée par tous".

Ce combat est encore plus d'actualité aujourd'hui. A travers ses écrits et réflexions, le Planning continuera cette lutte pour l'égalité des sexes.

Contacts presse :

Véronique SEHIER : # 06 86 65 25 19 – veronique.sehier@planning-familial.org

Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20 – caroline.rebhi@planning-familial.org

Communiqué de presse / 13 février 2017

Réforme de la protection universelle maladie (PUMa)

Le gouvernement organise un durcissement sans précédent de l'accès à l'assurance maladie pour les étrangers résidant légalement en France

Au prétexte de la réforme dite de la « Protection universelle maladie (PUMa) », entrée en vigueur il y a plus d'un an, le gouvernement s'apprête à remettre en cause les règles établies depuis la réforme CMU de 1999. Un arrêté réduisant la liste des titres et documents qui autorisent les personnes étrangères à bénéficier de l'assurance maladie est en effet sur le point d'être pris.

Malgré des alertes réitérées ⁽¹⁾, vont désormais être exclues les personnes disposant d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'autres documents nominatifs remis par les préfetures et attestant de démarches en cours ⁽²⁾. Or, les préfetures multiplient précisément la délivrance de ces documents de séjour précaires ⁽³⁾.

Résultat : alors qu'elles sont en règle du fait de la possession de ces documents, ces personnes vont être renvoyées vers l'AME (aide médicale d'Etat), voire vers « rien du tout » pour celles dont les ressources sont supérieures au plafond fixé par les textes pour bénéficier de l'AME (720 euros par mois). Ces mesures vont avoir pour effet d'augmenter le nombre de bénéficiaires et les dépenses de l'AME.

Ce changement majeur est d'autant plus inconséquent et inquiétant qu'il est pris à la veille d'élections où plusieurs candidat-es envisagent de réduire l'AME jusqu'à la faire disparaître. Ce durcissement pourrait donc avoir des conséquences sanitaires et sociales encore plus graves dans un très proche avenir.

Nos organisations demandent au gouvernement que l'arrêté, qui doit être co-signé par le Ministre de l'Intérieur et la Ministre des affaires sociales, ne conduise pas à exclusion de l'assurance maladie les personnes étrangères en situation régulière qui, jusqu'ici, y avaient droit.

Contact presse : Didier Maille (Comede) : 06 51 33 65 93

- FNARS Fédération nationale des associations de réinsertion sociale, 76 rue du Faubourg St Denis, 75010 Paris
- L'ODSE : ACT UP Paris, AFVS (Association des familles victimes du saturnisme), AIDES, ARCAT, CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits), CENTRE PRIMO LEVI, CIMADE, COMEDE (Comité pour la santé des exilés), CoMeGAS, CRETEIL SOLIDARITE, DOM'ASILE (Domiciliation et accompagnement des demandeurs d'asile), DROITS D'URGENCE, FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), FTCR (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), GAIA Paris, GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), LA CASE DE SANTE (Centre de santé communautaire - Toulouse), la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, MEDECINS DU MONDE, MFPF (Mouvement français pour le planning familial), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), RESEAU LOUIS GUILLOUX, SIDA INFO SERVICE, SOLIDARITE SIDA, SOS HEPATITES) ; C/o Médecins du Monde 62 rue Marcadet 75018 PARIS
- Secours Catholique - Caritas France, 106 rue du Bac, 75 341 PARIS cedex 07

(1) « [Réforme de la protection maladie universelle \(PUMa\). Vers une régression catastrophique pour la sécurité sociale des personnes étrangères](#) », odse.eu.org, 17 mars 2016

(2) Depuis la réforme CMU, pour justifier de sa régularité du séjour, l'étranger doit disposer d'un titre de séjour ou, à défaut, de « tout document (récépissé en cours de validité, convocation, rendez-vous en préfecture, autre) attestant qu'il a déposé un dossier de demande de titre de séjour auprès de la préfecture de son lieu de résidence » (Circulaire ministérielle du 3 mai 2000 – confirmée par une instruction ministérielle du 16 décembre 2015).

(3) Un récent décret (n° 2016-1456 du 28 octobre 2016) a même prévu que les personnes faisant valoir un droit au séjour pour des raisons médicales n'obtiendraient plus systématiquement un récépissé, ou au mieux tardivement.

Libres de nos choix, libres d'exercer notre droit fondamental!

Le délit d'entrave à l'IVG étendu aux nouveaux modes de communication a enfin été voté aujourd'hui par l'Assemblée nationale.

Il s'agit de garantir l'accès à une information fiable pour permettre à toutes les femmes d'exercer leur droit. La désinformation orchestrée par certains sites sur le numérique va bien au-delà d'une simple expression d'opinion : c'est une manœuvre qui trompe les femmes, au risque d'entraîner pour elles une perte de chances, voire d'entraver leur droit de choisir.

Le droit à l'avortement est un droit fondamental reconnu dans la loi et cette décision fait partie de tout ce qui doit être mis en œuvre pour le protéger et le rendre effectif au nom du principe d'égalité, car ce sont les plus démunies qui constituent surtout la cible de cette désinformation.

Mais cette loi ne se suffit pas à elle seule ; pour exercer un droit, il faut le connaître. Pour que les femmes soient bien informées encore faut-il développer une information juste et positive sur le droit à l'IVG par tous les canaux : campagnes régulières, renforcement de l'éducation à la sexualité comme le prévoit la loi 2001, labellisation de dispositifs d'information, maintien et développement des structures de proximité, avec les financements nécessaires.

C'est bien à l'état et au législateur de garantir l'accès à cette information et à ce droit par tous les moyens, pour toutes les femmes.

Contacts : Veronica Nosedá : # 06 79 37 93 73 - veronica.nosedá@planning-familial.org

Véronique Sehier : # 06 86 65 25 19 - veronique.sehier@planning-familial.org

8 mars 2017 – Connaître ses droits pour être libres de ses choix !

En cette 40^e journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le Planning lance #LibresDeNosChoix, une plateforme digitale destinée à informer tous les jeunes sur leurs droits en matière de sexualité et de santé sexuelle : droit de choisir son ou sa partenaire, de décider d'avoir ou non des enfants, quand, comment et avec qui, de ne pas être discriminé.e en fonction de son sexe, orientation sexuelle ou identité de genre...

En cette veille de période électorale, c'est aussi une fenêtre pour faire connaître les principales revendications du Planning, tel qu'un meilleur accès à l'éducation à la sexualité, droit fondamental dont l'application doit devenir une réelle priorité pour le prochain quinquennat.

L'information, pierre angulaire de l'émancipation

En France, ce sont les jeunes qui sont les plus mal-informé.e.s sur la sexualité et leurs droits sexuels. Les mineures utilisent encore très peu les mesures de gratuité et de confidentialité, pourtant prévues par la loi, pour avoir accès à la contraception; 30% des jeunes de 15-24 ans ont des représentations erronées sur le VIH/sida et ses modes de transmission ; 83% des filles de 3^{ème} et de 4^{ème} ne connaissent pas la fonction du clitoris.

Cette méconnaissance les rend vulnérables et constitue une véritable entrave pour faire leurs propres choix. Les mouvements anti-choix se servent de cette lacune comme levier de manipulation pour tenter d'influencer les personnes les plus démunies. Il est impossible de faire des choix éclairés si on ne connaît pas ses droits ! Il est donc urgent d'agir afin que chaque personne puisse accéder à une réelle éducation à la sexualité et à des informations correctes et non jugeantes.

L'éducation à la sexualité comme enjeu majeur

L'éducation à la sexualité participe à l'émancipation des jeunes, en déconstruisant les injonctions qui pèsent sur les femmes comme sur les hommes et perpétuent ainsi les discriminations et la violence liées au genre ou à l'orientation sexuelle.

Pourtant, parmi les 12 millions de jeunes scolarisé.e.s chaque année, seule une minorité bénéficie des trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues par la loi de 2001. C'est inadmissible ! C'est d'autant plus inacceptable que les principaux chiffres liés aux violences sexistes et sexuelles ne diminuent pas : 1 collégienne sur 5 déclare avoir été victime de cyberviolence ; 60% des lesbiennes déclarent avoir été victimes d'actes lesbophobes ; 100 % des utilisatrices de transports en commun y ont subi au moins une fois dans leur vie du harcèlement sexiste ou une agression sexuelle.

Le Planning appelle tou.te.s les responsables politiques à prendre la mesure de cet enjeu fondamental : il est temps de déployer un plan d'action sur le long terme accompagné par des moyens adéquats. Le Planning exige des actes forts en faveur des droits des femmes ici et dans le monde, à un moment où ils sont fortement menacés dans plusieurs pays. Car rappelons-le : lorsque les droits des femmes sont bafoués, c'est l'Etat de droit qui est affaibli.

La plateforme digitale sera dévoilée le 8 mars : www.libresdenoschoix.fr

Contacts presse :

- Caroline Rebhi - Coprésidente du Planning Familial : # 06 59 87 03 20 - caroline.rebhi@planning-familial.org
- Veronica Nosedá - Coordinatrice nationale : # 06 70 19 83 48 - veronica.nosedá@planning-familial.org

Evelyne SULLEROT, une des 3 co-fondatrices du Planning Familial, est décédée

Avec Marie-André Lagroua Weill Hallé et Catherine Valabrègue, elle fut co-fondatrice en 1956 du mouvement "Maternité heureuse", qui deviendra ensuite le Planning Familial en 1960.

«Je ne suis pas outrageusement féministe, mais je trouve que dans ce pays où les femmes sont considérées comme majeures, puisqu'on leur confère le droit de vote, ce serait d'abord aux femmes de venir dire leur point de vue sur ce qui les intéresse avant tout » écrit-elle dans une lettre adressée à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé*. L'accès à la contraception et à la planification familiale était un combat majeur pour elle. Confrontée à l'opposition des catholiques et à l'hostilité des communistes, Evelyne Sullerot se rappelle cette époque lors d'un entretien mené à l'occasion des « 50 ans du Planning Familial » : alors que les 3 co-fondatrices enchaînaient les conférences en France et à l'étranger, "A Nancy, un jour, se souvient-elle, nous avons été bombardées avec des œufs, on nous reprochait de permettre aux femmes de rechercher leur liberté sexuelle sans avoir d'enfant ».*

Devenue sociologue elle portera son énergie sur les questions du travail des femmes, de l'emploi, et de la formation professionnelle et fondera les centres "Retravailler" pour l'orientation professionnelle, avant de prendre ses distances avec le Mouvement Féministe.

**extrait du « Dictionnaire des féministes » éditions PUF. Sous la direction de Christine Bard avec la collaboration de Sylvie Chaperon. Janvier 2017.*

**extrait du livre des 50 ans du Planning Familial «Libertés Egalités Féminisme » Editions La Découverte. Février 2006.Ouvrage conçu et rédigé par Isabelle Friedmann. Préface de Janine Mossuz-Lavan.*

Contacts presse :

Véronique SEHIER : # 06 86 65 25 19 – veronique.sehier@planning-familial.org

Caroline REBHI : # 06 59 87 03 20 - caroline.rebhi@planning-familial.org

Coprésidentes du Planning Familial

SHAME ON YOU MR TRUMP !

¹"Les femmes ne meurent pas de maladies que nous ne pouvons pas traiter. Elles meurent parce que la société n'a toujours pas décidé que leurs vies méritaient d'être sauvées". La décision de Mr Trump, président des Etats Unis d'Amérique, de supprimer l'aide allouée au FNUAP² (dont les Etats Unis sont co-fondateurs en 1967 et les 4eme plus gros financeurs), à hauteur d'environ 76 millions de dollars) dans le cadre de l'application du Global Gag Rule³ souligne la pertinence de ces propos et délimite sans fioritures les contours de la société que prône Mr Trump : une société d'inégalités, machiste, sexiste où l'obscurantisme, en particulier religieux, gouverne en maître, battant en brèche toute initiative d'émancipation, de vivre ensemble, de choix dans sa vie affective, sexuelle et dans le choix de sa famille.

Car aujourd'hui refuser de financer le FNUAP pour les Etats Unis, c'est :

- Refuser d'appuyer une action internationale menée en faveur de la santé sexuelle et reproductive dans plus de 150 pays.
- Condamner à mort 2 340 femmes lors d'une grossesse ou d'un accouchement.
- Empêcher ou différer 1 251 opérations chirurgicales de la fistule
- Condamner 947 000 femmes à la fatalité d'une grossesse non prévue ou non désirée et 3 millions de couples à ne pas pouvoir faire de choix des enfants qu'ils veulent avoir.
- Condamner 295 000 femmes à recourir à un avortement dangereux et non sécurisé.

Des voix, des initiatives s'élèvent, se sont déjà élevées pour pallier à ce déficit de financements que vont subir de plein fouet les services de planification familiale, de santé sexuelle et reproductive, les services d'informations, les personnels menant des actions d'éducation à la sexualité pour permettre des choix autonomes aux jeunes, aux femmes, aux couples...

L'initiative « She decides » lancée en début d'année par plusieurs gouvernements européens (<https://www.shedecides.com/>) veut pallier à ce déficit de solidarité mais les engagements sont encore faibles ou de principe, l'annonce de la suppression de l'aide des Etats Unis à FNUAP oblige aujourd'hui à un engagement à la hauteur des besoins et des enjeux.

Trop de vies surtout au Sud en dépendent !

Contacts presse :

Véronique SEHIER : # 06 86 65 25 19 – veronique.sehier@planning-familial.org

Christine MAUGET : # 06 71 39 44 87 – christine.mauget@free.fr

¹ Déclaration du président du comité consultatif de la recherche en santé à l'OMS.

² FNUAP , <http://www.unfpa.org/fr>

³ Règle du « bâillon mondial » ou encore dite « Politique de Mexico », datant de 1984 et mise en place par Reagan. Trump a renouvelé l'interdiction en janvier 2017 (alors qu'elle avait annulé sous les mandatures démocrates de Clinton et Obama) de financement américains aux organisations proposant une information ou un service ou éventuellement font mention de l'avortement. En bref toutes les organisations, structures ou associations qui agissent dans le champ de la planification familiale ou de la santé sexuelle pu reproductive !

Le 7 mai, nous ne laisserons pas le Front National accéder au pouvoir !

Le 7 mai, nous ne laisserons pas le Front National accéder au pouvoir, instaurer des politiques inégalitaires, sexistes, homophobes, racistes, et bafouer les valeurs que nous défendons : féminisme, égalité, démocratie, liberté d'expression, droit de choisir et de disposer de son corps.

Mais à travers notre vote nous ne donnerons pas un blanc-seing à Emmanuel Macron car le projet de société ultralibéral qu'il propose aujourd'hui n'est pas une réponse à la réduction des inégalités.

Nous nous battons pour un projet de société égalitaire où tout le monde a sa place, car nous voulons l'accès aux droits fondamentaux pour toutes les personnes, et notamment une éducation de qualité, dont l'éducation à la sexualité fait partie intégrante, le droit à la contraception et à l'avortement, une politique de santé basée sur la solidarité nationale, la justice sociale, le partage des ressources et des richesses, et une politique migratoire digne de nos valeurs au sein d'une Europe plus solidaire.

C'est pourquoi nous exigeons d'Emmanuel Macron qu'au-delà de sa promesse de « faire de l'égalité femmes-hommes [la] grande cause nationale de son quinquennat », il s'engage clairement à la rendre effective à tous les niveaux, à lutter contre la précarisation du travail des femmes, à renforcer les services publics et donner tous les moyens nécessaires pour lutter contre les inégalités territoriales, sociales et économiques d'accès à la santé et à l'éducation. Nous l'appelons à rendre enfin obligatoire l'éducation à la sexualité et la lutte contre les discriminations et violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle, à inscrire l'avortement comme droit fondamental et imprescriptible, et à enfin permettre l'accès à la PMA pour toutes les femmes et promouvoir l'égalité entre toutes les familles.

Ce sont les conditions nécessaires pour que nous soyons toutes et tous #LibresDeNosChoix

Contacts :

Véronique Séhier (co-présidente), 06 86 65 25 19

Caroline Rebhi (co-présidente), 06 59 87 03 20

Election d' Emmanuel Macron : le Planning reste vigilant et mobilisé

Emmanuel Macron vient d'être élu président de la république.

Il a déclaré vouloir «faire de l'égalité femmes hommes [la] grande cause nationale de son quinquennat ».

Cela doit se traduire dès demain par la création d'un ministère aux droits des femmes de plein d'exercice avec des moyens nécessaires qui garantissent l'accès aux droits fondamentaux pour toutes les personnes, la lutte contre les discriminations et les violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle.

Les droits sexuels, dont l'avortement, doivent être inscrits dans la Constitution.

Un service public de santé de proximité doit être développé pour permettre l'accès aux soins et aux droits en termes de santé sexuelle (avortement, contraception, dépistage des IST, et violences de genre) pour toutes et tous et pour lutter contre les inégalités territoriales.

L'éducation devra être un enjeu central, avec une éducation à la sexualité positive et émancipatrice dès le plus jeune âge, afin que l'égalité entre les sexes construise la société.

Enfin, la reconnaissance pleine et entière de toutes les familles devra être effective, en particulier en ouvrant l'accès à la PMA pour toutes les femmes avec son remboursement par la Sécurité Sociale.

Vigilant et mobilisé, le Planning Familial, association féministe et d'éducation populaire, continuera au quotidien à défendre son projet de société avec la société civile. Il luttera contre des politiques libérales qui aggravent la précarisation des femmes.

Nous agissons pour une transformation sociale dans une société qui sera plus solidaire, tant au niveau national qu'au niveau européen, particulièrement par une politique migratoire digne de ces valeurs.

Nous savons depuis 60 ans d'existence que nos droits ont été obtenus par la mobilisation et l'action collective.

Pour promouvoir cette société égalitaire que nous défendons, nous serons dans l'action.

Contacts presse :

Véronique Sehier # 06 68 66 52 51 19 / Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20



Coprésidentes

Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT)

Sortons du silence !

Il y a 4 ans, la France ouvrait le mariage aux couples de même sexe, une mesure soutenue par le Planning Familial. D'autres avancées ont émaillé ces dernières années (facilitation du changement d'état civil pour les personnes trans, introduction de la lutte contre l'homophobie dans les programmes scolaires). Néanmoins, les personnes LGBTQI n'ont toujours pas les mêmes droits que les autres, et subissent au quotidien des discriminations spécifiques qui ne diminuent pas, bien au contraire. Le rapport de SOS Homophobie montre qu'en 2016, après deux ans de baisse des témoignages, les LGBTphobies progressent à nouveau avec une augmentation de 19,5% des signalements reçus.

En ce 17 mai, journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie, le Planning Familial tient à rappeler que la lutte contre les LGBTphobies commence par ne pas se taire : la situation dramatique en Tchétchénie appelle à une déclaration du gouvernement français condamnant cette pratique meurtrière d'un pouvoir d'état qui tue une partie de sa population au seul motif qu'elle n'a pas une sexualité « conventionnelle » !

Cette lutte passe à la fois par la reconnaissance de l'égalité des droits, mais aussi par des mesures d'éducation et de prévention des discriminations. Nous demandons donc :

- L'ouverture du droit à la PMA à toutes les femmes, seules ou en couple, quelle que soit leur orientation sexuelle, sans passer par la révision de la loi sur la bio-éthique.
- L'accès à un changement d'état civil (CEC) libre et gratuit pour les personnes trans, sans conditions médicales ni judiciaires, dans le respect de l'autodétermination de chacun.e.
- La mise en œuvre d'un programme ambitieux de formation des professionnel.le.s de la santé, de l'éducation et du social aux questions des discriminations contre les personnes LGBTQI.
- L'application de la loi de 2001, qui prévoit trois séances d'éducation à la sexualité par an par tranche d'âge, du CP à la Terminale.

Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning Familial réaffirme sa lutte contre toutes les formes de discriminations qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre. Il est urgent de se mobiliser collectivement pour la reconnaissance de toutes les sexualités et le droit de les vivre pleinement et librement, dans un projet de société égalitaire et inclusive.

Contacts presse :

Veronica Nosedá # 06 79 37 93 73 / Sarah Durocher # 07 83 17 99 22

Le Planning Familial lance Pill'Oops, une appli pour une prise de pilule simplifiée !

Prendre la pilule est un geste courant pour des milliers de femmes qui ont fait le choix de cette méthode de contraception.

Fort de son expérience auprès des femmes, le Planning familial a développé une appli qui permet à celles qui le souhaitent un suivi facilité et des conseils personnalisés en cas d'oubli. Un seul objectif : renforcer l'autonomie des femmes dans leur sexualité et leur santé sexuelle !

Pill'Oops, une appli à installer sur vos smartphones pour suivre votre prise de pilule, avoir des conseils personnalisés en cas d'oubli, gérer vos rappels. Un outil fiable et fonctionnel pour toutes les utilisatrices de pilules !

Disponible gratuitement sur tous les stores.



- Suivi pilule simplifié
- ✕ Conseils en cas d'oubli
- Infos personnalisées
- ✕ Gestion des rappels

Besoin d'aide, de conseils ?
N° Vert 0 800 08 11 11

Contact presse : Véronique Sehier # 06 68 66 52 51 19

Le Planning prend ses quartiers d'été

Dans l'imaginaire collectif, l'été est synonyme de « sea, sex and sun » et cela n'est pas seulement dû au tube de Gainsbourg ! Selon une enquête Ifop sur la sexualité des français.es en été parue en juin 2017, près des trois quarts des personnes interrogées déclarent avoir envie de faire « plus souvent l'amour » en été. La libido aurait donc tendance à augmenter pendant l'été. Les jeunes âgées entre 15 et 35 ans, sont les principaux.ales concerné.e.s, en effet 63% d'entre eux/elles déclarent avoir eu leur 1^{er} rapport sexuel à cette période.

Pour le Planning, la période estivale est donc propice au renforcement des dispositifs de prévention, de discussions et d'écoute qu'il déploie tout au long de l'année. Lancée il y a plusieurs mois déjà, la plateforme #LibresDeNosChoix met à disposition de tou.te.s des supports ludiques, informatifs et objectifs sur les droits et la santé sexuelle. Nombreuses sont les associations départementales du Planning qui souhaitent relever le pari de faire voyager les supports de la campagne #LibresDeNosChoix sur des lieux festifs, originaux et parfois même insolites, dans le but d'informer le plus grand nombre.

Grand défenseur de l'éducation à la sexualité intégrée, une approche qui place le plaisir et le respect de son ou sa partenaire au centre, le Planning milite depuis toujours pour augmenter l'autonomie des personnes tout en leur facilitant l'accès à des informations fiables.

C'est dans cet esprit que le Planning prendra ses quartiers d'été en allant à la rencontre des jeunes (et des moins jeunes) sur les plages, les marchés, les festivals ([liste non-exhaustive](#)).

Le numéro vert 0800 08 11 11 « Sexualités, contraception, IVG » restera également ouvert durant tout l'été.

Le Planning encourage aussi les femmes qui prennent la pilule, à télécharger Pill'oops, une application mobile gratuite qui facilite la prise de ce moyen de contraception.

Contacts presse :

Caroline Rebhi, co-présidente, caroline.rebhi@planning-familial.org – 06 59 87 03 20

Veronica Nosedá, Coordinatrice nationale, veronica.nosedá@planning-familial.org – 01 48 07 81 00

Décès de Simone Veil

C'est avec une immense tristesse que le Planning Familial apprend le décès de Simone Veil.

Nous rendons hommage à cette femme engagée qui s'est battue pour faire adopter en 1974 la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

Attaquée, de manière très violente, par une assemblée nationale très majoritairement masculine, Simone Veil n'a jamais transigé sur ce point fondamental : l'avortement est un choix qui doit appartenir aux femmes, et non aux médecins.

En refusant de fermer les yeux sur la situation vécue chaque année par des dizaines de milliers de femmes contraintes d'avorter dans la clandestinité et dans des conditions sanitaires dangereuses, Simone Veil a contribué à mettre fin à une profonde injustice. Car les femmes les plus exposées au danger étaient également les plus démunies, celles qui n'avaient pas connaissance des réseaux, comme le MLAC et le Planning Familial qui pratiquaient des avortements sécurisés de manière illégale dans le cadre d'un mouvement de désobéissance civile.

Le combat de Simone Veil demeure d'une brûlante actualité. Aujourd'hui encore, une femme meurt toutes les 9 minutes dans le monde des suites d'un avortement clandestin.

Pourtant en France et en Europe, les opposants au droit de choisir s'organisent pour attaquer et entraver ce droit fondamental des femmes.

« Il suffit d'écouter les femmes », disait Simone Veil.

Pour cette liberté et ce droit, contre la stigmatisation et la désinformation, le Planning Familial continue à agir pour que toutes les femmes, ici et ailleurs, soient écoutées, et accèdent à ce droit de façon pleine et entière.

C'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à Simone Veil.

Contacts presse:

Caroline Rebhi : # 06 59 87 03 20 / Véronique Sehier # 06 86 65 25 19

Le tiers payant généralisé, un moyen de lutter contre les inégalités sociales d'accès aux soins.

En suspendant la mise en place du tiers payant généralisé et en la subordonnant à une mission d'enquête de l'IGAS, la ministre de la santé fait fi de toutes les études qui montrent que la part croissante de la population renonce à se faire soigner pour des raisons économiques – 42% (1) des Français déclarent avoir renoncé à des soins chez un spécialiste en raison du coût de la consultation ! – le ticket modérateur à moins de 9 € facilite l'accès aux soins.

Déjà en 2014, l'INED*soulignait que l'avance du prix d'une consultation médicale pouvait être un frein à la l'accès à une contraception médicalisée pour certaines femmes, notamment les 20-24 ans.

Pour réduire ces inégalités sociales et économiques d'accès aux soins, l'extension de cette pratique du tiers payant devrait être une des priorités.

Le prétexte d'un nouveau rapport de l'IGAS se rajoutant aux rapports successifs (CNAM, UNOCAM, IGAS) sur l'étude du dispositif de tiers payant généralisé à flux unique laisse le Planning Familial dubitatif quant à la volonté politique de réduire les inégalités. Il soutient qu'un dispositif simple et juste reste l'exonération du ticket modérateur prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour les soins de médecine générale.

Contacts presse:

Caroline Rebhi : # 06 59 87 03 20 / Véronique Sehier # 06 86 65 25 19

**numéro 511 • mai 2014 • Population & Sociétés • bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques*

Il y a 50 ans, la loi Neuwirth permettait aux femmes et aux couples d'accéder à la contraception

Et c'était une grande avancée ! Enfin pouvoir dissocier sexualité et procréation ! Avec la loi sur l'avortement en 1975, elle a constitué un des grands acquis du 20^{ème} siècle, instituant le droit des femmes à disposer de leur corps et permettant ainsi leur accès à une plus grande liberté et à une plus grande autonomie sociale et professionnelle. Elle a été rendue possible grâce au combat des femmes, et grâce à l'engagement de Lucien Neuwirth qui, avec le Planning Familial, a travaillé à l'élaboration de la loi de 1967 et à l'abrogation de la loi de 1920 qui interdisait la vente et l'utilisation d'un quelconque produit contraceptif (même le préservatif !)

Cette loi a également créé les établissements d'information (EICCF) et les centres de planification (CPEF), deux structures qui garantissent à toutes et tous gratuité et confidentialité et qui s'avèrent toujours nécessaires pour l'accès à l'information et à la contraception, notamment pour des jeunes et les personnes non assurées sociales ou en situation de précarité.

Convaincu de l'importance d'une information claire sur la sexualité dans les programmes scolaires, Lucien Neuwirth a défendu avec détermination la présence de trois séances d'éducation à la sexualité pendant toute la scolarité, présence entérinée par la loi Aubry de 2001 relative à l'IVG et la contraception.

En 2017, ce combat reste d'actualité. Le cadre législatif a certes progressé, mais l'accès à la contraception de son choix est encore inégal :

- Des inégalités économiques persistent : de nombreux CPEF voient leur budget amputé et ne peuvent plus délivrer en direct la contraception aux personnes mineures. Ces inégalités sont aussi territoriales, puisque la répartition des CPEF se fait en fonction des politiques départementales peu soucieuses parfois d'assurer un maillage géographique adapté à la couverture de toutes les zones, y compris les plus reculées. Par ailleurs, le budget des EICCF est resté à budget quasiment constant depuis 2001, et ce malgré de nombreux rapports (dernier en date, [celui de l'IGAS](#) sur la contraception des mineur.e.s) qui soulignent des lacunes importantes en termes de connaissances chez les jeunes ?
- Le manque d'information est encore criant : la loi sur l'éducation à la sexualité est très peu appliquée, par manque de moyens ou de volonté politique comme le confirme [le Haut conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) -
- Le choix d'une contraception n'est pas toujours garanti : il est nécessaire de renforcer la formation des professionnel.le.s pour qu'une information juste et objective soit donnée sur toutes les méthodes, féminines ou masculines : la contraception n'est pas qu'une affaire de filles et de femmes !

Au niveau international, 222 millions de femmes dans le monde n'ont toujours pas accès aux services de planification familiale.

Chaque femme, chaque homme, sans condition de situation ou de ressources doit pouvoir exercer le droit de choisir une contraception adaptée et remboursée, en toute confiance, après avoir reçu une information claire sur les avantages et les risques de l'ensemble des moyens de contraception. Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental.

Contacts : Danielle Gaudry : # 06 60 95 50 77 - gaudry.danielle-simone@orange.fr

Véronique Sehier : # 06 86 65 25 19 - veronique.sehier@planning-familial.org

COMMUNIQUE DE PRESSE 19 septembre 2017

La méthode de contraception ESSURE supprimée par Bayer pour « raison commerciale », sans alternative: une nouvelle atteinte au choix des femmes !

Le laboratoire Bayer vient de l'arrêter pour « raison commerciale ». Le droit des femmes à maîtriser leur fécondité, grâce à la contraception qui leur convient le mieux, pèse-t-il si peu devant des intérêts commerciaux? Quelles sont les raisons qui justifient vraiment l'abandon pur et simple de cette méthode sans autre alternative pour les femmes ?

La contraception définitive est encore très difficile à obtenir en France, malgré la loi en vigueur. Trois méthodes étaient disponibles en France jusque-là : la vasectomie pour les hommes, pour les femmes, « Essure », implant posé par les voies naturelles de façon non chirurgicale et en ambulatoire, et la ligature des trompes par méthode chirurgicale (pose de clips par cœlioscopie).

Aujourd'hui, seule la méthode chirurgicale sera encore accessible aux femmes, malgré [l'avis du comité d'expert.es de l'ANSM publié en avril 2017](#) , concluant que la balance bénéfice/risque de cet implant n'était pas remise en cause.

Il est d'abord important de rassurer les femmes porteuses aujourd'hui d'un implant Essure: en l'absence de signes manifestes d'intolérance ([voir ICI les recommandations](#)), elles n'ont aucune raison de demander l'explantation de leur implant.

Dans un contexte où décider d'une contraception définitive rencontre encore une forte résistance sociale en France, et où au milieu des messages alarmants sur d'autres méthodes de contraception, certain.e.s prônent le retour à un « ordre naturel », notre inquiétude est grande. Les progrès techniques et scientifiques doivent servir l'amélioration continue des méthodes et moyens de contraception, sans entrave au choix des femmes, et non l'inverse.

Ce qu'a permis la contraception est un acquis irremplaçable pour les femmes comme pour les hommes : dissocier sexualité et procréation, et pouvoir choisir d'avoir un enfant si on le veut, quand on le veut.

Nous n'accepterons aucune remise en cause du droit des femmes à disposer de leur corps, condition essentielle de l'émancipation des femmes et de l'égalité entre les sexes. Nous exigeons que les informations sur l'ensemble des méthodes contraceptives soient indépendantes d'intérêts économiques, de scoops médiatiques, de pseudo-scandales sanitaires qui font régner un climat de



peur. Nous exigeons que des mesures soient prises pour renforcer l'information, la recherche et l'offre actuelle afin d'augmenter les possibilités de choix pour toutes et tous.

Pour les 3 associations :

ANCIC

Laurence Danjou, Coprésidente

Laurence Esterle, Coprésidente

Emmanuelle Lhomme, Coprésidente

CADAC

Nora Tenenbaum Présidente

Planning Familial

Véronique Sehier, Coprésidente

Caroline Rebhi, Coprésidente

Contacts :

ANCIC (Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception) :

- Laurence Esterle, Co-présidente # 06 62 85 44 49

Le Planning Familial:

- Véronique Séhier, Coprésidente : veronique.sehier@planning-familial.org # 06 86 65 25 19

- Danielle Gaudry : gaudry.danielle-simone@orange.fr # 06 60 95 50 77

APPEL Européen

Avortement, les femmes décident !

Pour le droit à l'avortement partout en Europe !

Pour signer : avortement-libre-en-europe@rezisti.org

Mobilisations partout en Europe autour du 28 septembre 2017

Vos délégations sont attendues à Bruxelles le 28 septembre 2017

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014, polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat. Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne, le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Nous réaffirmons que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;
- Des campagnes tous publics sont nécessaires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé ;
- La clause de conscience des professionnel-les de santé doit être supprimée ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.

Nous appelons à la construction d'une mobilisation européenne autour du 28 septembre 2017, journée internationale du droit à l'avortement, où chaque pays inscrira ses revendications en vue d'une harmonisation européenne pour le respect des droits des femmes.

Premières signatures

France : Marche Mondiale des Femmes France, Le Planning Familial, CADAC, ANCIC, La CLEF, Collectif Tenon, CNDF, Les effronté-es, Osez le Féminisme, Femmes Solidaires, Nuit Féministe, Regards de Femmes, Ligue du droit International des Femmes, Nous d'abord Pologne, Alliance des Femmes pour la Démocratie,

Ruptures, Réseau Féministe Ruptures, Elles sans Frontières, Assemblée des Femmes, Chiennes de Garde, FEMEN, Coordination Lesbienne en France, FièrEs, Libres MarianneS, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL), Encore féministes !, Organisation Femmes Égalité, Association nationale des Etudes féministes, Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des femmes et des Familles, MMF 26/07, MMF Midi-Pyrénées, MMF PACA, MMF22, Collectif Midi-Pyrénées pour les Droits des Femmes, Caféministe 26/07, Bagdam Espace lesbien Toulouse, Réseau féministe 37, APIAF, Collectif 84 Droits des Femmes, Emission Femmes Libres Radio Libertaire, Centre de conseil familial de Nouméa, PF35, Collectif 13 Droits des Femmes : Centre Evolutif Lilith, Céramistes et Artistes de Lilith, Dis-formes, Evreux 13, Femmes Solidaires13, Forum Femmes Méditerranée, Images & Paroles, Les Ailes de Siligi, Mouvement de la Paix, Mouvement Jeunes Femmes, SOS Femmes 13, Sylka Beauté Santé, Osez le féminisme 13, 3 G, Association Pleiraa Grenoble, Commission féministe EELV, Zeromacho, Mouvement de l'Economie solidaire, Ligue des droits de l'Homme, Europe solidaire sans frontières (ESSF), FSU 13, SNUipp-FSU 13, Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, Fasti, Attac France, Attac Toulouse, Union Syndicale Solidaires, CGT, CFDT, FSU, UNEF SNPES Pjj, SUD Santé Sociaux, Solidaires31 et SUD santés sociaux 31, Réseau Syndical international de Solidarité et de Luttés, CGT, CGT Santé et Action sociale, PCF, MJCF, Ensemble, Alternative Libertaire, NPA, Alternative et autogestion, Sauvons l'Europe.....

Pologne , Association Défense de la Démocratie en Pologne (ADDP), DOK Democracy is OK, Federacja na rzecz Kobiet i Planowania Rodziny, TAK Trójmiejska Akcja Kobieta, Stowarzyszenie Aktywne Kobiety, Stowarzyszenie Kongres Kobiet, Wielka Koalicja za Równością i Wyborem ...

Belgique : Parti des travailleurs de Belgique (PTB), Marche mondiale des Femmes Belgique/ Wereldvrouwenmars vzw, Université des femmes , Synergie Wallonie, Flora, Firefec , Comité international péruvien, Le Monde selon les femmes, Caravane féministe, Lobbying européen des Femmes, CSC, Sensoa, Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, Campagne ROSA...

Suisse : Marche Mondiale des Femmes Suisse ;

Allemagne : Diewuchy Diewuchom Berlin

Royaume-Uni : KOD UK, Family Planning Association

Royaume-Uni : KOD UK

Espagne : Federación Planificación Familiar Estatal, Acai, Asociación de Mujeres Separadas y Divorciadas de Asturias, Tertulia feminista les comadres Gijón Asturias, Lideresas de los Centros de May, Grupo de Acción Feminista de Alcorcón –GAFA Madrid, las Mujeres/ Women's Rights Advisor Madrid Alianza por la Solidaridad...

Catalogne : Associació de Planificació Familiar de Catalunya i Balears

Serbie : SRH

Albanie : Albanian Center for Population and Development

Lituanie : Family Planning and Sexual Health Association

Portugal : AFP

Arménie : Family Health Care Network Charitable NGO & Pan-Armenian Family Health Alliance CSO

Roumanie : SECS

Estonie : Sexual Health Association

Tadjikistan : Tajik Family Planning Association

Autriche : Planning Familial

Suède : RFSU

Monténégro : CAZAS

Chypre : Family Planning Association (CFPA) anish Family Planning Association,

Turkey : World March of Women Turkey, 'Abortion is a Right Decision is up to Women' Platform, Izmir Women's Platform, KESK Women's Assembly, DSD Women's Assembly, Antalya Women's Consultation Center and Solidarity Association, Bodrum Women's Solidarity Association (BKD), BEKEV, Cappadocia Women's Solidarity Association, ÇEKEV, Demir Leblebi Women's Association, Gender Studies Collective (GEN-DER), Independent Women's Association-Mersin, Independent Women's Initiative, Karya Women's Association, KAZETE-Independent Women's Gazette, NAR Women's Solidarity, New Democrat Women, Purple Roof Women's Shelter Foundation, TJA, Women for Women's Human Rights-New Ways, Women's Studies Association, Women Writers' Association, Büro Emekçileri Sendikası Diyarbakir Subesi, Tum Bel-Sen diyarbakir Subei, Mardin Kadın Platformu, Diyarbakir Kadın Akademisi, Toplumsal Cinsiyet Eşitliği Platformu- Kuzey Kıbrıs, Eğitim Sen MARDİN Şubesi/ Mardin, Tüm Bel-Sen Mardin Şubesi/ Mardin, SES Mardin Şubesi/ Mardin, TMMOB Diyarbakir İKK Kadın, TJA -Tevgera Jinên Azad/Free Women's Movement

Italie : WILPF Italie

Communiqué de presse

Pour le droit à l'avortement dans toute l'Europe !

Les Femmes décident !

Mobilisation partout en Europe autour du 28 septembre 2017 !

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014 et polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Aujourd'hui, le droit et l'accès à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat. Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne, le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Le Collectif féministe et unitaire « Pour le droit à l'Avortement en Europe, les femmes décident ! » - voir l'Appel joint - en lien avec de nombreuses associations et organisations européennes, se mobilise autour du 28 septembre 2017, journée internationale pour le droit à l'avortement, contre toute remise en cause de ce droit, contre tous les réactionnaires et obscurantistes opposés aux droits des femmes, pour une loi qui l'inscrira dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Une pétition est en ligne sur https://www.change.org/p/les-gouvernements-des-pays-d-europe-pour-le-droit-%C3%A0-l-avortement-partout-en-europe?recruiter=17173164&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_for_starters_page

Un site : <http://avortement europe.org/>

Pour tous contacts :

Nelly Martin : 06 80 63 95 25 ;

Nora Tenenbaum : 06 88 86 41 42

Véronique Séhier : 06 86 65 25 19

Loi travail

La réforme du travail, suite de la Loi Travail, entrera en vigueur fin septembre. Les ordonnances ont été présentées le 31 août. Les associations féministes et de nombreux syndicats appellent l'ensemble des salariés des entreprises privées et des services publics à faire une grève nationale et générale le mardi 12 septembre 2017.

Les ordonnances ne sont pas neutres. Les salarié.e.s les plus touché.e.s sont celles et ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Plusieurs mesures vont donc peser particulièrement sur les femmes et accroître les inégalités professionnelles : modifications possibles des congés pour enfant malade, de l'allongement du congé maternité et du maintien de la rémunération à 100%, de l'allègement du temps de travail des femmes enceintes, de la prime d'ancienneté, de départ à la retraite ou de licenciement, suppression de l'obligation pour les entreprises de réaliser un rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle ...).

Si la loi veut assouplir le fonctionnement des entreprises cela ne peut pas se faire au dépend des conditions de travail et de vie des salarié.e.s (clauses de mobilité, changement d'horaire de travail, de temps de travail, de salaire) !

La situation est préoccupante, il est important que chacun.e d'entre nous se mobilise. Demain mardi 12 septembre, les militant.e.s du Planning Familial seront dans la rue ; rejoignez-nous !

Contacts presse

:
Caroline REBHI : # 06 59 87 03 20 / Véronique SEHIER # 06 86 65 25 19

COMMUNIQUE DE PRESSE
21 novembre 2017

25 novembre 2017 : STOP aux violences faites aux femmes !

Depuis plusieurs semaines, des millions de femmes à travers le monde se mobilisent pour dénoncer publiquement les violences dont elles sont victimes. **Le mouvement est mondial et concerne toutes les femmes car ces violences sont universelles.**

Dans le monde, 1 femme sur 3 est concernée par de la violence sexuelle et/ou physique ONU. 700 millions de femmes ont été mariées de force Unicef. Une petite fille est excisée toutes les 4 minutes ! *Excision parlons-en !*...En Europe plus d'1 femme sur 2 a été victime de harcèlement sexuel. 1 Européen sur 4 pense que dans certaines situations le viol est justifiable! *Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne*. En France chaque année on estime que 84000 femmes sont victimes de viol ou de tentatives de viol. Seules 10% des victimes osent porter plaintes ! *Observatoire National des Violences Faites aux Femmes*

POURQUOI ?

- Parce que toutes nos sociétés, mettant en avant des valeurs, croyances, us et coutumes érigées comme normes sociales banalisent un système patriarcal qui légitime toutes les formes d'oppression, de discriminations et de violences à l'encontre des femmes et des filles.
- Parce que les lois et conventions internationales qui visent à éliminer ces violences ne sont pas respectées
- Parce que la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles manquent cruellement de ressources !
- Parce qu'il existe un continuum des violences sexistes, racistes, classistes, économiques et politiques que les hommes exercent sur les femmes

IL EST URGENT D'AGIR :

Victimes ou témoins, la parole de chacun.e est essentielle : il est de notre responsabilité individuelle et collective d'être à l'écoute des femmes, de les soutenir, de nous battre pour que les lois qui doivent les protéger soient appliquées. Vivre sans violence est un droit humain fondamental qui ne doit plus jamais être menacé.

Il est urgent de prévenir ces violences : une éducation à la sexualité pour tou.te.s dès le plus jeune âge est un moyen privilégié pour renforcer les relations égalitaires et enrayer la persistance des stéréotypes sexués. Arrêter les violences ne peut se faire sans un changement global des rapports entre les femmes et les hommes.

Plus aucune forme de violence ne peut encore être tolérée et rester impunie !

.../...

1/2



.../...

Il est important d'encourager les femmes victimes de violences à parler, sans en faire une injonction, agir pour briser l'omerta: c'est un enjeu fondamental pour lutter contre toutes les formes de violences.

C'est pourquoi Le Planning lance ce 25 novembre une campagne grand public sur les violences :

#toutestlie: les violences sont socialement construites

<https://www.planning-familial.org/articles/toutestlie-0029859> (lien vers la campagne)

Contacts presse :

Véronique SEHIER : # 06 86 65 25 19 veronique.schier@planning-familial.org

Danièle LANSSADE # 06 83 31 09 64 daniele.lanssade@gmail.com

Veronica NOSEDA # 06 79 37 93 73 veronica.nosedada@planning-familial.org

Femmes, VIH et sexualités : au Planning on en parle !

A l'occasion de la 29e journée internationale de lutte contre le sida, Le Planning réaffirme l'importance d'une meilleure prise en compte des femmes. Il se positionne comme lieu ressource dans l'accueil, l'information et l'accompagnement des femmes séropositives. Ces dernières peuvent bénéficier d'un suivi gynécologique et participer à des groupes de parole où sont abordés des sujets liés à leur santé sexuelle et à leur sexualité.

Femmes, VIH et sexualités : levons le tabou

Dans notre société patriarcale, parler de sexualité et de plaisir lorsqu'on est une femme reste tabou. Le sujet devient réellement inexploré lorsqu'il s'agit des femmes séropositives. Avec qui en parler ? A qui poser des questions pratiques ? A qui faire part de ses doutes, de ses interrogations ? Pour le Planning, il s'agit lorsque l'on parle de sexualité, de se protéger et d'adopter un comportement visant à réduire les risques, faire des choix autonomes, et pas de forger des interdits.

D'où l'importance de l'éducation à la sexualité....

Une éducation sexuelle efficace est une composante essentielle de la prévention du VIH/sida. L'éducation à la sexualité en milieu scolaire donne aux filles et aux garçons les notions élémentaires de la prévention du VIH et des autres IST, et permet aussi de lutter efficacement contre les discriminations spécifiques auxquelles sont exposées les personnes séropositives, de parler des rapports entre les filles et les garçons et des inégalités spécifiques liées au genre ou à l'origine.

... et d'espaces dédiés aux femmes séropositives

Dans le cadre du programme « Femmes & sida », Le Planning crée des espaces dédiés aux femmes concernées visant à libérer la parole. Pour toute personne, vivant avec le VIH ou non, une vie sexuelle satisfaisante va de pair avec le bien-être. Comme en témoigne cette femme, l'impact psychologique du VIH à travers ce que cette maladie représente socialement n'est pas à négliger: *« nous sommes conditionnées psychologiquement à mettre notre sexualité entre parenthèses, c'est l'impact psy qui génère l'absence de désir, bien plus que le virus en lui-même, et les antirétroviraux ne peuvent être la réponse facile à un climat hostile qui fait de cette maladie une maladie sociale, physique et psychologique. »* 46 ans, vit avec le VIH depuis 1984ⁱ.

« **Nous existons !** » clament Christine A., Catherine K., Christine S., Giovanna R., Ramona F. dans une campagneⁱⁱ du Planning visant à rendre visibles les femmes séropositives tout en rappelant que les femmes représentent un tiers des nouvelles contaminations par le VIH chaque année en France.

Avec elles, Le Planning lutte pour que toutes les femmes vivant avec le VIH aient accès à la santé sexuelle, sans discriminations, quelle que soit leur origine ou leur milieu social, qu'elles soient partie prenante dans la recherche et puissent être accueillies sur tous les territoires. Et cela nécessite la mise en œuvre d'une politique de santé publique avec des moyens adaptés, qui tienne compte des femmes concernées.

Contacts presse :

- Catherine Kapusta Palmer - Programme Femmes & sida # 06 80 37 88 03 - catherine.kapusta@planning-familial.org
- Sarah Durocher - Bureau national du Planning # 0685425787 - sarah.durocher@planning-familial.org

ⁱ Sources : Enquête Sida Infos Services sur l'impact du VIH sur les femmes vivant avec le virus, 2009

ⁱⁱ Campagne #nousexistons <https://www.planning-familial.org/articles/nousexistons-0028925>

ENSEMBLE CONTRE LE SEXISME

Communiqué de presse

Paris, le 6 décembre 2017

ENSEMBLE CONTRE LE SEXISME : un collectif de 21 associations, réseaux et organisations signe une charte d'engagement pour lutter contre le sexisme et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.



Le Planning Familial en fait partie.



Lancé en 2016 à l'occasion de la campagne « Sexisme, Pas Notre Genre », ce collectif, rassemblé autour du slogan « ENSEMBLE CONTRE LE SEXISME », a décidé de poursuivre et amplifier son action. Rassemblant 21 associations, réseaux et organisations, le collectif se mobilise pour lutter contre les agissements, les discriminations et les violences sexistes, sous toutes leurs formes et dans tous les secteurs de la sphère privée et professionnelle : éducation, culture, sport, égalité professionnelle, communication, numérique, droits sexuels et reproductifs, santé, violences faites aux femmes.

L'enjeu est de rendre visible et identifiable, par toutes et tous, le sexisme et de proposer des actions pour lutter contre ce fléau, source principale des inégalités entre les femmes et les hommes.

Le 29 novembre 2017, les 21 associations, réseaux et organisations ont signé une charte qui inscrit leur engagement autour de valeurs et d'actions communes : partager les bonnes pratiques, promouvoir l'information et les actions de lutte contre le sexisme, développer un esprit de solidarité et travailler ensemble sur des projets concrets.

La première action du collectif est l'organisation, le 25 janvier 2018, en présence de Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, d'une première journée nationale de rencontres sur le sujet du sexisme. Cet événement, gratuit et ouvert au public, s'inscrit dans le cadre du Tour de France de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Il aura lieu de 8h30 à 17h, à l'école Telecom-ParisTech (46 rue Barrault, Paris 13). Les informations pratiques ainsi que la programmation seront annoncées prochainement.

Cet engagement prend une résonance d'autant plus forte que le gouvernement vient d'annoncer son plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée grande cause nationale de son quinquennat.

Au quotidien, ce collectif est au rendez-vous pour faire reculer le sexisme en France.

Contact presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19

Membres du collectif : Centre Hubertine Auclert - Cercle InterElles - Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) - Excision, parlons-en - Femmes ingénieurs - Femmes solidaires - Femix Sport - Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF) - Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) - Fondation des Femmes - Global contact - Grandes écoles au féminin - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) - Mouvement HF - Mouvement français pour le Planning familial - Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise - ONU Femmes France - Social Builder - Toutes Femmes, Toutes Communicantes - WIFILLES - Women in Networking (WIN)

À propos de : ENSEMBLE CONTRE LE SEXISME est un collectif rassemblant 21 associations, réseaux et organisations, qui se mobilisent pour lutter contre les agissements, les discriminations et les violences sexistes, sous toutes leurs formes et dans tous les secteurs de la sphère privée et professionnelle : éducation, culture, sport, égalité professionnelle, communication, numérique, droits sexuels et reproductifs, santé, violences faites aux femmes. L'enjeu est de rendre visible et identifiable, par toutes et tous, le sexisme et de proposer des actions pour lutter contre ce fléau, source principale des inégalités entre les femmes et les hommes.

La loi Neuwirth : 50 ans de contraception légale en France, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Il y a 50 ans, la loi Neuwirth permettait aux femmes et aux couples d'accéder à la contraception. Pouvoir enfin dissocier sexualité et procréation a ouvert les portes de la liberté et de l'autonomie sociale et professionnelle.

L'engagement de Lucien Neuwirth avec le Planning Familial, a ainsi permis l'élaboration de la loi de 1967 et l'abrogation de la loi de 1920 interdisant la vente et l'utilisation de tout produit contraceptif, préservatif compris.

Cette loi instaure également les structures (établissements d'information et les centres de planification), les missions et les dispositifs (confidentialité, gratuité pour les mineures et les personnes non assurées sociales...), qui permettent cette avancée vers l'autonomie et l'émancipation, en commençant par l'accès à l'information pour favoriser le libre choix.

Convaincu de l'importance d'une information claire sur la sexualité dans les programmes scolaires, Lucien Neuwirth a défendu avec détermination la mise en place de 3 séances d'éducation à la sexualité pendant toute la scolarité. Cette volonté a été renforcée par la loi de 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et la contraception par l'obligation de 3 séances annuelles à tous niveaux d'âge.

En 2017, ce combat reste d'actualité et si le cadre législatif a progressé, l'accès à la contraception de son choix est encore fragile :

- Le manque d'information est encore criant : la loi sur l'éducation à la sexualité est très peu appliquée, par manque de moyens ou de volonté politique comme le confirme [le Haut conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#),
- Le choix d'une contraception n'est pas toujours garanti : il est nécessaire de renforcer les moyens -notamment la délégation de tâches et la formation des professionnel.le.s - pour qu'une information juste et objective soit donnée sur toutes les méthodes, féminines ou masculines. En effet, la contraception se décline quasi exclusivement au féminin alors qu'elle concerne chacun.e, fille ou garçon. La contraception à visée définitive reste taboue et encore difficile d'accès alors que dans de nombreux pays c'est le principal moyen de contraception,
- Enfin, des inégalités territoriales persistent, certaines zones géographiques n'étant toujours pas couvertes. Le budget des lieux d'information (EICCF) est resté quasiment constant depuis 2001, malgré de nombreux rapports dont celui de l'IGAS « L'accès gratuit et confidentiel à la contraception pour les mineures » publié en avril 2015, qui soulignent des lacunes importantes en termes de connaissances chez les jeunes. Les idées reçues sur la contraception ayant la peau dure !

Pour le Planning familial, chaque femme, chaque homme, sans condition de situation ou de ressources doit pouvoir choisir librement et en conscience une contraception adaptée et remboursée. Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental.

Contacts presse :

Véronique SEHIER : # 06 86 65 25 19 – veronique.sehier@planning-familial.org / Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20 – caroline.rebhi@planning-familial.org

Communiqué de Presse - 17 novembre 2017

Journée mondiale de la vasectomie : où en est-on ?

Depuis 2001¹, la **vasectomie est légale en France et accessible pour toute personne majeure**. Ce geste simple, sans hospitalisation, reste marginal et concerne moins de 1% des hommes. Elle est beaucoup plus courante au Royaume-Uni, en Espagne et aux Pays-Bas où 10 à 20% des hommes y ont recours. Quant à l'Allemagne, 50 000 vasectomies y sont pratiquées par an.

Depuis 20 ans la contraception masculine est pratiquée en France par trop peu de médecins, malgré son coût modeste (60 €). En effet, de nombreux freins existent pour la contraception permanente qu'elle soit masculine ou féminine. Or la maîtrise de sa fécondité et de ce fait la volonté d'être responsable de son non désir d'enfant est un droit fondamental. La vasectomie est un outil de ce droit. Elle relève du seul choix des personnes et/ou des couples.

Pour que ce réel choix existe, il faut :

- **que les campagnes d'information grand public sur la contraception intègrent aussi la contraception masculine dont la vasectomie,**
- **que cette pratique fasse partie intégrante de la formation des professionnel.le.s de santé,**
- **que l'accès à l'information et l'éducation à la sexualité pour toutes et tous soient développées. Car outre que la contraception concerne autant les filles que les garçons, ce n'est qu'en travaillant sur des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, que nous pourrons lever les freins de part et d'autre sur l'acceptabilité et la diffusion de la contraception masculine comme féminine, et partager la responsabilité contraceptive.**

Permettre de choisir si et quand on veut un enfant a été une condition de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'émancipation des femmes.

Garantir aujourd'hui aux femmes et aux hommes l'accès à une contraception choisie et adaptée, accessible grâce à un réseau de professionnel.le.s formé.e.s et de lieux ressources présents sur tout le territoire national en métropole et dans les DOM, c'est un combat d'actualité, en 2017 !

Contacts presse

Pierre Colin, ARDECOM : 06 07 43 33 94

Lydie Porée, Planning Familial : 06 87 16 36 68

¹ La loi n°2001-588 a autorisée la contraception définitive pour les hommes et les femmes

LANCEMENT DES DÉBATS BIOÉTHIQUES : RESPECTONS LES PERSONNES ET LES FAMILLES CONCERNÉES !

16 janvier 2018 | Actu



Ce jeudi 18 janvier aura lieu le lancement officiel des états généraux de la bioéthique, préalable à la révision de la loi à l'automne prochain, avec, parmi d'autres questions, l'élargissement des conditions d'accès de la Procréation Médicalement Assistée (PMA).

À cette occasion, nous, associations féministes, lesbiennes, gaies, bis, trans, intersexes et de santé, souhaitons rappeler que seule l'ouverture de la PMA à toutes les femmes et/ou aux personnes trans, et son remboursement par la sécurité sociale pourra mettre fin à une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, le statut conjugal ou l'identité de genre. Cette mesure devrait s'accompagner de l'accès à l'autoconservation des gamètes pour toutes et tous ainsi que du double don, afin que plus personne n'ait besoin de s'endetter et d'aller à l'étranger pour essayer de fonder une famille. L'ouverture de la PMA doit aussi inclure l'établissement de la filiation de l'enfant dès sa naissance à l'égard de ses deux parents de même sexe car un enfant ne saurait être différemment protégé en fonction du genre (ou de l'orientation sexuelle) de ses parents.

Nous sommes consternées de devoir à nouveau rappeler que l'autonomie et le libre arbitre des personnes et en particulier des femmes, n'est pas un objet « d'éthique » et ne devrait plus faire débat. D'autant que la partie éthique sur la PMA, qui concerne la technique médicale en elle-même, est tranchée depuis les lois de 1994 et 2004. Néanmoins, comme toujours lorsqu'il est question des droits des femmes, de leur liberté à disposer de leur corps et de leur choix de fonder ou non une famille, la réforme de la procédure d'accès à la PMA est à nouveau l'occasion pour tout un chacun de se permettre de commenter et critiquer des choix personnels, qui ne devraient relever que de la liberté individuelle.

Cependant, nous prenons acte de ce débat, que nous souhaitons concret. Ce n'est pas une question de morale désincarnée, l'enjeu est de définir comment fonder une famille, et à quel coût. Il s'agit de notre quotidien. C'est pourquoi les personnes concernées, c'est à dire toutes celles qui n'ont pas pour l'instant accès en France à l'insémination et à la Fécondation In Vitro avec donneur, femmes célibataires, couples de femmes, personnes trans, doivent être au cœur des échanges, qu'il s'agisse des débats dans les institutions ou dans les médias. Et si les professionnels de la santé et du droit qui accompagnent ont bien sûr un éclairage légitime à apporter, ce n'est certainement pas le cas des moralistes, experts autoproclamés et des représentants religieux qui tentent de préempter le débat pour dicter aux femmes leur conduite.

Nous refusons d'assister à des débats fermés et biaisés, dont la conclusion est prévisible au simple vu du titre et de la liste des invités comme cela a été le cas lors des précédents états généraux de 2011. Nous sommes le sujet et la raison d'être de ce débat : nous réclamons notre droit à être représentées et pleinement intégrées à ce processus de consultation publique, sans quoi celle-ci n'aurait aucune autre utilité que celle de nous exposer à de nouvelles stigmatisations et violences.

Solidarité avec les femmes polonaises dans leur combat pour le droit à l'avortement !

En octobre 2016, le Planning Familial saluait le retrait du projet de loi qui visait à bannir complètement le droit à l'avortement. Aujourd'hui les ultra-conservateur.rice.s reviennent à la charge contre **les femmes polonaises qui doivent de nouveau se mobiliser pour défendre ce droit !** Elles étaient plusieurs milliers jeudi 18 janvier dernier dans les rues de Pologne.

La **législation polonaise est extrêmement restrictive** : l'avortement n'est légal que dans trois cas : viol ou inceste, risque pour la vie de la femme ou malformation du fœtus. Une situation qui « met en danger la santé des femmes », assure un rapport du Conseil de l'Europe sur la régression du droit à l'avortement* Déniant cette réalité, **le gouvernement polonais s'acharne** en inscrivant dans un amendement la suppression du droit à l'avortement en cas de malformation du fœtus.

La proposition d'initiative citoyenne en vue de libéraliser l'avortement jusqu'à 12 semaines a été rejetée au parlement le 10 janvier dernier (202 voix contre 194). Les conservateurs ont multiplié les restrictions des droits reproductifs et la situation actuelle est alarmante : obligation de consulter un médecin pour obtenir la contraception d'urgence, suspension du financement public de la fécondation in vitro, refus des médecins de pratiquer l'avortement dans les hôpitaux publics, contraignant les femmes à avorter dans le privé où à se rendre dans les pays voisins... Ces démarches sont une source criante d'inégalités pour les femmes et les couples polonais.

« *Nous continuerons de protester. Ce n'est pas à l'État de décider à ma place ce que je fais de mon corps* », plaide Klementyna Suchanow militante féministe polonaise.

Le Planning souligne le courage et la volonté de toutes les personnes qui se battent pour la liberté des femmes polonaises à disposer de leurs corps.

Il compte bien redoubler d'efforts - de son côté - pour **défendre des droits humains fondamentaux et obtenir la garantie d'un accès universel aux droits et santé sexuels et reproductifs pour toutes en Europe et dans le monde** en interpellant notamment les parlementaires européens et les interlocuteur.rice.s ad hoc au niveau du gouvernement français.

D'ores et déjà nous pouvons tous et toutes signer la pétition suivante :

<https://amnesty.org.pl/akcje/dostep-do-bezpiecznej-i-legalnej-aborcji-w-polsce-zagrozony/>

*Lien vers le rapport : * <https://rm.coe.int/sante-et-droits-sexuels-et-reproductifs-des-femmes-en-europe-document-/168076df73>

Contacts Presse :

Christine Mauget : 06 71 39 44 87

Véronique Séhier : 06 86 65 25 19

L'APPEL DES 22

À l'issue d'une première journée de rencontre inédite consacrée au sexisme, le collectif Ensemble contre le sexisme présente 22 propositions concrètes pour lutter contre chacune de ses manifestations et appelle à la création d'une journée nationale le 25 janvier.

L'objectif de cette journée inédite ? Rendre identifiables par toutes et tous les manifestations de sexisme au quotidien sous toutes ses formes afin de proposer **des actions fédératrices pour lutter contre ce fléau**, source d'inégalités entre les femmes et les hommes.

En présence de Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et marraine de l'événement, cette **première action d'envergure était consacrée au sexisme dans la santé, le travail, la culture et le sport**. Les travaux de cette journée ont permis de mettre en évidence le sexisme sous toutes ses formes et dans tous les secteurs de la sphère privée et professionnelle : **l'éducation, la culture, le sport, l'égalité professionnelle, la communication, le numérique, les droits sexuels et reproductifs, la santé et les violences sexistes et sexuelles**. Propos condescendants, blagues lourdes, incivilités, prégnance des normes restrictives et de stéréotypes sexistes dans le monde du travail du sport et de la culture, ... des secteurs qui se targuent pourtant de véhiculer des valeurs d'égalité, de diversité et de tolérance. Le sexisme enferme les femmes dans des rôles subalternes, des métiers moins valorisés et/ou moins payés et contribue à les disqualifier et les rendre invisibles. Il contribue largement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes.

À l'issue de cette journée, **22 propositions concrètes** sur l'entreprise, l'éducation, la santé, les droits sexuels et reproductifs, le sport et la culture, ont vu le jour, parmi lesquelles :

- *L'éducation qui joue un rôle central pour construire une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes,*
- *Les lieux de travail (entreprises et fonctions publiques), où se jouent des relations interpersonnelles entre les femmes et les hommes et ont cours des procédures pouvant comporter des biais de sexe*
- *L'accès à la santé sexuelle et reproductive qui est un enjeu de santé publique et une condition de l'émancipation et de l'autonomie des femmes,*
- *La protection de la santé qui est un droit fondamental garanti par la Constitution,*
- *L'art et la culture qui construisent et transmettent les représentations du monde qui conditionnent nos imaginaires et façonnent notre société,*
- *Le sport qui est un enjeu de bien-être, de santé et d'émancipation du corps des femmes,*
- *Les médias qui véhiculent un système de représentations qui est aussi un système de valeurs, qui a pour but de donner à voir un monde pluriel,*
- *La formation de chacun et chacune au sexisme qui est le moyen le plus efficace pour l'appréhender et y faire face,*
- *La question de la place des femmes aux postes de responsabilité et de la visibilité des femmes remarquables qui est centrale pour s'émanciper des stéréotypes sexistes et construire la mixité,*
- *Le langage et les visuels associés qui façonnent notre vision du monde,*
- *Le rôle clé des réseaux de femmes comme lieux de réassurance et d'innovation*
- *Les moyens financiers et en ressources humaines qui demeurent les clés d'une action efficace contre le sexisme,*

Retrouvez les 22 propositions ci-dessous

L'appel des 22 :

Parce que l'éducation joue un rôle central pour construire une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous proposons de :

Proposition 1 : Veiller à garantir une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes et les manuels scolaires, notamment en rendant visibles des femmes remarquables, et intégrer la question de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans l'enseignement primaire et secondaire;

Proposition 2 : Promouvoir les formations scientifiques et techniques auprès des filles en montrant qu'elles conviennent tout autant aux filles qu'aux garçons et encourager les entreprises et centres de recherche à permettre à leurs employé.e.s ou aux étudiant.e.s de participer à des actions de promotion des sciences ou de mentorat dans les établissements scolaires sur leur temps de travail;

Parce que, dans les lieux de travail (entreprises et fonctions publiques), se jouent des relations interpersonnelles entre les femmes et les hommes et ont cours des procédures pouvant comporter des biais de sexe, nous proposons de :

Proposition 3 : Inviter les entreprises et les fonctions publiques à afficher une tolérance zéro contre le sexisme, à établir un programme d'action qui définisse les actes prohibés et les sanctions encourues et impliquer les hommes dans toutes ces actions;

Proposition 4 : Rendre obligatoire dans les entreprises et les fonctions publiques, à partir d'un seuil à déterminer, la mise en place d'une cellule d'écoute et d'un.e référent.e chargé.e d'accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles, en veillant à communiquer les coordonnées des structures en charge de l'écoute et de l'accompagnement des femmes victimes de violence;

Proposition 5 : Encourager l'intégration, dans le dialogue social de l'entreprise, d'actions de prévention et de traitement du sexisme et éliminer les biais de sexe dans les systèmes de classification et les procédures RH;

Proposition 6 : Lancer des appels à projet de recherche sur le sexisme au travail (impact sur la santé, sur la performance au travail, sur le sentiment d'appartenance à son lieu de travail, sur les stratégies de résistance) et évaluer régulièrement l'impact des actions engagées par des enquêtes portant sur la perception et l'expérience des salarié.e.s sur le sexisme;

Parce que l'accès à la santé sexuelle et reproductive est un enjeu de santé publique et une condition de l'émancipation et de l'autonomie des femmes, nous proposons de :

Proposition 7 : Faire appliquer les dispositions existantes en matière d'éducation à la sexualité et d'information sur les droits sexuels et reproductifs et impliquer les garçons dans la contraception et les risques sexuels;

Proposition 8 : Garantir au niveau national que toutes les femmes aient accès aux mêmes droits en matière de contraception et d'avortement, quels que soient leur situation et l'endroit où elles vivent : accessibilité, gratuité et confidentialité pour les mineures, les 18-25 ans, les personnes en situation de précarité et de handicap, les femmes étrangères;

Parce que la protection de la santé est un droit fondamental garanti par la Constitution, nous proposons de :

Proposition 9 : Rendre accessible, sur tous les territoires, l'accès à la santé pour les femmes quelles que soient leurs situations familiales et sociales (et notamment les femmes handicapées, les femmes vivant avec le VIH, etc.) et garantir une information et une prévention avec des personnes ressources spécialisées dans les aspects spécifiques de la santé des femmes;

Proposition 10 : Développer la recherche pour une meilleure connaissance des spécificités biologiques des femmes et des hommes ayant un impact sur leur santé, à la fois en matière de prévention et de traitement et produire systématiquement des statistiques sexuées;

Parce que l'art et la culture construisent et transmettent les représentations du monde qui conditionnent nos imaginaires et façonnent notre société, nous proposons de :

Proposition 11 : Valoriser le matrimoine et les œuvres de femmes notamment dans les répertoires des formations artistiques;

Proposition 12 : Appliquer l'éga-conditionnalité à toute structure artistique et culturelle recevant des crédits publics pour garantir une égale présence des femmes et des hommes dans les programmations et un égal accès aux moyens de production, aux réseaux et aux espaces de la visibilité et de la consécration artistique;

Parce que le sport est un enjeu de bien-être, de santé et d'émancipation du corps des femmes, nous proposons de :

Proposition 13 : Adapter et promouvoir toutes les offres de pratiques sportives pour les rendre accessibles aux jeunes filles, aux femmes, en famille, en développant un accès unique (licence unique) de loisirs, de compétitions;

Parce que les médias véhiculent un système de représentations qui est aussi un système de valeurs, qui a pour but de donner à voir un monde pluriel, nous proposons de :

Proposition 14: Renforcer les contenus audiovisuels (fictions, sport, documentaires, etc.) valorisant la place des femmes dans la société;

Parce que la formation de chacun et chacune au sexisme est le moyen le plus efficace pour l'appréhender et y faire face, nous proposons de :

Proposition 15 : Généraliser et rendre obligatoire l'information des élèves et la formation des professionnel-le-s de l'orientation, des enseignant-e-s et des parents sur le sexisme et le cybersexisme dans les établissements scolaires ainsi que dans les écoles et formations universitaires et artistiques, sans oublier les forums d'orientation et les salons des métiers;

Proposition 16 : Inviter les entreprises, les fonctions publiques, les intermédiaires de l'emploi à former l'ensemble de leur personnel sur le sexisme et mener une réflexion pour rendre cette formation obligatoire;

Proposition 17 : Former les professionnel.le.s de santé aux questions de sexisme et d'égalité entre les femmes et les hommes et entre les sexualités ainsi qu'aux questions de santé sexuelle et reproductive (sans oublier les femmes handicapées) et développer au sein des écoles de médecines et de personnels de santé une approche spécifique sur les problématiques de santé des femmes y compris le dépistage des violences;

Proposition 18 : Former systématiquement l'ensemble des professionnel.le.s, dont la police et la justice, à accueillir les femmes victimes de violence;

Parce que la question de la place des femmes aux postes de responsabilité et de la visibilité des femmes remarquables est centrale pour s'émanciper des stéréotypes sexistes et construire la mixité, nous proposons de :

Proposition 19 : Mettre en place, dans tous les secteurs, y compris par des mesures obligatoires, des objectifs chiffrés de progression des candidatures et de nominations de femmes (quand il y a une forte majorité d'hommes) et d'hommes (dans les secteurs majoritairement féminins) ; plus spécifiquement modifier la hiérarchisation sexuée des organisations sportives fédérales du niveau national au niveau local (loi du 4 août 2014) et légiférer pour inscrire une obligation de parité dans les différents métiers visibles ou audibles à l'antenne : présentateur.trice.s, journalistes, expert.e.s, personnes interviewées, etc.;

Proposition 20 : Favoriser et inciter au développement de réseaux de femmes comme lieux de réassurance et d'innovation notamment dans les secteurs où elles sont en minorité, comme dans le domaine scientifique et technologique;

Parce que le langage et les visuels associés façonnent notre vision du monde, nous proposons de :

Proposition 21 : Inciter, dans tous les lieux de travail et de sociabilité, à adopter une communication interne et externe sans stéréotypes de sexe (prise en compte de la place et du rôle des femmes dans les organisations, marque du féminin dans les noms de métier ou les fonctions ; visuels équilibrés dans les représentations des femmes et des hommes et rédaction épïcène) ; concevoir des campagnes de publicité et de communication sans clichés sexistes et mettre en avant, dans tous les supports, des modèles identificatoires de femmes;

Parce que les moyens financiers et en ressources humaines demeurent les clés d'une action efficace contre le sexisme, nous proposons de :

Proposition 22 : Demander une revalorisation des enveloppes dédiées aux droits des femmes et doter de moyens les instances en charge de ces questions.

À propos de : ENSEMBLE CONTRE LE SEXISME est un collectif rassemblant 21 associations, réseaux et organisations, qui se mobilisent pour lutter contre les agissements, les discriminations et les violences sexistes, sous toutes leurs formes et dans tous les secteurs de la sphère privée et professionnelle : éducation, culture, sport, égalité professionnelle, communication, numérique, droits sexuels et reproductifs, santé, violences faites aux femmes. L'enjeu est de rendre visible et identifiable, par toutes et tous, le sexisme et de proposer des actions pour lutter contre ce fléau, source principale des inégalités entre les femmes et les hommes.

Membres du collectif : Centre Hubertine Auclert - Cercle InterElles - Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) - Excision, parlons-en - Femmes ingénieurs - Femmes solidaires - Femix Sport - Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF) - Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) - Fondation des Femmes - Global contact - Grandes écoles au féminin - Brigitte Grésy, experte égalité Haut Conseil à l'Égalité - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) - Mouvement HF - Mouvement français pour le Planning familial - Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise - ONU Femmes France - Social Builder - Toutes Femmes, Toutes Communicantes - WIFILLES - WIN



Jeunes, droits, sexualités : âge pour la reconnaissance d'un consentement

Le Planning Familial s'inquiète d'une modification de la loi visant à définir un âge pour la reconnaissance d'un consentement. Cela induirait une notion de «majorité sexuelle» qui pourrait être utilisée pour autoriser ou interdire toute activité sexuelle selon l'âge retenu et serait ainsi le prétexte à **limiter la liberté sexuelle des jeunes et l'accès à la contraception pour les mineur.es, avec une moralisation et un contrôle de la sexualité de la jeunesse.** L'instauration de cette « majorité sexuelle » exposerait les mineur.e.s à exercer leur sexualité de façon cachée et créerait ainsi des situations de danger et de violences.

Aujourd'hui dans la loi française ce consentement n'est pas lié à un âge ; le juge peut le fixer au cas par cas en fonction de la personnalité du ou de la mineur.e concerné.e, des circonstances, des faits et de la situation dans laquelle il ou elle se trouve. Du fait de la présomption d'innocence, c'est au ou à la Procureur.e de la République de prouver la faute et non à l'auteur.rice de prouver le contraire. Alors qu'aux États Unis c'est aux auteur.rice.s de prouver qu'il.elle.s n'ont rien commis.

Le consentement positif contraint l'agresseur ou l'agresseuse à prouver que la victime a dit oui par son attitude ou par des mots. Dans ce cas, il n'y a pas de notion d'âge et la charge de la preuve est inversée, au profit des victimes. Nous pourrions envisager de déroger à notre procédure judiciaire pour les mineur.e.s : **l'absence de consentement du ou de la mineur.e devenant une présomption qu'on ne peut contredire.** Il suffit de prouver qu'au moment des faits la victime était mineure pour apporter la "charge de la preuve", c'est-à-dire pour apporter la preuve de ses affirmations.

Ainsi, le Planning réaffirme que **la personne victime de violences sexuelles n'est jamais responsable et ne doit donc pas porter cette responsabilité seule en démontrant son non consentement. C'est à l'agresseur ou l'agresseuse d'apporter la preuve de son innocence et de la non contrainte.** Il existe déjà dans notre Code pénal des infractions dont la charge de la preuve peut être inversée, comme en matière de non-justification des ressources (art. 326-1 CP), donc il ne s'agit nullement d'un cas isolé. ». **C'est pourquoi le Planning revendique une évolution de la loi.**

Pour que ces notions de consentement et de plaisir soient intégrées, dès le plus jeune âge, il est absolument nécessaire de **faire de l'éducation à la vie affective et sexuelle une priorité en milieu scolaire et dans tous les lieux d'éducation,** par son intégration dans tous les projets d'établissement, dans les programmes scolaires, et par le renforcement de la formation des professionnel.le.s agissant auprès des jeunes.

Contact Presse :

Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial : 06 86 65 25 19

Caroline Rebhi, coprésidente du Planning familial : 06 59 87 03 20

Le Planning, acteur reconnu au sein des CESER de Bretagne et Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre du renouvellement des membres des CESER, les Préfets de région Bretagne et Nouvelle-Aquitaine ont reconnu la contribution du Planning familial au dynamisme du territoire et à la démocratie sociale en nommant Lydie Porée mandataire fédérale pour le Planning familial d'Ille-et-Vilaine et Monique Nicolas membre du bureau de la Fédération régionale du Planning Nouvelle-Aquitaine au sein de ces CESER dans le collège 3 (*représentants des organismes et associations participant à la vie collective de la région*). Cela signifie **la reconnaissance de la contribution active du Planning familial au sein de la société civile organisée.**

Le Planning familial se réjouit de ces nominations. Les fédérations régionales vont ainsi pouvoir prendre part aux prochains débats régionaux, partager leur expertise et contribuer à la dynamique des territoires concernés. Le CESER est un espace de construction collective et de représentation des mouvements citoyen.ne.s organisé.es, c'est un acteur clé de la démocratie régionale. Nous sommes impatient.e.s de porter un regard sur les politiques régionales et contribuer, à travers la participation à la réalisation d'études, à une vision prospective pour ces territoires.

Depuis 2015, le Planning Familial est présent au sein du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental). Véronique Séhier, coprésidente du Planning Familial, siège au sein de la Section des affaires sociales et de la santé du CESE et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Association de terrain via ses associations départementales, accueillant et rencontrant des publics nombreux, porteuse de plusieurs programmes d'actions régionales, le Planning joue un rôle important d'observatoire en matière de droits des femmes, d'égalité entre les sexes et entre les sexualités, et de droits et d'accès à la santé sexuelle ; tout particulièrement pour les populations jeunes qui demeurent notre public prioritaire et pour les populations les plus vulnérables ou les plus exposées aux discriminations. En tant qu'association, notre rôle est **de porter la parole de ces populations et de relayer l'expression de leurs besoins auprès des élu.e.s. En ce sens, nous estimons pouvoir contribuer au rôle d'éclaireur des politiques régionales que tiennent les CESER.**

Gageons que d'autres fédérations régionales rejoindront bientôt les rangs des 21 CESER en France métropolitaine et dans les TOM/DOM, pour **contribuer - aux côtés des acteurs de la société civile et des élu.e.s régionaux.ales- à la construction d'une société juste et égalitaire.**

Contacts Presse :

Confédération nationale : Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial : 06 86 65 25 19

Fédération régionale Bretagne : Lydie Porée, mandataire fédérale pour le Planning familial d'Ille et Vilaine - 06 87 16 36

Fédération régionale Nouvelle-Aquitaine : Monique Nicolas, Monique Nicolas membre du bureau de la Fédération régionale du Planning Nouvelle-Aquitaine – 06 18 32 38 79

COMMUNIQUE DE PRESSE 05 février 2018

Une étude comparative sur les méthodes de contraception définitive féminines dément le surcroît de complications de la méthode Essure® et vient rassurer les femmes et les professionnels sur son intérêt.

Une vaste étude française de l'Agence nationale de sécurité du médicament comparant les méthodes hystéroscopiques avec le dispositif Essure® et coelioscopiques pour la contraception définitive féminine chez respectivement 71303 et 34054 femmes vient d'être publiée dans le Journal of American Medical Association¹. Cette étude dément un surcroît de complications médicales (allergies, dépression, maladies auto-immunes, etc.) qui seraient liées à la méthode hystéroscopique Essure® du laboratoire BAYER et permet ainsi de réviser le terme de «scandale sanitaire» dans ce domaine, confirmant ce qu'ont montré d'autres études auparavant.

Cette étude confirme que l'intérêt que les professionnels ont porté à cette méthode de contraception définitive est juste et la confiance que les femmes y avaient accordée aussi. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces conclusions.

Malheureusement, le dispositif Essure® est à ce jour supprimé du marché en France alors qu'il est toujours accessible aux USA. Nous espérons que le laboratoire Bayer prendra les mesures nécessaires pour rendre à nouveau l'accès à cette méthode pour les françaises qui feront le choix d'y recourir.

Rappelons à cette occasion que la vasectomie est elle aussi un moyen de contraception définitive qui s'adresse cette fois aux hommes et mérite, autant que la contraception définitive féminine, d'être valorisée et diffusée pour augmenter les choix possibles des femmes et des hommes en matière de contraception pour une sexualité non reproductive épanouissante, ce vers quoi le planning, l'ANCIC et ARDECOM ne cessent de travailler.

A quand le retour d'une méthode hystéroscopique pour les femmes qui la souhaitent ?

Car la meilleure contraception, c'est toujours celle que l'on choisit librement !

¹ (Bouillon et al, Association of hysteroscopic vs laparoscopic sterilization with procedural, gynecological, and medical outcomes, JAMA, 2018, 319 (4), 375-387)

Pour les 2 associations :

ANCIC

Laurence Danjou, Coprésidente

Laurence Esterle, Coprésidente

Emmanuelle Lhomme, Coprésidente

Planning Familial

Véronique Sehier, Coprésidente

Caroline Rebhi, Coprésidente

Contacts :

ANCIC (Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception) :

- Laurence Esterle, Co-présidente # 06 62 85 44 49

Le Planning Familial:

- Véronique Séhier, Coprésidente : veronique.sehier@planning-familial.org # 06 86 65 25 19

- Danielle Gaudry : gaudry.danielle-simone@orange.fr # 06 60 95 50 77



Un seuil d'âge pour la reconnaissance du consentement sexuel chez les jeunes : une fausse bonne idée ?

La Secrétaire d'Etat Marlène Schiappa a confirmé hier que le futur projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles fixera l'âge de la présomption de non-consentement sexuel à 15 ans.

Pour les enfants de plus de 15 ans, le droit actuel continuerait de s'appliquer : l'acte sexuel commis par la personne majeure sera qualifié d'agression sexuelle ou de viol s'il a été commis par menace, contrainte violence ou surprise. En deçà de 15 ans, tout acte sexuel avec pénétration par une personne majeure pourra être automatiquement considéré comme un viol.

Le Planning Familial s'inquiète d'une modification de la loi visant à définir un âge pour la reconnaissance du consentement. Cela induirait une notion de «majorité sexuelle» qui pourrait être utilisée pour autoriser ou interdire toute activité sexuelle selon l'âge retenu et serait ainsi le prétexte à limiter la liberté sexuelle des jeunes et l'accès à la contraception pour les mineur.es, avec une moralisation et un contrôle de la sexualité de la jeunesse. Par exemple, une relation sexuelle consentie entre une jeune de 14 ans et 8 mois et un jeune de 18 ans et 3 mois pourrait donner lieu à une inculpation pour viol s'il y a plainte de la part d'un tiers. **L'instauration de cette « majorité sexuelle », loin de protéger les personnes mineures, risquerait de les contraindre à exercer leur sexualité de façon cachée et créerait ainsi des situations de danger et de violences.**

Le Planning Familial propose plutôt d'adopter, à l'instar de ce qui se passe aux USA, **une inversion de la charge de la preuve**, lorsqu'au moment des faits la victime est mineure. Cela signifie que c'est aux auteur.ice.s de prouver qu'il.elle.s n'ont rien commis, qu'il n'y avait ni contrainte ni menace, et que la victime a dit oui par son attitude ou par des mots. L'absence de consentement du ou de la mineur.e deviendrait donc une présomption qu'on ne peut contredire. Il existe déjà dans notre Code pénal des infractions dont la charge de la preuve peut être inversée, comme en matière de non-justification des ressources (art. 326-1 CP), donc il ne s'agit nullement d'un cas isolé. ». C'est pourquoi le Planning revendique une évolution de la loi, qui éviterait de fixer un seuil d'âge, avec les dangers mentionnés plus haut.

Comme l'ont rapporté les sénatrices Marie Mercier (LR) et Laurence Rossignol (PS), **cette "présomption de contrainte", laissée à l'appréciation des juges, serait "plus efficace" car elle protégerait "tous.tes les personnes mineur.es" et "pas seulement les moins de 15 ans".**

Le Planning rappelle, en outre, que pour que ces notions de consentement et de plaisir soient intégrées, dès le plus jeune âge, il est absolument nécessaire de faire de l'éducation à la vie affective et sexuelle une priorité en milieu scolaire et dans tous les lieux d'éducation, par son intégration dans tous les projets d'établissement, dans les programmes scolaires, et par le renforcement de la formation des professionnel.les agissant auprès des jeunes.

Contacts Presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 / Danièle Lanssade # 06 11 76 07 30

Jeunes, droits, sexualités : âge pour la reconnaissance d'un consentement

Le Planning Familial s'inquiète d'une modification de la loi visant à définir un âge pour la reconnaissance d'un consentement. Cela induirait une notion de «majorité sexuelle» qui pourrait être utilisée pour autoriser ou interdire toute activité sexuelle selon l'âge retenu et serait ainsi le prétexte à **limiter la liberté sexuelle des jeunes et l'accès à la contraception pour les mineur.es, avec une moralisation et un contrôle de la sexualité de la jeunesse.** L'instauration de cette « majorité sexuelle » exposerait les mineur.e.s à exercer leur sexualité de façon cachée et créerait ainsi des situations de danger et de violences.

Aujourd'hui dans la loi française ce consentement n'est pas lié à un âge ; le juge peut le fixer au cas par cas en fonction de la personnalité du ou de la mineur.e concerné.e, des circonstances, des faits et de la situation dans laquelle il ou elle se trouve. Du fait de la présomption d'innocence, c'est au ou à la Procureur.e de la République de prouver la faute et non à l'auteur.rice de prouver le contraire. Alors qu'aux États Unis c'est aux auteur.rice.s de prouver qu'il.elle.s n'ont rien commis.

Le consentement positif contraint l'agresseur ou l'agresseuse à prouver que la victime a dit oui par son attitude ou par des mots. Dans ce cas, il n'y a pas de notion d'âge et la charge de la preuve est inversée, au profit des victimes. Nous pourrions envisager de déroger à notre procédure judiciaire pour les mineur.e.s : **l'absence de consentement du ou de la mineur.e devenant une présomption qu'on ne peut contredire.** Il suffit de prouver qu'au moment des faits la victime était mineure pour apporter la "charge de la preuve", c'est-à-dire pour apporter la preuve de ses affirmations.

Ainsi, le Planning réaffirme que **la personne victime de violences sexuelles n'est jamais responsable et ne doit donc pas porter cette responsabilité seule en démontrant son non consentement. C'est à l'agresseur ou l'agresseuse d'apporter la preuve de son innocence et de la non contrainte.** Il existe déjà dans notre Code pénal des infractions dont la charge de la preuve peut être inversée, comme en matière de non-justification des ressources (art. 326-1 CP), donc il ne s'agit nullement d'un cas isolé. ». **C'est pourquoi le Planning revendique une évolution de la loi.**

Pour que ces notions de consentement et de plaisir soient intégrées, dès le plus jeune âge, il est absolument nécessaire de **faire de l'éducation à la vie affective et sexuelle une priorité en milieu scolaire et dans tous les lieux d'éducation**, par son intégration dans tous les projets d'établissement, dans les programmes scolaires, et par le renforcement de la formation des professionnel.le.s agissant auprès des jeunes.

Contacts Presse :

Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial : 06 86 65 25 19

Caroline Rebhi, coprésidente du Planning familial : 06 59 87 03 20

8 mars 2018 - Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes s'inscrit dans un contexte politique et social particulier en France : le lancement des Etats généraux de la bioéthique, où il est question, entre autres, de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes...

Le corps des femmes, encore et toujours objet de contrôle

Or, en présentant l'accès à la PMA pour les couples lesbiens et les femmes célibataires « à débattre », alors que ce droit est déjà acquis pour les couples hétérosexuels, l'Etat perpétue une fois de plus le contrôle exercé sur le corps des femmes et singulièrement sur les femmes qui échappent à la norme hétérosexiste (les femmes lesbiennes et toutes celles qui décident d'avoir un enfant seules).

« On luttera tant qu'il le faudra... »

Via ce slogan de campagne militante, le Planning inscrit la lutte pour l'accès universel à la PMA dans l'histoire des luttes féministes émancipatrices, notamment en faveur de l'accès à la contraception et à l'avortement. Lorsque ces droits fondamentaux n'étaient pas encore acquis, le mouvement d'émancipation des femmes s'est organisé pour que chacune puisse quand même disposer librement de son corps et faire ses propres choix en matière de sexualité. C'était l'époque des produits contraceptifs importés illégalement d'autres pays et des avortements clandestins. Aujourd'hui, dans un contexte où l'accès à la PMA n'est pas encore autorisé à toutes les femmes, ces dernières continuent à s'organiser en partant à l'étranger ou en faisant des PMA « artisanales » pour obtenir le droit de décider si, quand, avec qui et comment faire un enfant. Elles encourent parfois des risques sanitaires et s'exposent toujours à un parcours long et onéreux. Le Planning est à leurs côtés et les accompagne, étant convaincu que les femmes n'attendent pas et n'attendront jamais que des lois soient votées pour agir pour leur émancipation ici et dans le monde.

... Pour être libres de nos choix ! »

Loin d'être une question éthique, l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, quelle que soit leur situation (célibataire, en couple hétéro, en couple lesbien) est plutôt une question d'égalité et de justice. Elle s'inscrit dans un continuum de droits sexuels fondamentaux, qui permet aux femmes de décider librement si, quand, comment et avec qui avoir un enfant.

En tant que mouvement féministe mais aussi en tant que mouvement d'éducation populaire, à l'écoute de la parole qui émerge des situations concrètes vécues par les femmes, le Planning réclame l'ouverture de la PMA entièrement remboursée à toutes les femmes dans l'immédiat et réaffirme avec force qu'il luttera tant qu'il le faudra pour que chaque personne puisse disposer librement de son corps.

Contacts Presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 / Veronica Nosedo # 06 79 37 93 73

9 et 10 avril 2018 : Rencontres Internationales PRODAS à Marseille
Un programme né il y a 50 ans aux Etats Unis, mis en place depuis 12 ans dans des écoles marseillaises !

En agissant dès le plus jeune âge, le PROgramme de Développement Affectif et Social (PRODAS) permet de travailler sur la déconstruction des stéréotypes de genre et la prévention des violences. Il favorise l'autonomie des personnes, accroît la possibilité d'exprimer ses ressentis et de se positionner dans la relation à l'autre.

Le programme a été conçu et expérimenté aux États Unis dans les années 70. Il s'agissait à l'époque de la première méthode structurée de développement personnel et social pour groupes d'enfants et d'adolescent-e-s. Quelques années plus tard le programme a été transféré au Québec où un grand nombre d'enseignant-e-s, d'éducateur-trice-s et de professionnel-le-s ont été formé-e-s et ont à leur tour supervisé des enseignant-e-s, en Belgique et en France.

A Marseille, depuis 2005, le Planning Familial des Bouches-du-Rhône expérimente l'adaptation du programme dans des écoles en réseau d'éducation prioritaire renforcée. 25 écoles maternelles et élémentaires sont concernées, environ 1700 enfants sont bénéficiaires du programme, la plupart sur plusieurs années et certain-e-s depuis la maternelle, et environ 220 enseignant-e-s ont été formé-e-s.

Avec le soutien de l'Agence régionale de santé Paca, Le PRODAS est développé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi ce programme est mis en place par les Planning Familiaux de Vaucluse et des Hautes-Alpes dans certaines écoles de ces départements.

Des travaux de recherches¹²³⁴, notamment en santé publique, ont mesuré les effets bénéfiques de l'application de ce programme dans les écoles. Elles démontrent des progrès remarquables dans l'expression et la compréhension, le savoir parler et savoir écouter, la maîtrise de la langue, le vocabulaire affectif, la maturité personnelle et la compétence sociale, la confiance en soi, les comportements constructifs, les relations conviviales, la résolution pacifique des conflits, etc. Les enseignant-e-s qui appliquent régulièrement ce programme voient leur relation avec leurs élèves se transformer pour devenir plus personnelle, plus compréhensive et nuancée. Dans leurs groupes, le comportement des enfants et des adolescent-e-s devient plus expressif, plus compréhensif et les relations plus constructives.

Les 9 et 10 avril prochain, le Planning Familial 13 organise les rencontres internationales PRODAS à Marseille. Ces rencontres vont permettre de réunir une soixantaine d'animateurs-trices et de formateurs-trices PRODAS de France, du Québec et de Belgique. Elles ont pour objectif un partage des expériences de mise en place du PRODAS en francophonie « D'hier à aujourd'hui : le passé, le présent » ainsi qu'un regard porté résolument vers l'avenir et la construction de projets communs autour des outils, des talents et des expériences !

Pour plus d'informations : <http://prodas-cerclemagique.org/>

Contact : Aurélie Tardy (aurelie@leplanning13.org) et Fanny Jamet (fanny@leplanning13.org) ; tél. : 04 91 91 09 39

¹ Equipe hospitalo-universitaire du service de santé publique de l'AP-HM, La Santé à St-Mauront Belle-de-Mai on s'y met tous !, Résultats de l'évaluation du PROgramme de Développement Affectif et Social, accessible sur <http://prodas-cerclemagique.org/wp-content/uploads/2015/08/Resultats-evaluation-externe-Juillet-2013.pdf>, juillet 2013

² Observatoire Régional de la Santé Languedoc-Roussillon, Accompagnement méthodologique pour une évaluation du processus et des activités du programme expérimental PRODAS à Montpellier par le Planning familial 34-Rapport de fin d'expérimentation- Novembre 2011

³ Evaluation expérimentation PRODAS Lycée Gaston Darboux Nîmes-IREPS Languedoc Roussillon, Octobre 2014

⁴ P r o g r a m m e P R O D A S Gaston Darboux : Evaluation année 2 Rapport réalisé par le CODES 30, 2015.

Projet de loi renforçant la protection des mineur.es contre les violences sexuelles

Après la question du seuil d'âge pour la reconnaissance du consentement sexuel chez les jeunes, le Planning familial s'inquiète aujourd'hui du projet de loi déposé relatif à la protection des mineur.es contre les violences sexuelles.

En effet, outre que le projet en entier est contestable, le problème central est que le viol pourrait être requalifié en correctionnel. Non, le viol reste un crime.

La création d'un nouveau délit « d'atteinte sexuelle sur mineur.es par pénétration » va, contrairement au but recherché, alléger la peine de l'agresseur et mettre encore une fois un focus sur l'enfant victime. Les magistrats auront à définir l'abus d'ignorance, la maturité, le discernement, le consentement.

Nous proposons toujours d'adopter une inversion de la charge de la preuve, quand la victime est mineure - Dire que c'est contraire à la présomption d'innocence est ici irrecevable dès lors que ce système existe déjà en droit français.

C'est pourquoi le Planning Familial insiste pour que les notions de consentement et de plaisir soient intégrées dès le plus jeune âge, dans les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle.

Plus on en parlera et plus les jeunes pourront faire leurs propres choix en matière sexualité, repérer les comportements violents et oser en parler!

Les jeunes sont libres de leurs choix. Protégeons-les par un projet de loi digne de ce nom !

Contact presse : Danièle Lanssade # 06 83 31 09 64- Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20

.

**En mai, juin et juillet 2018, le Planning familial marchera pour l'accès de tou.te.s à la PMA –
On luttera tant qu'il le faudra !**

Le Planning Familial s'est toujours battu et il continue à se battre au quotidien, aux côtés des femmes, pour qu'elles aient le droit de choisir d'avoir ou non des enfants et de vivre une sexualité épanouie, dissociée de la question de la reproduction. Il se mobilise avec la même conviction pour que toutes celles qui souhaitent avoir des enfants puissent le faire si elles le souhaitent, avec qui elles le désirent et au gré de leur propre agenda, sans aucune entrave extérieure – qu'elle soit politique, religieuse ou juridique.

L'ouverture de la PMA à tou.te.s, femmes seules, lesbiennes fait partie des revendications centrales que portent le Planning familial, comme la lutte contre toutes les formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre et la prévention de toutes les LGBTphobies.

Dans le contexte des Etats généraux de la bioéthique qui ont commencé le 18 janvier dernier et devraient se terminer le 7 juillet pour aboutir à un projet de loi à l'automne, le Planning familial, à travers ses 77 associations départementales, soutient le mot d'ordre de l'accès à la PMA pour tou.te.s, thème majeur des marches des fiertés, marches pour l'égalité, marche des visibilités qui vont se tenir de mi-mai à début juillet 2018.

Le Planning se mobilise pour :

- l'ouverture de la PMA à toutes les femmes quelle que soit leur situation (célibataire, en couple hétéro, en couple lesbien)
- le remboursement intégral par la Sécurité sociale
- l'instauration d'une filiation fondée sur l'engagement parental et non sur la biologie
- le choix du degré de médicalisation : le Planning défend la place des personnes dans la détermination des méthodes employées
- l'autoconservation des gamètes

Aujourd'hui, la PMA n'est pas une question d'éthique, mais bien d'égalité et de justice ! Attaché au libre choix, le Planning défend la diversité des modèles familiaux, ainsi que la diversité des aspirations. Le mouvement sera présent auprès des associations LGBTQI lors des événements organisés autour d'une part du 17 mai, journée internationale de lutte contre les LGBTphobies et d'autre part des marches des fiertés.

Contacts Presse : Lydie Porée # 06 87 16 36 68 / Veronica Noseda # 06 79 37 93 73



COMMUNIQUE DE PRESSE 22 mai 2018

Ensemble pour le OUI ! Solidarité avec les femmes irlandaises dans leur combat pour le droit à l'avortement

Le 25 mai prochain, les irlandais.e.s pourront voter par referendum pour ou contre la révision du 8^{ème} amendement de la constitution irlandaise. Cet amendement reconnaît le « droit à la vie de l'enfant à naître » à égalité avec le droit à la vie de la femme enceinte, et **interdit ainsi l'avortement.**

Aujourd'hui, les femmes irlandaises ne peuvent toujours pas choisir d'interrompre une grossesse non voulue! Cela les oblige à prendre le bateau ou l'avion pour aller avorter au Royaume Uni ou à avorter de façon clandestine en Irlande, à leurs risques et périls, notamment celui d'aller en prison !

En votant pour la suppression de cet amendement, les Irlandais.e.s vont enfin permettre aux femmes de leur pays de disposer librement de leur corps. La mobilisation sans précédent de la société civile - citoyen.ne.s et personnalités irlandaises à côté du mouvement « Together for Yes », composé de plus de 70 organisations, groupes et communautés – montre à quel point cette mesure répond à une demande sociale forte.

Si le «oui» l'emporte, ce serait une étape décisive : l'Irlande pourrait désormais garantir à ses citoyennes, sans restriction, un droit à l'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse.

Dans un contexte européen et international de menaces pour les droits des femmes (Pologne, Italie, Amérique latine...) et face aux ultra-conservateur.rice.s, les associations réunies au sein du collectif « **Avortement libre en Europe : Les Femmes Décident*** » soutiennent le combat pour la liberté des femmes, de toutes les femmes, à disposer de leurs corps.

L'avortement fait partie des droits humains fondamentaux. Nous devons **obtenir la garantie d'un accès universel à ce droit pour toutes les femmes en Europe et dans le monde**, notamment à travers la mobilisation des parlementaires européens.

Pour cela

Nous appelons à un rassemblement le jeudi 24 mai 2018 à 17h30 devant l'ambassade d'Irlande 4 rue Rude 75016 Paris

Contacts Presse :

Veronique Sehier - Planning Familial # 06 86 65 25 19

Suzy Rojtman - CNDF # 06 61 83 12 56

Josie Ceret - CADAC # 01 43 49 79 35

Thierry Lescant - Fédé Sud Santé Sociaux # 06 62 09 31 83

*Au dos la liste des associations du collectif « Avortement libre en Europe : Les Femmes Décident »





Associations membres du Collectif :

Marche Mondiale des Femmes France, Le Planning Familial, CADAC, ANCIC, La CLEF, Collectif Tenon, CNDF, Les effronté-es, Osez le Féminisme, Femmes Solidaires, Nuit Féministe, Regards de Femmes, Ligue du droit International des Femmes, Nous d'abord Pologne, Alliance des Femmes pour la Démocratie, Ruptures, Réseau Féministe Ruptures, SOS Sexisme, Elles sans Frontières, Assemblée des Femmes, Chiennes de Garde, FEMEN, Coordination Lesbienne en France, FièrEs, Libres MarianneS, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL), Encore féministes !, Organisation Femmes Égalité, Association nationale des Etudes féministes, Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des femmes et des Familles, MMF 26/07, MMF Midi-Pyrénées, MMF PACA, MMF22, Collectif Midi-Pyrénées pour les Droits des Femmes, Association Politiqu'elles, Caféministe 26/07, Bagdam Espace lesbien Toulouse, Réseau féministe 37, APIAF, Collectif 84 Droits des Femmes, Emission Femmes Libres Radio Libertaire, Centre de conseil familial de Nouméa, PF35, Collectif 13 Droits des Femmes (Centre Evolutif Lilith, Céramistes et Artistes de Lilith, Dis-formes, Evreux 13, Femmes Solidaires13, Forum Femmes Méditerranée, Images & Paroles, Les Ailes de Siligi, Mouvement de la Paix, Planning familial 38, Mouvement Jeunes Femmes, SOS Femmes 13, Sylka Beauté Santé, Osez le féminisme 13, 3 G), Femmes contre les intégrismes, Féministes pour une autre Europe, Association Pleiraa Grenoble, Association Rue'L, Zeromacho, Collectif Fary Koumba, Association Pan-africaniste des droits civiques des femmes, SKB L'Union des Femmes socialistes de France, Mouvement de l'Economie solidaire, Ligue des droits de l'Homme, Europe solidaire sans frontières (ESSF), France Grèce Solidarité, Fasti, Attac France, Attac Toulouse, Association La Case Bordeaux, FIDH, Union Syndicale Solidaires, CGT, CFDT, FSU, UNEF, SNPES Pjj, SUD Santé Sociaux, FSU 13, SNUipp-FSU 13, les effronté-e-s 67, Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, Fédération SUD Santé, Solidaires31 et SUD santés sociaux 31, SUD éducation Nord, Union syndicale de la Psychiatrie, Réseau Syndical international de Solidarité et de Luttés, CGT Santé et Action sociale, Commission féministe EELV, PCF, MJCF, Ensemble, Alternative libertaire, NPA, Democracy is OK, ADDP, Sauvons l'Europe, DOK, No Somos Vasijas - Espagne, Ligue du Droit International des Femmes, Sauvons l'Europe, DOK, No somos vasijas, Ligue du Droit International des Femmes, Femmes-Egalité.



26 mai 2018

Le vote irlandais en faveur du oui, c'est le triomphe de la bienveillance sur la contrainte!

Le Planning Familial en lien avec l'IPPF se réjouit du résultat du vote des Irlandaises et des Irlandais en faveur du retrait du terrible 8ème amendement de la constitution irlandaise.

« Le directeur général de l'IPPF, le Dr Alvaro Bermejo, a déclaré: «Nous nous félicitons de ce vote pour le changement, qui permet enfin au parlement irlandais de légaliser l'accès à l'avortement au cours du premier trimestre de la grossesse pour toute femme, selon son choix, conformément aux nombreux autres pays dans le monde qui garantissent l'accès à un avortement sûr et légal aux femmes quand elles en ont besoin. »

Caroline Hickson, directrice régionale du réseau européen de l'IPPF, a déclaré: «En tant qu'Irlandaise, je sais que le 8ème amendement a porté atteinte à d'innombrables femmes physiquement, émotionnellement et psychologiquement pendant plus de 30 ans. Le vote en faveur de son retrait ouvre la voie à un environnement plus humain et bienveillant pour les femmes en Irlande. Elles ne seront plus forcées de se rendre à l'étranger pour avoir accès à l'avortement, ou d'avoir recours, illégalement et dans la crainte des poursuites, à la pilule abortive achetée en ligne. Au lieu de cela, les femmes et les filles qui vivent une grossesse non voulue pourront prendre leur décision de façon personnelle et bénéficier d'un cadre sécurisant avec le soutien de leurs médecins et de leurs proches. Elles seront en mesure de recevoir des soins adaptés, dans leur pays, à un moment où elles sont vulnérables.»

Dr Alvaro Bermejo a ajouté: "La décision de l'Irlande donne à toute l'Europe et au monde entier le signal fort que la bienveillance peut triompher de l'absolutisme et de la contrainte. Nous espérons vivement que cela donnera du courage à toutes les femmes et à toutes les personnes qui soutiennent leur combat pour le choix de maîtriser leur fécondité sans contrainte ni coercition, notamment dans tous les pays où la règle du bâillon mondial -*Global Gag Rule*- a un impact désastreux sur leur accès à la santé sexuelle et reproductive. Pour les femmes du monde entier, il est temps de mettre fin aux grossesses forcées et de rendre l'avortement sûr, légal et accessible partout. Aujourd'hui, l'Irlande nous montre qu'un changement positif est possible. "

En cette journée mondiale de la santé des femmes, Le Planning Familial partage ces déclarations! OUI, l'accès aux droits sexuels et reproductifs est un enjeu d'égalité, d'émancipation et de santé sexuelle pour les femmes! L'avortement doit devenir un droit humain à part entière dans le monde, et ne plus être traité comme un droit à part !

Contacts :

Véronique SEHIER 06 86 65 25 19
Danielle GAUDRY 06 60 95 50 77
Caroline REBHI 06 59 87 03 20

www.planning-familial.org

Le Planning familial tient son université populaire du 8 au 10 juin 2018 à Rennes

Une association féministe toujours en mouvement, qui veut redonner à l'éducation populaire un nouvel élan !

Du 8 au 10 juin 2018, plus de 130 de militant.es de l'ensemble du mouvement se retrouveront à Rennes pour réfléchir et travailler ensemble à la mise en œuvre d'une démarche de co-construction des orientations nationales du mouvement, avec les personnes concernées dans la perspective de la préparation de son congrès en 2019.

Femmes, et hommes, jeunes, et moins jeunes, personnes LGBTQI, migrant.es, précaires, personnes en situation de handicap, personnes racisées, urbain.es ou ruraux.ales... : les publics que rencontre le Planning familial sont nombreux, leurs besoins également. Faire avec les personnes et non pas « faire pour » nécessite - pour les militant.e.s - de s'interroger en permanence sur leurs posture et leurs pratiques.

Ateliers, interventions de chercheur.se.s, partage d'expériences et bourse d'échanges sont au programme des 3 jours qui permettront de renforcer le pouvoir d'agir des personnes et de croiser les savoirs entre personnes concernées, professionnel.le.s, chercheur.e.s, dans une démarche de transformation sociale. Car le mot d'ordre du Planning familial est toujours d'actualité : **penser ensemble l'accès aux droits et à la santé sexuelle, pour toutes les personnes, sur tous les territoires.**

Une **conférence de presse se tiendra le vendredi 8 juin à 15h dans les locaux de l'Institut d'études politiques, 104 boulevard de la Duchesse Anne.** Elle sera l'occasion de découvrir le forum des initiatives dans lequel plusieurs associations départementales vont partager leurs expériences d'actions menées avec une approche d'éducation populaire.

Contacts presse :

Caroline Rehbi co-présidente du Planning familial : 06 59 87 03 20

Cécile Malfray membre du bureau du Planning familial : 06 30 09 20 68

Lydie Porée présidente de l'association départementale d'Ille-et-Vilaine : 06 87 16 36 68

Hasta la victoria, siempre !

Ce 14 juin 2018, les député.e.s d'Argentine ont voté en faveur de la loi qui garantit à toutes les femmes un avortement sûr, légal et gratuit. C'est une grande victoire. Toute avancée législative et sociale qui permet de développer les droits et les choix de pouvoir décider d'avoir ou non des enfants, de vivre sa vie sexuelle et affective sans crainte et d'en finir avec des lois répressives qui interdisent ou restreignent l'accès à l'avortement sont des pas vers plus d'égalité et plus d'émancipation.

La victoire est courte, 4 voix d'écart seulement pour permettre enfin aux argentin.e.s de sortir de la répression, de la peur.

Reste à passer le « rio » du Sénat dont la composante conservatrice n'est pas à démontrer. La mobilisation sociale est forte, l'adhésion à cette avancée législative des droits des femmes (et des couples) est importante et massive.

Partout autour en Amérique Latine (au Chili, au Brésil, au Nicaragua...) des femmes, des hommes se lèvent, se mobilisent et envahissent les rues pour revendiquer davantage de droits sociaux, l'égalité, le libre choix.

Cette déferlante de mobilisation des femmes dans l'hémisphère sud trace un chemin qu'il sera difficile au Sénat argentin de ne pas emprunter. Le vote prochain dira leur volonté de répondre positivement aux constantes revendications des argentin.e.s de pouvoir choisir de poursuivre ou non une grossesse non prévue.

Très récemment, l'Irlande avec le vote positif et massif au référendum pour la légalisation de l'avortement a donné un signe fort et irréversible en Europe. La mobilisation des polonaises est forte, constante mais elles doivent faire face aux tenants d'un ordre séculaire, moral, et religieux, qui militent contre ce droit au nom d'une vision essentialiste ou biologique de l'humanité, ou de la défense d'un soi-disant droit à la vie pour « l'enfant à naître, au mépris de la vie et de la santé des femmes. Le combat est engagé !

L'ensemble des militant.e.s du Planning goûte le bonheur de cette première victoire des argentin.e.s qui ne peut que se répandre, car aujourd'hui comme demain, il n'y a pas d'alternative à l'égalité et à l'émancipation des femmes, dont le droit à l'avortement est un des piliers fondamentaux.

Contacts Presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19

COMMUNIQUE DE PRESSE

20/06/2018

Les Etats Unis ont décidé de quitter le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies

C'est avec regret que le Planning Familial et l'IPPF* apprennent l'annonce du retrait des Etats-Unis du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), organe dédié au renforcement, à la protection et au respect des droits humains et des libertés fondamentales pour toutes les personnes.

Le Planning Familial et l'IPPF reconnaissent le rôle important joué par le CDH dans la sauvegarde des droits humains et en particulier, des droits sexuels et reproductifs des femmes, des filles et des communautés LGBTQI +, surtout lorsqu'elles sont victimes de violence, de marginalisation, de discrimination ou qu'elles font fassent à une situation de crise humanitaire.

Le Conseil des droits de l'homme a consacré des procédures spéciales, des panels et des résolutions qui ont conduit à des avancées majeures en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, spécifiquement dans les domaines des droits des femmes, des violences sexuelles et sexistes ou concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre, le mariage précoce et forcé, la violence et la discrimination à l'égard des femmes, la lutte contre le VIH / SIDA et les mutilations sexuelles féminines etc.

Anamaria Bejar, Directrice du plaidoyer de l'IPPF a déclaré:

"Le Conseil des droits de l'homme est un pilier central de la responsabilité internationale concernant les violations des droits humains dans le monde entier. L'Examen Périodique Universel (EPU) en est un bon exemple. Le bilan des droits humains de tous les États a fait l'objet d'une évaluation entre pairs. C'est un moment clé pour que les Etats membres et la société civile s'engagent dans la protection et la réalisation de tous les droits humains au niveau de chaque pays. "

Pour le Planning, ce désengagement des Etats Unis constitue une nouvelle alerte pour les droits sexuels et reproductifs. Il montre la nécessité d'un engagement fort de la France au niveau international.

Contacts :

Véronique SEHIER 06 86 65 25 19 / veronique.sehier@planning-familial.org
www.planning-familial.org

**L'IPPF (International Planned Parenthood Federation) est un mouvement de la société civile organisé au niveau mondial dont fait partie le Planning Familial. L'IPPF travaille dans plus de 170 pays pour défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs pour tous, et fournir des services en particulier auprès des populations les plus vulnérables.*

**Mettre en concurrence les associations de lutte contre les violences faites aux femmes,
une nouvelle stratégie du gouvernement ?**

L'Association Européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail (AVFT) tirait en début d'année la sonnette d'alarme : face à l'augmentation des appels téléphoniques suscités par #MeToo et #BalanceTonPorc, elle était obligée de fermer son accueil téléphonique, faute de moyens supplémentaires pour y faire face.*

La réponse de l'État, via la Secrétaire d'État à l'Égalité Femmes Hommes fut sans nuance : puisque l'AVFT ne pouvait plus « assumer ses fonctions », déclarait-elle en « oubliant » que son activité de soutien aux victimes va bien au-delà de la réponse téléphonique, elle annonçait que l'État devait « reprendre la main » par le biais d'une nouvelle ligne téléphonique, en faisant fi de l'expertise accumulée par l'AVFT depuis 1985.

Sous réserve de sérieuses compétences, répondre à des appels téléphoniques c'est bien. Accompagner les victimes tout au long de leurs procédures judiciaires, faire évoluer la législation, assumer la formation, la recherche, c'est beaucoup mieux et c'est indispensable.

Mais, oubliant déjà le service public, un appel à projet d'un million d'euros était lancé pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail par Marlène Schiappa.

Cet appel est problématique pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la lutte contre les violences contre les femmes nécessite un maillage territorial et un véritable travail en réseau des acteurs institutionnels et associatifs.

Alors que la logique et le souci d'efficacité devraient amener à associer, renforcer voire développer une association experte sur les violences au travail depuis 33 ans, l'appel à projet « vise à soutenir l'émergence d'actions nouvelles »... tout en reprenant dans ses critères les missions de l'AVFT (prise en charge et accompagnement judiciaire des victimes, sensibilisation, formation) ! Un tel discrédit porté aux associations est stupéfiant.

De plus, selon l'appel à projets, non seulement le même montant sera versé indistinctement à chaque région, sans prise en compte du nombre de départements ni des spécificités territoriales, mais l'aide ne sera pas pérenne, les projets devant se réaliser avant la fin 2019 sans assurance de renouvellement pour 2020. Une fois de plus, tout est fait dans la précipitation et sans garantie sur le long terme.

Enfin, alors qu'un soutien efficace aux victimes ne peut jaillir que de la coopération entre associations agissant chacune dans un domaine de compétence spécialisé, un tel modèle de financement les met au contraire en concurrence, précarise les salariées et limite leur montée en compétences sur le long terme. L'appel à projet est donc directement préjudiciable aux victimes de violences masculines, qui ont besoin d'un accompagnement stable et durable pour faire face à des procédures longues et éprouvantes.

Ces attaques gouvernementales contre les associations spécialisées telles que l'AVFT entrent en contradiction avec la Charte d'engagement réciproque entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif du 14 février 2014. L'État s'était alors engagé à favoriser dans la durée des soutiens publics aux associations et à privilégier la conduite de projets sur le long terme par des conventions pluriannuelles. Force est de constater que les récentes décisions mettent en échec les engagements pris.

De tels agissements doivent nous interroger et nous pousser à (re)définir ce que serait un véritable service public pour la protection des droits des femmes.

Sans concertation, échange, dialogue préalables, impossible de construire ensemble un Service public de qualité, cohérent et adapté pour la protection et la défense des femmes. Sans subventions conséquentes pour les structures associatives existantes engagées aux côtés des femmes avec un renforcement des services publics (hôpitaux, justice, force de l'ordre, éducation nationale, etc.), impossible de répondre aux besoins des victimes, impossible de développer la prévention pour lutter durablement contre les violences masculines.

Enfin, dans un contexte de démantèlement de la fonction publique (120 000 postes supprimés, y compris à l'inspection du travail !), comment l'État peut-il prétendre reprendre en main aussi rapidement des missions qu'il n'a jamais assumé et qui ont été conçues et réalisées par les seules associations...?

Nous, militant.e.s féministes, associations, organisations, prenons acte du choix gouvernemental de fragiliser le tissu associatif, d'amoindrir le Service public en général et de favoriser une approche concurrentielle de la lutte contre les violences faites aux femmes, au détriment de l'expertise féministe.

Pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes, nous sommes tou.te.s solidaires, et nous le resterons !

*L'AVFT a depuis début juin rétabli cette ligne téléphonique.

Signataires : Réseau Féministe "Ruptures", Archives Recherches Cultures Lesbiennes, Osez le Féminisme !, Collectif National pour les Droits des Femmes, Marche Mondiale des Femmes France, Mouvement du Nid Paris, Collectif 13 Droits des femmes, Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, Attac, Maison des Femmes Thérèse Clerc à Montreuil, Ligue des femmes Iraniennes pour la Démocratie-LFID, Le Planning Familial, Collectif "Tout.e.s contre les Violences Obstétricales et Gynécologiques", Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes libres (Radio libertaire), Ensemble, Femmes Égalité, Collectif Féministe Contre le Viol, Voix de Femmes, Ligue des Droits de l'Homme, Initiative Féministe Euromed IFE-EFI, Union syndicale Solidaires, Réseau International des Mères en Lutte, Association nationale des études féministes (ANEF), SOS les Mamans et les Enfants, Femmes Migrantes Debout

Contacts Presse :

Véronique Séhier : 06 86 65 25 19

Une Grande Femme entre au Panthéon

C'est avec fierté que le Planning Familial accompagnera Simone Veil au Panthéon ce dimanche 1^{er} juillet.

En effet, Simone Veil a marqué des générations de femmes et d'hommes par sa détermination à porter et à faire adopter la première loi autorisant l'avortement en France. En refusant de fermer les yeux sur la situation vécue chaque année par des dizaines de milliers de femmes contraintes d'avorter dans la clandestinité et dans des conditions sanitaires dangereuses, Simone Veil a contribué à lever l'hypocrisie sur la pratique des avortements clandestins et à mettre fin ainsi à une profonde injustice. Car les femmes les plus exposées au danger étaient les plus démunies, qui n'avaient pas connaissance des réseaux de désobéissance civile, comme le MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception) et le Planning Familial qui pratiquaient des avortements sécurisés de manière illégale.

Attaquée violemment au sein d'une assemblée nationale très majoritairement masculine, elle n'a jamais transigé sur ce point fondamental : **l'avortement est un choix qui doit appartenir aux femmes.**

Aujourd'hui, la reconnaissance par la nation française de Simone Veil, Européenne convaincue et de son action, intervient dans un contexte où l'avortement est encore et toujours l'objet de luttes pour qu'il devienne un droit, et un droit effectif pour toutes les femmes en Europe et dans le monde: comme en Irlande, où un projet de loi va enfin être déposé pour l'autoriser, en Argentine où les députés ont approuvé sa légalisation, ou comme en Pologne, en Hongrie où il est fortement menacé, ou en Italie où, malgré la loi, son accès y est restreint.

Le combat de Simone Veil demeure donc d'une brûlante actualité ! Car en 2018 encore, dans le monde une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin et 25 millions d'avortements illégaux ont lieu chaque année.

Parce que les opposants au droit de choisir sont toujours et encore très virulents pour entraver ce droit fondamental des femmes, parce que de nombreuses femmes subissent des grossesses non désirées et des avortements clandestins, et sont encore culpabilisées par des professionnel.le.s de santé et l'opinion publique en France ou ailleurs, le Planning familial se réjouit que la panthéonisation de Simone Veil soit l'occasion de rappeler **le droit des femmes du monde entier à disposer librement de leurs corps !**

Contacts Presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 / Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20

L'Éducation à la sexualité : stop à l'intox, il est urgent d'agir !

Emoi et agitation suite à l'annonce de l'obligation d'éducation à la sexualité pour les élèves dans le cadre de la loi Schiappa sur les violences sexuelles ! Retour des vieux démons et opposants qui surfent sur la vague des abus sexuels révélés dans l'église catholique, les mêmes qui s'opposèrent aux ABCD de l'égalité et qui, à la veille de la rentrée scolaire, réactivent les discours visant à affoler les parents d'élèves, à insulter et menacer les intervenant.e.s potentiel.le.s, à semer la confusion auprès des équipes éducatives ...

Pourtant rien de révolutionnaire, mais une urgence :

La loi sur l'éducation sexuelle obligatoire depuis 2001 n'est toujours pas appliquée : c'est l'objet de la circulaire annoncée par Mme Schiappa qui met en avant l'éducation au respect du non consentement, en lien avec la loi sur les violences sexuelles.

L'éducation à la sexualité: une urgence ! Une urgence inscrite dans les préconisations de nombre d'interlocuteurs institutionnels internationaux (OMS - UNESCO - ONU ...) et nationaux, Haut Conseil de la Santé publique rappelant l'efficacité de l'éducation sexuelle dans la réduction des infections sexuellement transmissibles, Conseil national du Sida recommandant l'amélioration des conditions actuelles de l'éducation à la sexualité, Défenseur des droits rappelant la non application préjudiciable de cette obligation dans son rapport annuel sur les droits de l'enfant, Haut Conseil à l'égalité et ses préconisations pour améliorer la situation dans son rapport de juin 2016. Vous trouverez tous ces documents à [l'adresse dédiée de notre centre de documentation](#).

Si tous ces acteur.rice.s sont d'accord c'est parce que l'enjeu est de taille !

Intégrer l'éducation à la sexualité dans l'éducation de toutes et tous dès le plus jeune âge est une revendication historique du Planning Familial. L'enjeu de cette mobilisation est bien de transformer notre société fondée sur des relations inégalitaires entre les sexes qui font le lit des violences sexuelles et sexistes, pour aller vers une égalité réelle entre toutes les personnes.

Ces relations inégalitaires reposent sur l'illusion d'une « naturelle domination du masculin sur le féminin ». Elles ont des conséquences sur les comportements individuels comme sur les rapports sociaux et politiques ; or cela se construit très tôt sur des préjugés et stéréotypes de sexe, d'identité, de genre et d'orientation sexuelle. Et les dégâts se font fortement sentir : 1 collégien.ne sur 5 déclare avoir été victime de cyberviolence, 60% des personnes lesbiennes déclarent avoir été victimes d'actes lesbophobes, les IST sont en augmentation chez les jeunes de 15 à 24 ans Il est urgent d'agir !

L'éducation à la sexualité : pour renforcer la capacité à faire ses propres choix, un outil de prévention, de promotion de la santé et des droits sexuels



Droit de disposer de son corps, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à la protection contre la violence, droit à la vie : aborder les droits lors des séances d'éducation à la sexualité vise à interroger les rapports sociaux de sexe, la hiérarchie entre les sexualités, les normes et les tabous. Aborder la sexualité dans une approche globale et positive dès le plus jeune âge, c'est interroger la place de chacun.e, sortir des injonctions, permettre l'accès à une information juste pour gagner en liberté.

Avec toutes celles et ceux qui se battent pour la mise en place d'une éducation à la sexualité systématique, globale et pour toutes et tous, nous sommes convaincu.e.s que toute la société y gagnera!

Contacts Presse :

Véronique SEHIER # 06 86 65 25 19 – Caroline REBHI # 06 59 87 03 20



Communiqué de presse
À Paris, le 12 septembre 2018

M. MACRON, AIDEZ LE FONDS MONDIAL À SAUVER ENCORE PLUS DE VIES

À l'heure où le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme rend le bilan chiffré de son action 2017 (cliquez [ICI](#)), nos associations saluent le travail accompli. Nous rappelons à cette occasion la réalité de millions de personnes touchées par ces maladies et les ressources financières à mobiliser pour y mettre fin. À un an de la 6^e conférence de reconstitution du Fonds, qui se tiendra pour la première fois en France, nous demandons à Emmanuel Macron de tout mettre en œuvre pour en faire un succès.

Le Fonds mondial joue un rôle capital dans les pays en développement. Depuis sa création par le G7 en 2001, **27 millions de vies ont été sauvées** grâce aux programmes qu'il finance dans les pays à revenus faibles et intermédiaires – preuve que la mobilisation de la communauté internationale peut être véritablement efficace quand elle s'en donne les moyens financiers. Il assure respectivement 65% et 57% du financement pour la tuberculose et le paludisme. Pour le VIH/sida, il finance la moitié des traitements anti-rétroviraux disponibles dans le monde.

Pour autant, le combat contre les pandémies est loin d'être gagné : aujourd'hui encore, elles font plus de 8 000 morts par jour. Le nombre d'infections à VIH reste très élevé parmi les adolescentes et les jeunes femmes, et les populations les plus vulnérables (les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes trans, les usagers de drogues, les travailleurs-ses du sexe). La tuberculose reste quant à elle sous-diagnostiquée et la résistance aux antimicrobiens et aux insecticides menacent nos progrès en matière de lutte contre la tuberculose et le paludisme.

Cette situation n'est pourtant pas une fatalité. Un investissement plus conséquent aujourd'hui permettrait de circonscrire plus rapidement les épidémies. Si aucun effort n'est fait, une recrudescence de ces dernières est à prévoir, comme c'est déjà le cas dans certaines régions pour le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose multi-résistante qui représente un tiers des décès dus à l'antibiorésistance. Or, les coûts directs et indirects de ces épidémies sont, et seront, bien plus élevés que les besoins estimés pour y mettre un terme. Pour la tuberculose seule, sans accélération des efforts engagés, la perte pour l'économie mondiale s'élèverait à 983 milliards de dollars au cours des 15 prochaines années.¹

Des experts estiment aujourd'hui qu'**entre 16,8 et 18 milliards de dollars sont nécessaires** pour le Fonds mondial pour la période 2020-2022². La fin des épidémies ne sera possible que grâce à une véritable volonté politique. Un premier test aura lieu le 26 septembre au siège des Nations Unies³ : les dirigeants de la planète sont conviés à définir de nouveaux objectifs sanitaires pour éradiquer la tuberculose. Mais le moment de vérité sera la Conférence de Reconstitution du Fonds mondial qu'Emmanuel Macron accueillera le 10 octobre 2019 à Lyon. Pour en faire un succès historique, **le Président doit désormais assurer son rôle de premier de cordée et mobiliser dès maintenant ses homologues !** Il est temps pour nos dirigeants d'entrer dans l'histoire en apportant la preuve la plus concrète de leur volonté de mettre fin aux épidémies : l'augmentation de leurs contributions.

¹ Source : [Rapport The Price of a pandemic - Global TB Caucus](#)

² Source : Estimations du groupe d'expert indépendant Global Fund Advocates Network (GFAN)

³ Source : Réunion de Haut Niveau sur la tuberculose aux Nations Unies

Scandaleux ! Inadmissible !

Les propos tenus sur l'avortement par le Président du syndicat national des gynécologues, ne peuvent qu'indigner toutes celles et ceux, femmes concernées, professionnel.les qui les accompagnent, parlementaires qui élaborent les lois : des propos rétrogrades, déniaient aux femmes leur liberté de procréation, car le droit de refuser la procréation est une dimension essentielle de la liberté des femmes. C'est ce que le cadre réglementaire et législatif légitime en France et le pouvoir médical n'est pas au-dessus des lois.

En 2018 encore chaque année dans le monde, 25 millions d'avortements illégaux ont lieu, une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin. L'avortement légalisé et pratiqué dans de bonnes conditions à la demande des femmes est le plus sûr moyen de répondre à cette situation sanitaire dramatique.

Les opposants au droit de choisir ne supportent pas cette liberté et s'organisent pour entraver ce droit fondamental des femmes par tous les moyens : lobbies, campagnes détournant l'information sur les réseaux sociaux, campagnes de culpabilisation et de stigmatisation de l'avortement et ces propos du président viennent encore alimenter cette offensive.

Le Planning Familial réaffirme que le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit fondamental !

C'est le rôle de l'Etat de veiller à la défense de ce droit et à son application sur l'ensemble du territoire français, en métropole et Outre-Mer, pour que toute femme puisse l'exercer en toute liberté !

Mesdames Buzyn et Schiappa, nous prenons acte de votre engagement à exercer votre pouvoir que ce droit soit respecté sans entrave.

Assez d'entraves aux droits des femmes, à leur santé et à leur liberté !

Site ivg.gouv.fr

Numéro vert national : 0800 08 11 11

Contacts presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 / Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20

**Le Planning, acteur inconditionnel de la lutte contre les violences
à l'encontre des femmes**

Le Planning Familial s'insurge face aux messages diffamatoires et propos haineux diffusés une nouvelle fois via les réseaux sociaux à son encontre.

Non, le Planning Familial n'a jamais fait l'apologie de l'excision. Il agit depuis toujours pour défendre l'intégrité physique des femmes lors de toutes ses interventions et à travers ses différents programmes. Il est engagé contre les mutilations sexuelles que peuvent subir toutes les femmes, et cela quelques soient leur origine ou religion. Il a depuis toujours participé à la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et contre les mariages forcés, en partenariat avec des associations féministes, dont le GAMS et notamment comme membre « d'Excision Parlons-en ».

Le Planning est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Ses lieux d'accueil sont ouverts à toutes les femmes, sans discrimination, sans distinction et sans jugement. Il lutte contre toutes les formes d'exclusion et d'inégalités sociales avec pour objectif l'égal accès de toutes les personnes aux mêmes droits, à la santé sexuelle, à l'autonomie et à l'émancipation.

Nous demandons au journal Marianne de vérifier ses sources et de rectifier les propos tenus dans son article paru hier à l'encontre du Planning familial et qui mettent en doute cet engagement historique et actuel du Planning familial au niveau national et au niveau de tout son réseau.

Contacts presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 / Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20

PMA pour toutes maintenant !

Après le deuxième avis positif rendu par le CCNE sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, il est maintenant temps d'inscrire ce droit dans la loi, comme le réclament depuis longtemps les personnes concernées et les associations qui les soutiennent.

En libérant la sexualité d'une finalité procréatrice, un couple quel qu'il soit ou une femme seule pourra s'il ou elle le souhaite « faire un enfant » au moment voulu pour réaliser ce projet. Cette aspiration est devenue une revendication partagée par une grande majorité de la société.

Cette loi, loin de déclencher la « régression sociale » agitée par les opposants, inscrira ce droit pour toutes en permettant l'égalité d'accès aux techniques d'AMP. Elle confirmera la reconnaissance de la diversité des formes de vie familiales permettant à un enfant de se construire quelque soit sa relation à ses origines et à sa filiation. Elle corrigera l'inégalité de droits entre les femmes pour plus aucune d'entre elles ne soit contrainte de partir à l'étranger pour avoir une PMA, ou pour un couple lesbien, à adopter l'enfant de sa compagne.

Aujourd'hui, l'aide à la procréation est très médicalisée selon des protocoles pilotés exclusivement par des médecins alors qu'il est possible d'adopter des démarches sécurisées moins lourdes redonnant aux personnes leur place dans la détermination des méthodes employées.

Ouvrir la PMA à toutes les femmes fait partie intégrante de la lutte pour le droit de choisir que mène le Planning Familial. C'est pour cela que nous attendons des parlementaires qu'ils intègrent dans la loi le remboursement de la PMA pour toutes, les modifications nécessaires dans le droit de la filiation, et la protection de tous les enfants dès leur naissance.

Contacts Presse :

Cécile Malfray # 06 30 09 20 68/ Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20



COMMUNIQUE DE PRESSE

Avortement en Europe, les Femmes décident !

<http://avortementurope.org/>

En Ile de France, RASSEMBLEMENT

18h30 – Place de l’Opéra Bastille – Paris

Projection du documentaire : « Les croisés contre-attaquent »

Suivi d’échanges avec des activistes de plusieurs pays.

20h – Salle Traversière – 15bis rue Traversière – Paris 12ème

En solidarité avec l’ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des espagnoles en 2015, des polonaises depuis 2016 et des irlandaises en 2018 ; en solidarité avec l’ensemble des femmes d’Amérique latine, dont les Argentines ; en lutte pour déjouer la remise en cause de l’avortement par toutes les forces réactionnaires ou religieuses, à l’échelle européenne et mondiale : nous réaffirmons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l’avortement et à la santé sont des droits fondamentaux pour l’égalité entre les femmes et les hommes, en Europe et dans le monde :

- L’avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie, je choisis d’avoir ou pas un enfant ;
- L'accès à l'avortement est un droit ;
- La « double » clause de conscience sur l’IVG pour les professionnel.les de santé doit être supprimée de la loi ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe, et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l’avortement.
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur l’ensemble des territoires ;
- Des campagnes d’information tous publics sont nécessaires pour pouvoir en parler librement, sans tabou ni jugement ;
- L’éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu’elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d’avortement et à l’accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé.

Le 28 septembre 2018, Journée internationale pour le droit à l’avortement rappellera partout en France que c’est un droit irréfutable

Contacts presse : Danielle Gaudry – Planning Familial : 06 60 95 50 77, Nelly Martin - Marche Mondiale des Femmes : 06 80 63 95 25- Suzy Rojzman - CADAC : 06 61 83 12 56

En savoir plus sur le Fonds mondial

Le Fonds mondial est un partenariat entre les autorités publiques, la société civile, le secteur privé et les personnes touchées par les maladies, créé en 2002 pour accélérer la fin des épidémies de VIH/sida, de tuberculose et de paludisme. Il mutualise les contributions financières des États et permet d'assurer une lutte efficace contre les trois grandes pandémies en mobilisant et en finançant directement l'accès aux soins, à des outils de prévention et l'action de la société civile Historiquement, la France est le 2^{ème} contributeur au Fonds.

Son rapport annuel sur les résultats de 2017 est publié aujourd'hui, mercredi 12 septembre. Tous les résultats sont disponibles ici (insérer quand dispo).

La France accueillera pour la première fois la conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial le 10 octobre 2019 à Lyon : les donateurs annonceront la contribution qu'ils apporteront au Fonds pour la période 2020-2022.

En 2015, la communauté internationale s'est engagée à mettre fin aux 3 pandémies d'ici 2030 (objectif de développement durable n°3)

Contacts presse

Action Santé Mondiale / Global TB Caucus : Margot Jaymond 06 64 80 05 72

mjaymond@ghadvocates.org

AIDES : Elody Croullebois 01 77 93 97 65 / 06 98 68 01 68 ecroullebois@aides.org

Coalition PLUS : Camille Sarret 07 81 73 34 77 csarret@coalitionplus.org

Equipop : Nicolas Rainaud 06 73 72 25 37, nicolas.rainaud@equipop.org

Le Planning Familial : Véronique Séhier 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planning-familial.org

ONE : Charlotte Grignard 06 22 41 00 41 charlotte.grignard@one.org

Médecins du Monde : Fanny Mantaux 01 44 92 13 81 fanny.mantaux@medecinsdumonde.net

Sidaction : Aurélie Defretin 06 73 21 63 97 / 01 53 26 45 64 a.defretin@sidaction.org

Solidarité Sida : Gautier Centlivre 07 70 00 28 81 / gcentlivre@solidarite-sida.org

Solthis : Rachel Domenach 01 81 70 17 97 / 06 60 24 19 36 rachel.domenach@solthis.org

Paris, le 26 septembre 2018

La meilleure contraception c'est toujours celle que l'on choisit !

L'accès à la contraception, puis à l'avortement, a permis aux femmes d'affirmer leur droit à disposer de leur corps et à s'émanciper d'un destin réduit à la seule fonction reproductive. Mais gérer la contraception n'est pas toujours facile. Les contraintes économiques, sociales ou culturelles, les représentations, les idées reçues peuvent être de véritables obstacles. C'est parfois difficile pour les femmes - dans un contexte de plus en plus médicalisé - d'oser dire « non » à leur médecin, de réussir à questionner telle ou telle prescription ou d'aborder tranquillement les problèmes les plus intimes liés à leur corps ou à leur sexualité. C'est pourquoi, le Planning Familial revendique la nécessité de créer des espaces d'échange sur les représentations autour de la sexualité, sur le consentement, sur la contraception et sur le désir d'enfant, en dehors des normes et des injonctions sociales.

Il est important de remettre la question du choix de la contraception et de son accompagnement au cœur du débat : comment permettre à une personne de mesurer les bénéfices et les risques d'une contraception selon sa situation actuelle, ses préférences et ses contraintes ? Cela nécessite la formation des personnes qui prescrivent la contraception sur toutes les méthodes existantes, afin de pouvoir informer et conseiller en fonction des avantages et des limites de chaque moyen contraceptif. Par ailleurs, la remise en question actuelle des modes de contraception médicalisés impose un nouveau rapport entre usagèr.e et soignant.e, en donnant une place plus importante à l'information et aux choix plutôt qu'à la prescription médicale. Elle interroge aussi la responsabilité masculine en matière de contraception, ainsi que l'accès des hommes aux moyens qui existent déjà mais qui sont peu connus des prescripteur.trice.s. C'est dans cette optique que le Planning Familial promeut la délégation de tâches pour les conseillères conjugales formées pour déployer une offre efficace, à moindre risque et de proximité des produits contraceptifs.

Il importe que les femmes et les hommes aient accès à une gamme de méthodes contraceptives la plus large possible, quelles que soient leurs ressources financières. Aujourd'hui, seuls les centres de planification peuvent délivrer une contraception de façon gratuite, confidentielle et anonyme. Ils constituent, avec les établissements d'information et de conseil conjugal, des lieux-ressources de proximité pour une approche globale en matière de santé sexuelle. Afin de garantir l'égalité pour toutes et tous, le Planning demande la prise en charge totale de tous les moyens de contraception jusqu'à 25 ans, l'accès à l'information et à toutes les méthodes de contraception dont la contraception définitive, et des réponses aux femmes en situation de vulnérabilité et aux jeunes éloignés des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

A l'occasion de la journée mondiale de la contraception, le Planning Familial rappelle que toute personne, sans condition de situation ou de ressources, doit pouvoir exercer le droit de choisir une contraception adaptée et remboursée, en toute confiance, après avoir reçu une information claire et objective sur l'ensemble des moyens de contraception. Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental : le droit de choisir !

Contacts Presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 – Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20

Le Planning Familial marchera le 24 novembre 2018

Il y a maintenant presque 20 ans, en 1999, l'Assemblée générale de l'ONU proclamait le 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes », en hommage aux 3 sœurs Mirabal, militantes dominicaines, assassinées en 1960, sur l'ordre du chef de l'État de l'époque Rafael Trujillo. Cette journée internationale était l'occasion de dénoncer avec force toutes les violences faites aux femmes.

Depuis le lancement en 2007 par Tarana Burke, activiste afro-américaine, de Meeto, campagne pour les victimes de violences sexuelles, les violences sortent du silence, du déni comme une vague de fond qui crie la sombre réalité que subissent les femmes et l'indignité qui bafoue les droits fondamentaux. Ces violences sont la marque ultime de ce système de domination patriarcal toujours prégnant, qui génère les relations inégalitaires entre les femmes et les hommes, et toutes les discriminations subies par celles et ceux qui ne sont pas dans la « norme ».

En France, le collectif unitaire «Nous Toutes» dont le Planning Familial est partie prenante, a été créé en écho à MeToo ; il a choisi la date du 24 novembre pour lancer une grande marche nationale unitaire et solidaire.

Ce 24 novembre nous marcherons toutes, tous pour dire :

- Faisons reculer les violences faites aux femmes : mieux les accompagner, les protéger et leur rendre justice, c'est déjà ébranler ce système inacceptable pour les femmes.

Mais faire reculer les violences faites aux femmes, grande cause nationale, est un engagement qui doit avoir les moyens de mesures ambitieuses et concrètes et qui doit être évalué.

C'est grâce à l'éducation que se construiront d'autres comportements. Pour le Planning Familial l'éducation à la sexualité est un outil de choix pour agir dès le plus jeune âge.

Partout en France, nous marcherons dans les grandes et les petites villes, rassemblées, fortes de notre unité pour dire notre solidarité, car les violences sexistes et sexuelles touchent les femmes de tous milieux, de toutes origines. Nous marcherons pour dire que la violence n'est pas une fatalité, qu'une société égalitaire est possible au-delà des bonnes volontés individuelles, que c'est notre rapport de force qui contribuera à l'obtenir.

Nous marcherons le 24 novembre pour que nos filles, leurs filles, leurs petites filles puissent vivre dans ce monde dignement. Nous marcherons pour que le fait d'être femme ne les expose pas aux violences sexuelles, sexistes, de genre. Nous marcherons pour que le fait d'être femme ne donne pas moins de droits que celui d'être homme.

Contacts Presse :

Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20 - Danièle Lanssade # 06 11 76 07 30

Promouvoir le préservatif c'est assurer son accès libre et gratuit!

Le 27 novembre, la ministre de la Santé Agnès Buzyn annonçait au micro de France inter, le remboursement à venir d'un « nouveau dispositif » : des préservatifs masculins remboursables sur prescription médicale, suite à un avis favorable rendu par la Haute autorité de santé, afin de renforcer la lutte contre le Sida.

Doit-on se réjouir de cette annonce ?

En effet, nous savons par expérience qu'il n'est pas toujours évident d'évoquer sa vie affective et sexuelle avec un.e médecin. Chacun.e doit donc pouvoir disposer librement de préservatifs gratuits internes et externes sans prescription médicale et en accès libre et gratuit. Ce qui importe c'est de renforcer l'information et les actions de prévention, dans tous les lieux, vis-à-vis de tous les publics.

Cette décision acte une re-médicalisation de la santé sexuelle et fait l'impasse sur le travail mené par les structures qui ont des missions de service public, comme les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections sexuellement transmissibles, les Centres de Planification et d'Education Familiale qui participent de ce parcours de prévention et de lutte contre le sida, et donnent des préservatifs internes et externes, gratuitement, en respectant la confidentialité et l'anonymat des personnes. Ils constituent, avec les Etablissements d'Information et de Conseil Conjugal et Familial, des lieux-ressources de proximité qui pratiquent une approche globale en matière de santé sexuelle, notamment pour les mineur.e.s qui ne souhaitent pas faire appel au médecin de famille.

Le Planning demande la prise en charge totale de tous les moyens de contraception - dont les préservatifs internes et externes font partie - afin de garantir l'égalité pour toutes et tous, de l'accès à l'information et à la prévention, et d'apporter notamment des réponses aux femmes en situation de vulnérabilité et aux jeunes éloigné.es des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

Chaque personne sans condition de situation ou de ressources doit pouvoir exercer le droit de vivre sa vie affective et sexuelle, en toute sécurité, après avoir reçu une information claire sur les avantages et les risques de l'ensemble des moyens de contraception et de prévention. C'est aussi l'objet de la campagne #LibresDeNosChoix du Planning Familial.

Contacts Presse :

Sarah Durocher # 06 85 42 57 87 / Véronique Schier # 06 86 65 25 19

JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

La lutte contre le sida est aussi un combat féministe !

En 2017, 37 millions de personnes vivaient avec le VIH dans le monde, dont plus de la moitié sont des femmes. Parmi elles, les adolescentes et jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont particulièrement exposées. En Afrique subsaharienne (ASS), elles représentent ¼ des infections à VIH, mais seulement 10% de la population. Les femmes représentent 59 % des nouvelles infections parmi les adultes âgés de 15 ans et plus. Cette vulnérabilité est liée, entre autres, aux violences qu'elles subissent, d'autant plus qu'elles sont jeunes ou dépendantes économiquement. Rappelons que plus d'un tiers des femmes dans le monde a subi des violences physiques ou sexuelles à un moment de leur vie.

En France, on estime à 153 000 le nombre de personnes vivant avec le VIH, dont 30 % sont des femmes. Les migrant-e-s payent un lourd tribut à l'épidémie. On sait maintenant qu'une grande proportion des migrant-e-s d'ASS se contaminent en France. Chez les femmes, cette proportion atteint au moins 30%, notamment du fait d'une grande précarité administrative, professionnelle, sociale et médicale. Les femmes qui viennent en France parce que leur vie est menacée dans leur pays d'origine ont 6 fois plus de risque de subir un rapport sexuel forcé après leur arrivée¹.

Mais cela n'est pas une fatalité !

Le planning rappelle que :

- la lutte contre le VIH/Sida passe par la promotion des droits des femmes et la réduction des inégalités sociales et de genre qui concourent à faire que les femmes sont particulièrement touchées par l'épidémie : précarité, difficultés d'accès à l'information et à la prévention, discriminations, violences...
- que les droits sexuels sont la clé de voûte de l'autonomie des femmes qui conditionnent la possibilité de chacune d'exercer pleinement tous ses autres droits.

Il faut se battre partout dans le monde pour :

- que toutes les femmes aient un accès effectif aux services de santé sexuelle et reproductive et le droit à décider de leur sexualité.
- que l'éducation à la sexualité, à la croisée de plusieurs droits fondamentaux (droit à la santé, droit à l'information et à l'éducation, droit de disposer de son corps librement...) puisse être accessible dès le plus jeune âge, pour aider les jeunes à se construire, à s'autonomiser et à faire leurs propres choix dans le respect d'autrui. C'est un pré-requis essentiel à l'émancipation des jeunes, à la lutte contre les violences et les discriminations, et à l'égalité entre les sexes.

¹ Enquête ANRS Parcours. « Parcours de vie et santé des Africains immigrés en France ». Sous la direction de Annabel Desgrées du Loû et France Lert. <https://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Parcours-9782707196453.html>



En 2004, M. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, disait à l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre le sida : *"Notre stratégie pour l'avenir doit être de donner aux femmes les moyens d'agir dans ce combat. Les véritables héros de cette guerre, c'est parmi elles qu'il faut les chercher, et il nous appartient de leur fournir l'arme de l'espoir."*

Nous sommes là, bien décidées à poursuivre le combat !

Contacts Presse :

Sarah Durocher # 06 85 42 57 87 / Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2018

Contact presse
Ligue de l'enseignement
Marie-Sophie Thiroux
msthiroux@laligue.org
Tél. 01 43 58 97 39

Non à la révision de la loi de 1905 !

Des projets de révision de la loi de 1905 seraient à l'étude. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le titre V de la loi, intitulé *Police des cultes* fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir.

Les organisations laïques soussignées, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, mettent en garde contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, quelles qu'en soient les voies. Cette loi est un pilier fondamental de la République. Pour assurer à chaque citoyen la liberté de conscience, elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État.

Les organisations signataires rappellent donc solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :

Article 1 La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Elles demandent, par-delà les débats inutiles que suscitent ces projets de révision, que soit déjà et complètement appliquée la loi.

N'oublions jamais que l'on parle de dizaines de milliers familles LGBTparentales, de centaines de milliers de familles monoparentales et que chaque insulte, chaque « dérapage », touche directement des enfants et des parents. Alors, puisque ce « débat citoyen » doit avoir lieu, nous exigeons de la part de l'ensemble des acteurs médiatiques qu'ils prennent leurs responsabilités en ne faisant pas de ces débats un défouloir de haine gratuite comme en 2013, lors des débats sur la loi dite « mariage pour tous et aujourd'hui encore dans bon nombre de médias. Nous espérons qu'au contraire, ce sera l'occasion de faire connaître le quotidien de nos familles et de faire reculer les préjugés et discriminations dont elles sont encore trop souvent victimes.

Et pour toutes celles et ceux qui souhaitent venir se former et s'informer auprès des personnes directement concernées et des professionnels qui les accompagnent, nous vous donnons rendez-vous au Centre LGBT de Paris le mercredi 31 janvier pour une journée « Portes Ouvertes pour la PMA » à partir de 14H.

Signataires :

Act-Up, Aides, Bi'Cause, le CAELIF, le Collectif Féministes Révolutionnaires, les efFRONTé-e-s, FièrEs, du GLUP, l'Inter-LGBT, le MAG Jeunes LGBT, le Planning Familial et SOS homophobie.

Contacts presse :

Aides : Antoine Henry – 01 41 83 46 53 | 06 10 41 23 86 | ahenry@aides.org

Bi'cause : Vincent-Viktoria STROBEL 06 89 38 62 43

efFRONTé-e-s : leseffrontees@gmail.com

FièrEs : contact.fieres@gmail.com

Inter-LGBT : Aurore Foursy presse@inter-lgbt.org 07 71 08 68 45

Planning Familial : Véronique Sehier 06 86 65 25 19 – veronique.sehier@planning-familial.org/

Caroline Rebhi 06 59 87 03 20 – caroline.rebhi@planning-familial.org

SOS homophobie : 06 15 27 64 09 – joel.deumier@sos-homophobie.org

Association des Universités Populaires de France - AUPF		Jeunesse Plein Air - JPA	
Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active - CEMEA		Libres Mariannes	
Conseil National des Associations Familiales Laïques - CNAFAL		Ligue de l'enseignement	
Débats laïques		Ligue des Droits de l'Homme	
Éclaireuses Éclaireurs de France		Mouvement de la Paix	
Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République - ESPER		Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - MRAP	
EGALE		Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale - MGEN	
Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture FERC-CGT		Planning familial	
Fédération des Aroéven-Foéven		Solidarité Laïque	
Fédération des Autonomes de Solidarité - FAS-USU		Syndicat Administration et Intendance - SIA-UNSA	
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves - FCPE		Syndicat de l'Éducation Populaire - UNSA	
Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International « Le Droit Humain »		Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale - SI-EN UNSA Éducation	
Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public		Syndicat des Enseignants - SE UNSA	
Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique - FGR-FP		Syndicat National des Inspecteurs d'Académies Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - SNIA-IPR	
Fédération nationale de la Libre Pensée		Syndicat National des Personnels de Directions - SNPDEN	
Francas		Syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges - SNFOLC	
Fédération syndicale unitaire - FSU		Union des Familles Laïques - UFAL	
Grande Loge Mixte de France - GLMF		Union Rationaliste	
Grande Loge Mixte Universelle - GLMU		UNSA Éducation	



« Mon corps, moi et les autres » : un outil de prévention des violences sexuelles !

80% des femmes handicapées seraient victimes de violences, selon un chiffre établi par le Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes (CFHE)* soit 4 femmes sur 5 ! 88% des femmes autistes** ! Les violences à l'égard des femmes en situation de handicap combinent les violences basées sur le genre et les violences basées sur la vulnérabilité produite par le handicap. Il s'agit d'un type de violences inter-sectionnelles.

Les femmes en situation de handicap subissent des abus émotionnels, physiques et sexuels perpétrés par une grande diversité de personnes soit au sein des institutions soit par l'entourage proche, et ce phénomène est le plus souvent invisible.

Il est urgent d'agir !

L'éducation à la sexualité dès le plus jeune âge permet d'agir en prévention des violences. Il est urgent d'appliquer la loi sur l'éducation à la sexualité dans toutes les structures qui accueillent des jeunes en situation de handicap. Il est urgent d'informer les parents, de mobiliser les professionnel.le.s, de les former dans toutes les formations initiales et continues, et d'inscrire l'éducation à la sexualité dans tous les projets d'établissements.

C'est pourquoi le Planning Familial, dans le cadre de son programme « Handicap et Alors ? » et en partenariat avec l'Association Francophone de Femmes Autistes (AFFA) a réalisé une **brochure***** « Mon corps, moi et les autres » pour envisager la sexualité dans l'affirmation de soi, de son désir et de son consentement. Parler du consentement contribue à la prévention des agressions et des violences sexuelles.

Cet outil a été pensé pour des personnes présentant des troubles de la communication sociale. Il s'adresse cependant à tout public. Composé de pictogrammes, il comporte des informations simplifiées pour une facilité de compréhension. Une notice d'utilisation de la brochure suggère des parcours éducatifs et des pistes de travail à destination des familles et des professionnel.le.s car l'éducation à la vie affective et sexuelle est le premier moyen de prévenir les agressions et les violences sexuelles.

Contacts presse : Milena RAFAILLAC # 06 82 13 86 38 – Véronique SEHIER # 06 86 65 25 19

* **sources** : Directives en regard de la vie sexuelle autisme et déficience intellectuelle – service québécois d'expertise en trouble grave de comportement - 2013

** étude sur les violences sexuelles faites aux femmes autistes dans le cadre des travaux de recherche du congrès de l'encéphale 2019 à Paris - France

*** elle sera présentée le 14 mars au [colloque « Femme avant tout »](#) salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 mars 2019

Un accès renforcé aux droits sexuels et reproductifs partout en Europe

Partout en Europe, la mobilisation sociale est forte, l'adhésion aux aspirations d'égalité est importante et massive. Partout en Europe, des personnes, dont nombre de femmes, se lèvent, se mobilisent et envahissent les rues pour revendiquer davantage de droits sociaux, l'égalité, le libre choix. L'accès à l'avortement a été l'une des avancées pour l'Irlande par exemple, et il reste beaucoup à faire comme en Italie, Hongrie ou en Pologne pour le droit à l'avortement ou à la contraception et pour des informations justes et fiables concernant la santé sexuelle et reproductive.

Le 8 mars 2019, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le Planning souligne le courage et la volonté de toutes celles et tous ceux qui se battent pour obtenir la liberté de disposer de leurs corps.

Le Planning s'inscrit pleinement dans ce chemin tracé par les citoyen.ne.s. Il mobilisera les futur.e.s parlementaires européen.ne.s et notamment nos interlocuteur.rice.s français.e.s pour que l'Union Européenne mène une politique globale de lutte contre les violences faites aux femmes. Celle-ci devant reprendre les 3 principes que nous défendons : prévention, protection des victimes, accompagnement et poursuites des auteurs de ces violences.

Cette politique globale s'inscrit dans les droits universels et imprescriptibles tels qu'ils sont définis par l'OMS car ils font partie intégrante des droits humains fondamentaux et conditionnent l'égalité entre les sexes et les sexualités.

Dès aujourd'hui, il revient à chacun.e d'entre nous de s'investir dans cette prochaine campagne européenne de mai 2019, pour assurer la mise en place d'une Europe sociale et juste.

Contacts Presse :

Caroline Rebhi : 06 59 87 03 20

Véronique Séhier : 06 86 65 25 19

Une proposition de loi contre la liberté de manifester

Communiqué commun à l'initiative de la LDH signé par 52 organisations, dont le Planning Familial

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester constitue une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs.

Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants et décrète qui peut ou ne peut pas manifester. Participer à une manifestation ne saurait pas plus signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, confier aux préfets le pouvoir d'interdire à une personne de manifester, y compris sans qu'elle ait connaissance de l'interdiction prononcée et donc sans recours effectif possible, faire d'un visage en partie couvert un délit, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain. C'est pourquoi nous appelons solennellement le gouvernement et le Parlement à abandonner ces mesures qui violent les principes les plus fondamentaux d'un Etat de droit.

Paris, le 7 mars 2019

Signataires : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) ; Action non-violente COP21 (ANV-COP21) ; Alternatiba ; Amnesty international France ; Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) ; Association France Palestine solidarité (AFPS) ; Attac ; CCFD-Terre solidaire ; Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ; Collectif d'avocats antirépression ; Comité la Vérité pour Adama ; Confédération générale du travail (CGT) ; Confédération paysanne ; Droit au logement (DAL) ; Droit solidarité ; Emmaüs France ; EuroMed Droits ; Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s (Fasti) ; Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ; Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ; Fédération française des motards en colère (FFMC) ; Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) ; Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) ; Fédération nationale de la Libre pensée ; Fédération nationale des Francas ; Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ; Fédération syndicale unitaire (FSU) ; Féministes contre le cyber harcèlement ; Fondation Copernic ; France Nature Environnement (FNE) ; Greenpeace ; La Cimade ; La Quadrature du Net (LQDN) ; Le Planning familial ; Les Amis de la Terre France ; Les Effronté-e-s ; Ligue de l'enseignement ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Médecins du monde ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) ; Osez le féminisme ! ; Oxfam France ; Réseau Sortir du nucléaire ; SOS Racisme ; Syndicat de la magistrature (SM) ; Syndicat des avocats de France (SAF) ; Syndicat national des journalistes (SNJ) ; Syndicat national des personnels de l'éducation et du social (SNPES PJJ/FSU) ; Union nationale des étudiants de France (Unef) ; Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) ; Union nationale lycéenne (UNL) ; Union nationale lycéenne syndicale et démocratique (UNL-SD).



COMMUNIQUE DE PRESSE

Violences d'État contre les femmes Le 8 mars 2019 à Bordeaux

Bordeaux, le 10 mars 2019

A l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, plus de 800 manifestantes ont repris les rues de Bordeaux, lors d'une manifestation de nuit non mixte, à l'appel du Collectif 8 mars Gironde.

Nombreuses et déterminées, elles ont occupé le centre-ville de Bordeaux au rythme de la batucada, des slogans et des chants féministes : "Nous sommes fortes, nous sommes fières", "Solidarité avec les femmes du monde entier", "Ras le viol" étaient des slogans qui revenaient régulièrement pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles et les féminicides.

Mais la manifestation pacifique a dû faire face à une répression policière démesurée.



Sur le cours Victor Hugo, à 21h45, alors que le cortège manifestait depuis 1h30 de manière pacifique, un camion de police est arrivé à l'arrière du cortège et trois policiers ont extrait de manière musclée l'une des manifestantes à la stupéfaction générale. La police a alors lancé une grenade de désencerclement avant de faire usage de bombes à poivre et de lacrymogène pour repousser les manifestantes. Des personnes autour ont perdu leur capacité d'audition pendant plusieurs heures. Une manifestante est sévèrement blessée aux pieds par la grenade de désencerclement.

Les policiers, indifférents aux conséquences de l'usage de cette arme, ont alors pointé longuement leurs lanceurs de balle de défense (LBD) sur les manifestantes, déjà en état de choc.

Après le départ de la police, la militante blessée a été prise en charge par les pompiers qui l'ont transférée à l'hôpital, d'où elle est sortie à 1h du matin.



Une manifestante blessée par une grenade de désencerclement le 8 mars à Bordeaux

Vers 22h15, place du Parlement, il est décidé de continuer jusqu'à l'hôtel de Police pour protester et demander la libération de la jeune femme interpellée. A l'arrivée à 23h30 à l'hôtel de Police, suite à nos protestations, la manifestante arrêtée est relâchée mais sera auditionnée lundi 11 mars prochain.



A minuit, alors que le cortège se dirige vers le parvis des « droits des femmes » pour la fin de la manifestation, une dizaine de policiers casqués avec bouclier et plusieurs chiens agressifs leur bloquent le passage et les forcent ainsi à continuer à marcher vers la place de la République où a lieu finalement la dispersion de la manifestation.

Des policiers casqués bloquent avec leurs chiens l'accès au parvis des « droits des femmes »

Un peu plus tard, trois personnes quittant la manifestation sont interpellées et arrêtées sans raison devant le Musée d'Aquitaine alors qu'elles marchaient tranquillement sur le trottoir.

A ce moment-là, le dispositif policier est disproportionné. On compte au moins trois voitures banalisées, une voiture de police et huit policiers cagoulés, habillés en civil, armés de LBD et de chiens qu'ils excitent volontairement et envoient au contact des femmes à plusieurs reprises. Les arrestations sont très violentes. Les trois personnes interpellées sont placées en garde-à-vue et relâchées seulement le lendemain à 19h.



Des policiers chargent avec les chiens pour faire reculer les femmes sur la chaussée

Ces interventions ont-elles eu lieu sur ordre du Préfet en ce jour de lutte internationale pour les droits des femmes ?

Le symbole est fort : des femmes se retrouvent en danger dans la rue, du fait des violences policières, parce qu'elles ont osé manifester pour le droit à occuper la rue de nuit, à ne plus être agressées, harcelées, violées...

Alors que le gouvernement met en avant la lutte contre les violences faites aux femmes (cf. grand débat à Pessac avec M. Macron et Mme Schiappa le 28 février), c'est aux violences policières que les Bordelaises ont été confrontées en ce 8 mars 2019.

Nous exigeons l'abandon de poursuites injustifiées contre les femmes interpellées.

Nous exigeons que les responsables de ces violences institutionnelles soient dénoncés et jugés.

Nous affirmons notre solidarité envers l'ensemble des victimes de la répression policière et de la violence d'État.

Nous appelons les journalistes à relayer ces témoignages afin de mettre en évidence le décalage entre cette mobilisation pacifique des femmes et la répression violente dont elle a fait l'objet.

Nous ne céderons pas à ces intimidations.

Nous ne nous tairons pas et continuerons les luttes pour les droits des femmes et contre toutes les violences sexistes.

Le Collectif 8 mars Gironde

Contacts : Annie 0670547685 / Juliette 0601942760 / Monique 0618323879 / 8mars-33@protonmail.com

Collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! »

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Pour la suppression de la double clause de conscience dans la loi de 1975 !

La clause de conscience spécifique sur l'avortement a été instaurée par la loi de 1975 : Article L2212-8 du Code de la Santé Publique qui stipule qu'« un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de grossesse, mais il doit informer, sans délai, l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles de réaliser cette intervention »

Cette clause a servi, sous forme de compromis, à faire «passer» en 1975, la loi sur l'avortement, vu les farouches oppositions exprimées à l'époque.

Il existe aussi une clause de conscience générale à tous les médecins : « Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. » Article R4127-47 du Code de la Santé Publique.

On constate donc que l'IVG est considérée comme un acte médical à part puisque justifiant d'une clause de conscience spécifique.

Nous ne sommes plus en 1975 où il a fallu arracher le droit à l'avortement par une lutte acharnée. L'IVG, malgré les nombreux obstacles dressés, est devenue une pratique courante. En 2014, un sondage IFOP montrait que 75% des Français.e.s étaient pour l'avortement.

Il est donc largement temps de supprimer cette double clause de conscience spécifique d'un autre âge, tout en maintenant l'obligation de communiquer le nom d'autres praticiens.

C'est pourquoi, nous, Collectif "Avortement en Europe, les femmes décident !", nous soutenons et soutiendrons toutes les initiatives parlementaires allant dans ce sens.

Pour contacter le Collectif

Danièle Gaudry : gaudry.danielle-simone@orange.fr

Suzy Rojzman : 06 61 83 12 56 ; collectifdroitsdesfemmes@gmail.com

Nelly Martin : 06 80 63 95 25 ; mail : marchfem@rezisti.org

Le Collectif "Avortement en Europe, les femmes décident !" comprend :

Alliance des Femmes pour la Démocratie, Alternative et autogestion, Alternative Libertaire, Assemblée des Femmes, Association La Case Bordeaux, Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception, Association Nationale des Etudes Féministes, Association Pan-africaniste des droits civiques des femmes, Association Pleiraa Grenoble, Association Pour l'Initiative

Autonome des Femmes Toulouse, Association Rue'L, Attac France, Attac Toulouse, Bagdam Espace lesbien Toulouse, Caféministe 26/07, Centre de conseil familial de Nouméa, CFDT, CGT, CGT Santé et Action sociale, Chiennes de Garde ,Collectif CIVG Tenon, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif 13 Droits des Femmes , Collectif 84 Droits des Femmes, Collectif Midi-Pyrénées pour les Droits des Femmes, Collectif Fary Koumba, Collectif des Polonais à l'étranger Democracy is OK, Commission féministe Europe Ecologie Les Verts, Coordination des Associations pour les Droit à l'Avortement et la Contraception, Coordination Lesbienne en France, Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, Coordination pour le Lobby Européen des Femmes, Elles sans Frontières, Emission Femmes libres sur Radio Libertaire, « Encore féministes ! », Les effronté-es, Ensemble !, Europe solidaire sans frontières (ESSF), Fasti, Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des femmes et des Familles, Fédération SUD Santé Sociaux, FEMEN, Femmes contre les intégrismes, Femmes Egalité, Femmes Solidaires, Féministes Insoumises, Féministes pour une autre Europe, FièrEs, France Grèce Solidarité, FSU, FSU 13, Libres MarianneS, Ligue du droit international des Femmes , Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL), Marche Mondiale des Femmes, Marche Mondiale des Femmes 26/07, Marche Mondiale des Femmes Midi-Pyrénées, Marche Mondiale des Femmes PACA, Marche Mondiale des Femmes 22, Mouvement de l'Economie solidaire, Mouvement Ecolo, Mouvement Jeunes Communistes de France, Mouvement Jeunes socialistes Paris, Nous d'abord Pologne, NPA, Nuit Féministe, Osez le Féminisme, Parti Socialiste, PCF, Le Planning Familial, Le Planning Familial 35, Regards de Femmes, Réseau féministe 37, Réseau Féministe « Ruptures », Réseau Syndical international de Solidarité et de Luttés, REVHO Réseau Entre la Ville et l'Hôpital pour l'Orthogénie, Sauvons l'Europe, SKB Union des Femmes socialistes Turquie, SNPES-PJJ-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU 13, SNUASFP FSU, Solidaires31 , SOS Sexisme, SUD éducation Nord, SUD Santé Sociaux, SUD santé Sociaux 31, « Tou.te.s Contre les Violences Obstétricales et Gynéco » , UNEF, Union syndicale de la Psychiatrie, Union Syndicale Solidaires, Zeromacho,

UNE PROPOSITION DE LOI CONTRE LA LIBERTÉ DE MANIFESTER

Communiqué de presse

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester constitue une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs.

Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants et décrète qui peut ou ne peut pas manifester. Participer à une manifestation ne saurait pas plus signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, confier aux préfets le pouvoir d'interdire à une personne de manifester, y compris sans qu'elle ait connaissance de l'interdiction prononcée et donc sans recours effectif possible, faire d'un visage en partie couvert un délit, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain. C'est pourquoi nous appelons solennellement le gouvernement et le Parlement à abandonner ces mesures qui violent les principes les plus fondamentaux d'un Etat de droit.

Paris, le 7 mars 2019

Signataires : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) ; Action non-violente COP21 (ANV-COP21) ; Alternatiba ; Amnesty international France ; Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) ; Association France Palestine solidarité (AFPS) ; Attac ; CCFD-Terre solidaire ; Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ; Collectif d'avocats antirépression ; Comité la Vérité pour Adama ; Confédération générale du travail (CGT) ; Confédération paysanne ; Droit au logement (DAL) ; Droit solidarité ; Emmaüs France ; EuroMed Droits ; Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s (Fasti) ; Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ; Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ; Fédération française des motards en colère (FFMC) ; Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) ; Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) ; Fédération nationale de la Libre pensée ; Fédération nationale des Francas ; Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ; Fédération syndicale unitaire (FSU) ; Féministes contre le cyber harcèlement ; Fondation Copernic ; France Nature Environnement (FNE) ; Gilets jaunes de Commercy ; Greenpeace ; La Cimade ; La Quadrature du Net (LQDN) ; Le Planning familial ; Les Amis de la Terre France ; Les Effronté-e-s ; Ligue de l'enseignement ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Médecins du monde ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) ; Osez le féminisme ! ; Oxfam France ; Réseau Sortir du nucléaire ; SOS Racisme ; Syndicat de la magistrature (SM) ; Syndicat des avocats de France (SAF) ; Syndicat national des journalistes (SNJ) ; Syndicat national des personnels de l'éducation et du social (SNPES PJJ/FSU) ; Union nationale des étudiants de France (Unef) ; Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) ; Union nationale lycéenne (UNL) ; Union nationale lycéenne syndicale et démocratique (UNL-SD).



« Italie laïque, Vérone libre » :

Des réseaux mobilisés pour défendre les droits humains fondamentaux ce samedi 29 mars 2019!

Rome, le 28 mars – De nombreuses et nombreux militant.e.s au niveau national et international venant de Pologne, Croatie et des États Unis se retrouveront à la contre convention de Vérone prévue le samedi 30 mars. Intitulée « Vérone libre, Italie laïque », elle aura lieu de 9 h à 13h à l'*Accademia dell'Agricoltura, Lettere e Scienze, via del Leoncino 6*.

Cet événement est organisé par l'IPPF Europe (*International Planned Parenthood Federation European Network*), la plus grande fédération mondiale non gouvernementale engagée en faveur de la santé sexuelle et reproductive des femmes, avec l'UAAR (*Union des athées et des agnostiques rationalistes*), et du Rebel Network (réseau féministe pour les droits) en lien avec un grand réseau d'associations et de mouvements qui augmente de jour en jour. Ensemble, ces organisations veulent réagir à l'autoproclamé « *Congrès mondial des familles* », auquel participera une partie importante du gouvernement italien, le ministre de l'intérieur et vice premier ministre Matteo Salvini, les ministres de la famille et de l'éducation Fontana et Bussetti. Seront présents également des membres des institutions comme le gouverneur de la Vénétie Zaia et le maire de Vérone Sboarina.

La riposte à une telle attaque contre les droits et les conquêtes civiles des 50 dernières années, selon les organisateurs de la contre-convention, « est une mobilisation sans précédent pour dénoncer une stratégie politique précise menée au niveau international ». Cette vision misogyne de l'histoire des femmes a pour cible également les droits des personnes LGBTQI, et toute forme de liberté et de choix individuel. Mais cette attaque constitue d'abord une menace pour de véritables familles, celles qui en Italie et en Europe ne se conforment pas à des doctrines religieuses et libérales dignes des siècles passés.

La dernière mesure en date de ce dessein fondamentaliste et réactionnaire dans le cadre du congrès mondial des familles de Vérone, c'est la proposition d'une loi insidieuse de la Ligue visant à restreindre la loi 194 sur l'avortement, en réintroduisant la notion de reconnaissance juridique de l'embryon afin de permettre l'adoption du fœtus.

C'est pourquoi la convention "**Vérone libre, Italie laïque**" veut créer un espace commun et unitaire de riposte de toute la société civile au *Congrès mondial des familles*. Il s'agit d'affronter les défis qui nous menacent au-delà de Vérone, et de mobiliser toutes les personnes qui défendent les droits humains. L'initiative sera également une opportunité « pour construire des propositions concrètes en préparation de la marche organisée par *Nonunadimeno* (« Pas une de moins ») qui aura lieu le 30 mars après midi.

Sont déjà adhérentes les organisations suivantes :

Agedo, Amnesty International, Arci Nazionale, Arcigay, Associazione Lesbica Femminista Italiana: ALFI Nazionale, Allout, Associazione Luca Coscioni, Associazione Radicale Certi Diritti, Avvocatura per i diritti LGBTI – Rete Lenford, Circolo di Cultura Omosessuale Mario Mieli, Comitato Popolare Difesa Beni Pubblici e Comuni "Stefano Rodotà", Cooperativa Giancarlo Siani – Libera, Coordinamento Torino Pride, ONG Differenza Donna, Edge, D.i.Re, Eurogames2019, Donne in rete contro la violenza, Famiglie Arcobaleno – Associazione genitori omosessuali, GayNET, GayPost.it, I Sentinelli di Milano, IPPFEN, Laiga-Libera Associazione Italiana Ginecologi per l'applicazione della legge 194/78, Movimento Identità Trans MIT, Movimento per i beni comuni, One Billion Rising Italia, Padri in Movimento, Rebel Network, Rete Educare alle differenze, Rete 13 Febbraio Pistoia, Se Non Ora Quando, Se non Ora Quando TO, Rete per la parità, Ufficio Nuovi Diritti CGIL Nazionale, UAAR, Vita di donna, Diversity, Earth Gardners.

Contacts presse :

Véronique SEHIER : 06 86 65 25 19

Irène DONADIO: idonadio@ippfen.org

Nell'ambito delle iniziative
Verona - Arriva la libertà



CONVEGNO

ITALIA LAICA, VERONA LIBERA

*Spazio comune per le proposte e la mobilitazione della società
civile in risposta al "Congresso mondiale delle Famiglie"*

Sabato 30 marzo, 9:00-13:00

Accademia di Agricoltura, Scienze e Lettere - Via del Leoncino 6, Verona

9.00-9.15 **Opening remarks**

Adele Orioli, UAAR

Lilia Giugni, REBEL NETWORK

9.15-10.30

Setting the scene: "La mobilitazione contro il Congresso mondiale delle Famiglie fino ad oggi, in Italia e all'estero"

Le strategie dei movimenti fondamentalisti e le risposte degli attivisti in Italia, Polonia, Croazia, Europa, Stati Uniti e America Latina

Moderatrice: **Irene Donadio**, IPPFEN

Yuri Guaiana, ALL OUT

Antonio Rotelli, RETE LENFORD - Avvocatura per i diritti LGBT (omissis), Women Strike (Polonia)

Gillian Kane, IPAS (Stati Uniti)

Marina Škrabalo, SOLIDARNA - fondazione per i diritti umani e la solidarietà (Croazia)

10.30-11.45

Risposta agli attacchi alla Famiglia Italiana

Moderatrice: **Cristina Obber**, Rebel Network

Fiorenzo Gimelli, AGEDO

Samanta Picciaiola, Educare alle Differenze

Marilena Grassadonia, Famiglie Arcobaleno

Lella Paladino, DiRE - Donne in rete contro la Violenza

Silvana Agatone, LAIGA - Ginecologi per l'applicazione della legge 194

11.45-13.00

Proposte per la mobilitazione civica

Moderatrice: **Luisa Rizzitelli**, Rebel Network

Francesca Chiavacci, ARCI NAZIONALE

Gabriele Piazzoni, ARCIGAY

Peppe Scognamiglio, Cooperativa SIANI di Libera

Roberto Grendene, UAAR

Sebastiano Secci, Circolo Culturale Mario MIELI

Sandro Galittu, CGIL-Nuovi Diritti

Moderatrice: **Irene Donadio**, IPPFEN

Elisa Ercoli, Differenza Donna

Serena Toccagni, ALFI

Enrica Guglielmotti, SeNonOraQuando

Maria Grazia Sangalli, Rete Lenford

Anna Passetto, NUDM

Francesco Lepore, GayNews

Luisa Rizzitelli, Rebel Network

13.00 **Closing remarks**

Irene Donadio, IPPFEN



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 15 mai 2019

Contre les LGBTphobies, pour la PMA pour tou.te.s : le Planning familial s'engage !

La lutte contre les stéréotypes, discriminations et violences liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre fait partie des combats du Planning. Il est inadmissible qu'en 2019 des personnes aient encore à subir des insultes, des violences psychologiques et physiques allant jusqu'au meurtre ou au suicide.

Il est urgent d'agir pour promouvoir l'égalité entre toutes les personnes quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre et de donner aux jeunes toute l'information nécessaire sur ces questions. Cela signifie la mise en oeuvre de séances d'éducation à la sexualité intégrant cette dimension de façon systématique dès le plus jeune âge pour tous.les jeunes, ainsi que la formation des professionnel.le.s de l'éducation (enseignant.e.s, CPE, directeur.rices d'établissement, infirmières scolaires, assistant.e.s d'éducation ...).

Le Planning se mobilise tous les jours pour assurer - au sein de ses associations départementales - l'accès à un accueil et un accompagnement de qualité en matière de santé sexuelle pour les personnes LGBTQI+ (Lesbiennes, gays, bi, trans', queers, intersexes), qui soient non jugeants, respectueux des choix des personnes et donc basés sur l'autodétermination.

Avec les personnes concernées et les associations partenaires, le Planning poursuit le combat pour l'accès à la PMA pour tou.te.s, pour le droit à disposer de son corps : choisir d'avoir ou non des enfants, si elles le souhaitent, avec qui elles veulent, et quand elles le veulent.

Après bien des tergiversations, qui offrent de trop nombreuses occasions aux antichoix d'exprimer leur opposition à l'égalité des droits, il est urgent maintenant d'ouvrir la PMA pour toutes les femmes seules ou en couple lesbien, avec les mêmes conditions de prise en charge financière quelles que soient les situations, sans entrave juridique, religieuse ou politique, avec le choix des méthodes et du degré de médicalisation ; il est également urgent d'autoriser l'autoconservation des gamètes pour les femmes qui le souhaitent. Il est urgent également de prendre en compte la diversité des familles et d'instaurer une filiation fondée sur l'engagement parental permettant une prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce n'est évidemment pas un débat d'éthique dont il s'agit, mais d'une question d'égalité et de justice entre toutes les femmes. Les femmes ont trop attendu. Il est temps de dire stop aux pressions religieuses, morales ou politiques qui refusent cette égalité et ralentissent l'accès aux droits pour toutes et tous !

C'est pourquoi, le Planning Familial participera avec les associations LGBTQI aux événements organisés autour du 17 mai, journée internationale de lutte contre les LGBTphobies et lors des marches des fiertés.

#OnLutteraTantQuLeFaudra

Contacts Presse : Lydie Porée # 06 87 16 36 68

Pour le droit à l'avortement partout en Europe !

Avortement, les femmes décident !

<http://avortement europe.org/>

Collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! »

aux député-es français-es candidat-es aux Élections européennes

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat-e à l'élection au Parlement Européen.

Nous, «Avortement en Europe : les femmes décident !», sommes un collectif d'associations féministes et d'organisations défendant le droit des femmes à choisir si elles souhaitent ou non poursuivre une grossesse, partout en Europe. Nous sommes convaincu-es que l'avenir de l'Europe passe par le respect des droits des femmes comme droits fondamentaux irréfragables.

Vous aurez à cœur, comme nous, de défendre cette position, et de renforcer les textes européens et internationaux existants depuis de nombreuses années préconisant la légalisation et l'accès à l'avortement.

Vous êtes de celles et ceux qui souhaitent accélérer le progrès pour que les États respectent leurs citoyennes, ne les traitent pas comme des délinquantes, et ne les obligent pas à se rendre dans un autre pays pour interrompre une grossesse non désirée.

Nous pouvons être, toutes et tous, actrices et acteurs, de cette mobilisation. Nous vous demandons de soutenir le texte suivant que nous vous proposons. Nous vous demandons aussi de nous faire savoir si vous le porterez pendant votre campagne électorale, et ensuite au Parlement Européen.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations féministes.

Contacts :

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77

Nelly Martin # 06 80 63 95 25

Suzy Rotjman # 06 61 83 12 56

Nora Tenenbaum # 06 88 86 41 42

NOS RECOMMANDATIONS

Les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé doivent être respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est une décision personnelle ;
- La clause de conscience spécifique à l'avortement des professionnel-les de santé doit être supprimée ;
- Les États doivent adopter un texte sanctionnant le délit d'entrave physique ou numérique ;
- Les États doivent donner les moyens financiers pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur tous les territoires ;
- Des campagnes d'information tout public sur le droit à l'avortement doivent être impulsées ;
- Une éducation à une sexualité libre et épanouie doit être accessible à toutes et tous ;
- La formation aux techniques d'avortement doit faire partie intégrante de la formation initiale et continue des professionnel-les de santé ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus avancés en Europe et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l'avortement.

NOS ARGUMENTS

1 - Vu que La Charte des droits fondamentaux acquiert une force juridique contraignante pour 27 États membres, même si le Royaume-Uni et la Pologne bénéficient d'une dérogation quant à son application. (Traité de Lisbonne)

2 - Vu l'ARTICLE 8 de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales :

Dont le Droit au respect de la vie privée et familiale : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

3 - Vu les recommandations du Conseil de l'Europe sur la Santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes en Europe (Document thématique publié par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe décembre 2017) :

« En vue de garantir les droits humains de toutes les femmes et les jeunes filles, partout en Europe, le Commissaire aux droits de l'homme appelle les États membres du Conseil de l'Europe :

- À réaffirmer les engagements en faveur des droits humains des femmes et de l'égalité de genre, et à se garder de prendre des mesures rétrogrades qui compromettent la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes ; à éviter l'érosion des formes de protection existantes, rejeter les mesures et les initiatives qui tendent à remettre en cause des droits acquis, et annuler les mesures rétrogrades qui ont déjà été promulguées ou introduites dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs ; à se garder de tenir des propos ou des discours qui sont contraires aux principes des droits de l'homme et qui s'opposent à l'égalité de genre ou affaiblissent les engagements en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes ; à réformer les lois et les politiques ayant pour effet d'entraver l'action des défenseurs des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des prestataires de soins de santé qui œuvrent pour faire progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes ; à combattre, prévenir et sanctionner la violence, le discours de haine, les campagnes de dénigrement et la stigmatisation qui visent ces acteurs ; à s'abstenir de toute censure, obstruction, représentation erronée ou interdiction de la mise à disposition d'informations factuelles sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes ;

- À investir dans la santé sexuelle et reproductive des femmes et à établir un système de santé conçu pour faire progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes : veiller à ce qu'un budget suffisant soit alloué à la santé sexuelle et reproductive des femmes et à ce que des ressources humaines adéquates soient disponibles à tous les niveaux du système de santé, en zone rurale comme en zone urbaine ; répertorier et lever les obstacles financiers qui entravent l'accès des femmes à des soins de santé sexuelle et reproductive de bonne qualité, et intégrer les soins de santé sexuelle et reproductive dont les femmes ont besoin (comme des produits et services de contraception, des soins de santé maternelle et des services d'avortement sécurisés) dans les régimes publics d'assurance maladie et de subventionnement ou de remboursement des dépenses de santé ; lever et inverser les mesures d'austérité et de réduction qui s'appliquent aux programmes de promotion de l'égalité de genre ou aux soins de santé sexuelle et reproductive ; adopter et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'actions nationaux complets et inclusifs en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes, structurés autour d'objectifs et d'indicateurs mesurables ; veiller à ce que les stratégies et plans d'action se fondent sur des processus de consultation transparents, auxquels soient associés des représentants des communautés marginalisées ainsi qu'un large éventail de spécialistes des droits de l'homme, de l'égalité de genre et de la santé sexuelle et reproductive ; établir des mécanismes efficaces pour coordonner les stratégies et plans d'action ; établir des mécanismes de contrôle efficaces et des systèmes permettant l'évaluation, le suivi et la révision périodique des stratégies et plans d'action ;

- À garantir l'accès de toutes les femmes à des services d'avortement sûr et légal réformer les lois très restrictives qui n'autorisent l'avortement que dans un petit nombre de cas exceptionnels, strictement définis, et les mettre en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme et les bonnes pratiques régionales, en faisant en sorte qu'un avortement pratiqué à la demande de la femme soit légal en début de grossesse, et qu'un avortement reste légal tout au long de la grossesse s'il vise à protéger la santé et la vie de la femme et à garantir son droit à ne pas subir de mauvais traitements ; veiller à ce que des services d'avortement légal soient accessibles et disponibles en pratique, notamment en établissant des procédures et des processus efficaces qui permettent aux femmes de demander la réalisation de leurs droits à des services d'avortement prévus par la législation ; dépenaliser l'avortement et supprimer les obligations procédurales qui

s'appliquent encore aux services d'avortement légal et qui sont contraires aux lignes directrices en matière de santé publique, comme les délais d'attente obligatoires et l'obligation d'obtenir l'autorisation d'un tiers ; réformer les lois et les politiques imposant des conseils biaisés avant l'avortement et veiller à ce que les conseils relatifs à l'avortement ne soient jamais obligatoires, biaisés ou directifs ; veiller à ce que le principe de non-régression soit respecté, en annulant et rejetant les lois qui imposent des obstacles entravant l'accès des femmes à des services d'avortement sûr et les propositions politiques qui tentent d'instaurer de nouveaux obstacles ;

- À veiller à ce que le refus de donner certains soins opposé par des professionnels de santé n'empêche pas les femmes d'avoir accès en temps utile à des soins de santé sexuelle et reproductive ; lorsque des lois ou politiques internes autorisent les professionnels de santé à refuser de donner certaines formes de soins de santé sexuelle ou reproductive pour des motifs de conscience ou de religion, mettre en œuvre des mesures efficaces de réglementation et d'application destinées à éviter que ces refus de soins empêchent les femmes d'avoir accès en temps utile à des soins de santé sexuelle et reproductive ; veiller à ce que ces mesures garantissent au minimum : • que les refus ne sont pas autorisés dans les situations d'urgence ; • que tous les professionnels de santé sont explicitement tenus d'adresser la patiente en temps utile à un autre professionnel, prêt à donner les soins et compétent ; • que les refus ne peuvent porter que sur la prestation directe de soins ; • que seul est autorisé le refus de soins opposé par un praticien à titre individuel et que sont interdits les refus de soins qui relèvent d'une politique ou d'une pratique institutionnelles ; veiller à ce que des professionnels de santé prêts à donner des soins de santé sexuelle et reproductive, et capables de le faire, soient répartis et disponibles en nombre suffisant dans les structures de santé publiques et privées et en zone rurale comme en zone urbaine ; établir, dans l'ensemble du pays et dans toutes les structures de santé, des systèmes permettant de suivre l'évolution du nombre de professionnels de santé qui refusent de donner des soins de santé sexuelle ou reproductive pour des motifs de conscience ou de religion ;

- À éliminer les pratiques coercitives et à garantir le respect du consentement et des décisions éclairés des femmes dans les situations liées aux soins de santé sexuelle et reproductive ; veiller à ce que le respect du consentement éclairé de la femme soit garanti dans toutes les situations liées aux soins de santé sexuelle et reproductive, en réformant les lois, politiques et pratiques relatives au consentement du patient qui réduisent les possibilités, pour les femmes, de prendre des décisions en connaissance de cause, qui permettent de donner la priorité à d'autres considérations ou qui soumettent certains groupes de femmes à une discrimination, fondée sur des éléments comme l'âge ou le handicap ; prévenir toutes les pratiques coercitives en matière de soins de santé sexuelle et reproductive, notamment l'application de moyens de contention à une femme en travail ou lors d'exams gynécologiques, la stérilisation forcée, la contraception forcée, l'avortement forcé, les interventions non consenties durant l'accouchement et la suture des lésions sans soulagement adéquat de la douleur ; À veiller à ce que les victimes de ces pratiques obtiennent réparation et sanctionner ces pratiques ; »

4 - Vu la reconnaissance internationale de l'effet dévastateur des carences en matière de Droits à la santé sexuelle et reproductive

Les carences, sur le plan de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR), ont un effet dévastateur sur les personnes, les communautés et les économies du monde. Seule une approche holistique peut combler ces lacunes, embrassant le droit de chacun et chacune à prendre les décisions qui concernent son corps - sans stigmatisation, discrimination ni contrainte - et à avoir accès aux services essentiels de santé sexuelle et reproductive. La Commission Guttmacher Lancet prône une vision d'accès universel à la SDSR économiquement abordable, faisable et essentielle à la réalisation de la santé, du développement équitable et des droits humains pour tout le monde.

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont fondamentaux à la santé et à la survie des personnes, à l'égalité de genre et au bien-être de l'humanité. Depuis plusieurs décennies déjà, la recherche démontre les avantages, indéniables et mesurables, de l'investissement dans la santé sexuelle et reproductive. Au fil de nombreux accords internationaux, les gouvernements du monde se sont engagés à consentir cet investissement. Une faible volonté politique, l'insuffisance des ressources, une discrimination persistante à l'encontre des femmes et des filles et un refus d'aborder ouvertement et intégralement les questions relatives à la sexualité ont pourtant, à maintes reprises, entravé le progrès.

INVITATION

Conférence de presse

du Collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! »

Mardi 21 mai 2019 – 11h
Au Planning Familial
4 Square Saint Irénée – 75011 Paris

L'avortement, un droit toujours à défendre !

Interdit encore à Malte, sous hautes contraintes en Hongrie et en Pologne, le droit à l'avortement, même légalisé, est, peut ou pourrait être remis en question, par le maintien de la clause de conscience des médecins comme en Italie, l'absence de structures hospitalières adéquat comme en Grèce ou en Bavière, les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières comme en France où un syndicat de gynécologues menace même de faire la grève de l'avortement, et, dans tous les pays, par la montée de mouvements anti-choix, religieux et extrémistes, ou l'élection de gouvernements conservateurs et rétrogrades.

Récemment légalisé en Irlande, les moyens d'application de la loi doivent encore être trouvés, et les femmes d'Irlande du Nord sont toujours forcées à «voyager» pour y avoir accès !

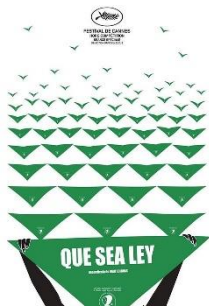
Nous sommes un collectif d'associations féministes et organisations défendant les droits des femmes à choisir si elles souhaitent ou non poursuivre une grossesse, partout en Europe.

Nous sommes convaincu-e-s qu'il ne peut y avoir d'avenir pour l'Europe sans respect des droits des femmes comme droits fondamentaux irréfragables.

Alors que chaque pays d'Europe dicte sa loi pour un accès à l'avortement, nous avons interpellé les candidat.e.s aux élections européennes afin qu'elles et ils s'engagent à ce que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé sexuelle soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Nous vous invitons à venir en débattre.

Contacts : Danielle Gaudry – Planning Familial # 06 60 95 50 77 ; Suzy Rotjman - CNDF # 06 61 83 12 56 ; Nelly Martin - MMF # 06 80 63 95 25 ; Véronique Séhier – Planning Familial # 06 86 65 25 19



**#Quesealey : La lutte des Argentines pour le droit à l'avortement
s'invite à Cannes avec une marée verte sur tapis rouge**

Juan Solanas présentera « Que sea Ley » en sélection spéciale le 18 mai à 16h23 au festival de Cannes. Le Planning Familial organise une mobilisation d'ampleur qui prendra la forme d'une marée verte à l'occasion de la montée des marches du film.

Le documentaire met en lumière **le combat magnifique et courageux des femmes d'Argentine**, et les conséquences désastreuses de lois qui empêchent les femmes d'accéder à ce droit fondamental d'interrompre une grossesse non voulue. En Argentine, la force du mouvement des femmes au sein de la [Campagne nationale pour l'avortement légal](#) , (Campaña Nacional por el Aborto Legal, Seguro y Gratuito) a sorti l'avortement du tabou pour exiger « *une éducation sexuelle pour décider, des méthodes contraceptives pour ne pas avorter, un avortement légal pour ne pas mourir* »

Après un premier rejet du projet de loi adopté en 2018 par les députés et bloqué en août par le Sénat, **il sera de nouveau déposé le 28 mai pour la 8^{ème} fois**. Rien n'arrêtera plus la marée verte qui a déferlé sur l'Argentine ! C'est aujourd'hui un combat intergénérationnel, puissant, et qui a envahi toute l'Amérique latine ! Que Sea ley !

Ce film montre la force et l'énergie de ce mouvement qui donne de l'espoir dans un contexte international préoccupant. Rappelons que chaque année, 25 millions d'avortements non sécurisés ont lieu dans le monde. Une femme meurt toutes les 9 mn d'un avortement clandestin. En Amérique Latine, plus de 97 % des femmes vivent dans des pays où les lois l'interdisent complètement ou en restreignent l'accès, voire condamnent les femmes à la prison. 300 000 femmes meurent de complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

Derrière ces drames, **les mouvements anti-avortement** sont à l'œuvre partout dans le monde. Leur action internationale pour défendre un soi-disant droit à la vie pour « l'enfant à naître », au mépris de la vie et de la santé des femmes, tisse une toile entre des courants conservateurs, d'extrême-droite et religieux. **Ils obtiennent des succès** : aux USA, des états - Alabama, Ohio, Georgie...- prennent des mesures restrictives contre l'avortement, mais des femmes de tout milieu, de tous âges, se mobilisent de façon solidaire pour battre en retrait toutes ces régressions.

A Cannes, en solidarité avec les femmes privées du Droit de disposer de leur propre corps, des dizaines de femmes, militantes du Planning et de la Fondation des Femmes, actrices (Charlotte Gainsbourg, Julie Gayet, Zabou Breitmann...) et anonymes, venues d'Argentine et de France, graviront les marches du Palais du Festival en portant les célèbres foulards verts samedi 18 mai.

Garantir à l'accès à l'avortement est une question de santé publique : une femme qui veut avorter avortera, en mettant en danger sa vie et sa santé. C'est aussi un droit humain fondamental. Chaque femme doit pouvoir choisir le nombre d'enfants qu'elle veut, si elle en veut, et à quel rythme. Le droit à disposer de son corps est un droit à part entière, et chaque femme, chaque fille du monde doit pour voir avorter légalement et en toute sécurité ! L'accès aux droits sexuels et reproductifs est un enjeu de démocratie, de justice sociale, et de progrès.

#QueSealey por el aborto legal !

Contacts Presse : Planning Familial : Véronique Séhier 06 86 65 25 19

Fondation des Femmes : Alizée Remaud 06 83 90 51 18 – TBWA/Corp

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 juin 2019

Allongement des délais pour l'IVG de 12 à 14 semaines

Le sénat vient de voter un allongement des délais pour l'IVG de 12 à 14 semaines. Cette mesure intervient en France au moment où des pays prennent actuellement des mesures régressives pour restreindre ce droit voire l'interdire... et c'est un signal fort pour l'Europe!

Le Planning demande aujourd'hui à toutes et tous les député-e-s progressistes de soutenir cette avancée législative qui permettra un meilleur accès à l'IVG en France pour toutes les femmes qui aujourd'hui doivent se rendre à l'étranger parce qu'elles n'ont pas pu avorter en France dans les délais légaux actuels! Cela doit aller de pair avec un renforcement des services qui donnent accès à ce droit pour toutes les femmes sur tous les territoires en métropole et en outre-mer!

Contacts Presse :

Véronique Séhier : 06 86 65 25 19 / veronique.sehier@planning-familial.org

Avortement en Europe, les Femmes décident !

<http://avortementeurope.org/>



COMMUNIQUÉ PRESSE

Le 7 juin, le Sénat, sur proposition de Laurence Rossignol, a voté l'allongement du délai pour pouvoir avorter légalement de 12 à 14 semaines. D'autres amendements, comme la suppression de la clause de conscience ou l'avortement instrumental par les sages-femmes, ont été rejetés dans la même séance.

Mais, ce mardi 11 juin, Agnès Buzyn, ministre de la santé et des solidarités, a fait revoter l'amendement qui a été là rejeté.

Juste après, dans un communiqué, Marlène Schiappa a fait savoir qu'elle "soutient la mission lancée par la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale... qui ... débouchera sur le dépôt d'une proposition de loi avec pour objectif d'expertiser l'accès à l'IVG en France et l'allongement du délai d'accès de 12 à 14 semaines".

Mais de qui se moque t-on ! L'avortement n'est pas une question de bioéthique, mais un droit des femmes, non négociable, sans cesse remis en question tous les jours quand les femmes en demandent l'accès, en France, par les jugements, les délais d'attente trop longs, le manque de lieux, ou encore l'absence de choix de la méthode.

Le Collectif "Avortement en Europe, les femmes décident !" dénonce cette mascarade, qui prend en otage les femmes et appelle à se mobiliser encore pour :

- L'allongement du délai légal pour pouvoir avorter ;
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'avortement;
- la pratique de l'IVG instrumentale par les sages-femmes
- Des moyens financiers pour tous les centres d'IVG ;

Contacts presse : Nelly Martin – MMF :06 80 63 95 25 ; Suzy Rotjman - CNDF: 06 61 83 12 56 ;
Danielle Gaudry – Le Planning Familial : 06 60 95 50 77 ;

La Fondation Lejeune : Scientifique ou militant pour un ordre naturel

Le 29 novembre 2018, la Docteur Danielle Gaudry et le directeur de publication de radio France Info sont prévenus du chef de diffamation à l'encontre de la fondation Jérôme Lejeune, suite à une plainte déposée par cette fondation.

Une première audience le 18/02/2019 avait fait l'objet d'un renvoi à la demande de l'avocat de la fondation Lejeune. L'audience de plaidoirie a pu avoir lieu le 15 avril 2019.

Les propos du Dr Gaudry, tenus sur France info le 29 septembre 2016, concernaient le manuel de bioéthique destiné à la jeunesse cosigné par la Fondation Lejeune et distribué aux élèves dans des lycées privés sous contrat. La Dr Gaudry soulignait que certaines affirmations sur la contraception d'urgence, le dispositif intra utérin, l'IVG, le début de la grossesse, n'étaient pas conformes aux données actuelles de la science, et que l'intention exprimée dans les premières pages du manuel de « remettre à l'endroit ce qui est écrit à l'envers » dans les livres scolaires relevait d'une volonté de propagande et de désinformation vis-à-vis des jeunes. Les propos poursuivis étaient : « les contrevérités scientifiques, surtout quand on s'appelle la Fondation Jérôme Lejeune » et « un manuel de manipulation ».

La 8^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Versailles a annoncé son délibéré le 17/06/2019 : elle a prononcé la relaxe de madame Gaudry.

Le Planning Familial se réjouit de cette décision qui remet enfin les choses à l'endroit et confirme que les propos précités ne constituent pas une diffamation.

Contacts presse :

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 /

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19

Mobilisons-nous pour défendre le service public !

Le mouvement de grève engagé par les services des urgences des hôpitaux ne faiblit pas. Partout en France les professionnel.le.s de santé se mobilisent pour réclamer des effectifs et des moyens supplémentaires, notamment des hausses de salaire, une prime en reconnaissance de la pénibilité de leur travail... Le gouvernement ne semble pas mesurer l'ampleur de ce mouvement de grève inédit et n'apporte pas de réponse satisfaisante aux grévistes mobilisé.e.s depuis plus de 3 mois, en les renvoyant à une future stratégie d'ensemble pour refonder le secteur !

Le nombre de passages aux urgences a doublé en 20 ans, les conditions de travail se sont dégradées et les professionn.el.les sont en souffrance. Les patient.e.s doivent parcourir des kilomètres pour accéder aux services et/ou attendre des heures dans une salle d'attente. Nous voyons régulièrement les services de maternité et IVG de proximité fermés les uns après les autres, obligeant les femmes à se déplacer. En matière de gynécologie, les dépassements d'honoraires en ville entraînent des renoncements aux soins de la part des femmes, se tournant donc vers l'hôpital public, avec des délais très longs.

Le serpent se mord la queue! Or l'accès à la santé doit être garanti pour toutes et tous, partout en France, et les structures de proximité maintenues !

Le Planning tient à affirmer ici son soutien plein et entier aux soignant.e.s des services des urgences des hôpitaux. D'une manière générale le service public est malmené. Nous évoquons ici la situation de l'hôpital mais nous savons également que l'école est menacée, avec les conditions de travail des enseignant.es et le risque de disparition des écoles de proximité.

Si nous souhaitons que notre société garantisse l'équité territoriale, l'inclusion de toutes et tous et la prise en compte des plus démunis.es, aujourd'hui comme demain mobilisons-nous pour défendre le service public !

Contacts Presse :

Martine Leroy # 06 77 60 15 16 / martine.leroy@planning-familial.org

Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20 / caroline.rebhi@planning-familial.org

Donner les moyens aux associations pour répondre aux besoins des populations sur les territoires

La dissolution de l'association du Planning Familial de l'Aude, lors de l'assemblée générale extraordinaire lundi 1^{er} juillet 2019 entraîne la fermeture d'une association départementale importante pour le territoire et les personnes qui y vivent, et nous le regrettons vivement.

Malgré la reconnaissance et l'expertise de l'association sur le territoire, malgré une activité touchant près de 4000 personnes rencontrées dans le champ de la santé sexuelle, malgré des besoins toujours en augmentation sur le territoire, malgré trois salariées très impliquées dans la mise en œuvre des actions, l'investissement des membres du CA et un accompagnement de la Confédération, l'association n'a pu trouver une solution de pérennisation dans l'intérêt des populations et pour sauvegarder les emplois.

Force est de constater que dans notre réseau, l'association de l'Aude n'est pas la seule à se trouver en difficulté et c'est une source d'inquiétude que nous partageons avec bien d'autres réseaux associatifs nationaux. Cela nous conduit à nous interroger sur les conditions du développement de la vie associative dans le contexte actuel et plus largement sur l'impact sur notre fonctionnement. Malgré un « plan vie associative » lancé par le ministère, des postes FONJEP prolongés, une affectation de fonds FDVA 2 voulant répondre au financement de fonctionnement, le développement des emplois PEC...qui demandent malgré tout du temps administratif supplémentaire et sur le terrain : nous sommes loin du compte. Le Planning Familial 11 devait, comme beaucoup d'autres associations, se confronter au travail administratif de plus en plus complexe, répondre à la course aux dossiers de subventions obligeant à multiplier les financeurs, assurer la coordination et les actions alors que trop souvent le temps de coordination et de bilans ne sont financés. Notre association d'éducation populaire développe une approche de réponse aux besoins des personnes. Or souvent, les problématiques de terrain que nous identifions avec les personnes concernées, se trouvent confrontées aux logiques des appels à projets. Cette logique de financement « sur actions » rend également difficile la prise en charge de la formation des bénévoles, des conseils d'administration, et fragilise la gouvernance pourtant essentielle à la dynamique associative.

Nous devons tirer les leçons de cette situation douloureuse qui aboutit à l'arrêt de l'activité de l'association de l'Aude au risque de voir cette situation se reproduire dans d'autres départements.

Aussi, la fédération Occitanie du Planning Familial avec le soutien de la Confédération, lance un projet pilote de « préfiguration d'une plateforme ressource régionale RH, gestion et juridique ». Cette proposition vient certes trop tard pour l'association de l'Aude mais elle vise à travailler en amont au



soutien de nos associations d'Occitanie qui sont aujourd'hui fragilisées et à agir en prévention pour assurer leur survie.

La fédération veillera également à mettre en œuvre une mutualisation régionale pour assurer au maximum les engagements contractés auprès des institutions dans le cadre des projets fédéraux.

Début juillet, le [Collectif des Associations Citoyennes](http://www.associations-citoyennes.net/) qui a fait un travail remarquable d'analyse de la situation actuelle des associations*, s'est réuni à Marseille pour travailler sur des propositions. Le Planning Familial, membre de ce collectif, s'appuiera sur ce travail pour renforcer son réseau et fera de cette question, une priorité de son Congrès d'octobre 2019.

* <http://www.associations-citoyennes.net/>

Contacts Presse :

National : Caroline REBHI # 06 59 87 03 20 / caroline.rebhi@planning-familial.org

Fédération Occitanie : Carine FAVIER #06 88 52 09 10 / carine.favier@planning-familial.org

Jean Louis ROUSSEL # 06 15 14 80 33 / jlrousseau_rdz@yahoo.fr

Invitation

Conférence de presse du Collectif PMA La PMA pour toutes pas à n'importe quelles conditions !

Nous avons le plaisir de vous inviter à la conférence de presse du Collectif PMA le **jeudi 4 juillet à 11h00** dans les locaux de la Confédération du Planning Familial, 4 square Saint Irénée à Paris (11^e - Métro Saint Ambroise ligne 9 ou Richard Lenoir ligne 5).

Le collectif PMA, en faveur de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, présentera ses propositions visant à garantir une loi non discriminante et protégeant toutes les familles ainsi que toutes les personnes concernées par le don de gamètes. L'avant-projet de loi actuel ne le permet pas. Il sera notamment question :

- **de l'établissement de la filiation des personnes conçues à l'aide d'un don,**
- **des conditions dans lesquelles les enfants pourraient accéder aux informations non identifiantes et identifiantes sur le donneur.**
- **du choix assuré aux donneurs et donneuses d'avant la réforme de rester anonymes.**

Les associations du Collectif PMA, présentes lors de la conférence



A propos du Collectif PMA

Ce collectif est né d'un travail de concertation destiné à élaborer des propositions susceptibles de répondre à l'ensemble des personnes concernées par la procréation avec l'aide d'un donneur ou d'une donneuse.

Il réunit les associations suivantes :

- **APGL** : principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes.
- **Collectif Bamp** : Créé en 2013, l'association Collectif BAMP est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général. Elle regroupe des patients, ex-patients, des personnes infertiles, stériles, célibataires ou en couples et des personnes sensibilisées à notre projet. La majorité de nos adhérents sont des couples hétérosexuels dont la tranche d'âge la plus représentée est celle des trentenaires (31-36 ans).
- **Mam'en solo** : L'association Mam'ensolo informe, influence et agit pour la cause des femmes célibataires en parcours de PMA.

- **Origines** : association fondée par Audrey et Arthur Kermalvezen. Elle a pour objet de promouvoir la PMA et ses axes d'amélioration tels que la reconnaissance du droit pour tous d'accéder à la totalité de leurs origines, dont l'identité du donneur des gamètes.
- **Le Planning Familial** : mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning Familial milite pour le droit à disposer de son corps, l'égalité femmes - hommes et la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité libre et épanouie. Il défend le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception et à l'avortement, et combat toutes les formes de violences et de discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Il se positionne en faveur de l'accès à la PMA pour toutes les femmes quelles que soient leurs situations économiques et sociales, avec remboursement par la Sécurité Sociale.
- **AFA LGBT +** : L'association a fondée le 25 janvier 2018 à l'initiative de quatre avocats des Barreaux de Paris et Marseille largement impliqués dans la vie associative, pour défendre l'avancée des droits des personnes LGBT, réfléchir aux solutions de demain et débattre ensemble des évolutions législatives ou jurisprudentielles nécessaires, soutenir les confrères isolés ou victimes de discrimination, faire entendre la voix des avocats français auprès des institutions ou des médias nationaux ou internationaux, prendre part à la communauté mondiale d'avocats LGBT.

Le Collectif PMA est soutenu par l'association [Les Enfants d'Arc en Ciel](#)

Contact médias

Arthur - a.kermalvezen@gmail.com – 06 65 37 09 98
Veronique SEHIER – Le Planning Familial - 06 86 65 25 19
Virginie RIO – Collectif BAMP - 06 67 66 35 41
Nicolas – APGL - presse@apgl.fr - 06 16 66 56 91

Donner les moyens aux associations pour répondre aux besoins des populations sur les territoires

La dissolution de l'association du Planning Familial de l'Aude, lors de l'assemblée générale extraordinaire lundi 1^{er} juillet 2019 entraîne la fermeture d'une association départementale importante pour le territoire et les personnes qui y vivent, et nous le regrettons vivement.

Malgré la reconnaissance et l'expertise de l'association sur le territoire, malgré une activité touchant près de 4000 personnes rencontrées dans le champ de la santé sexuelle, malgré des besoins toujours en augmentation sur le territoire, malgré trois salariées très impliquées dans la mise en œuvre des actions, l'investissement des membres du CA et un accompagnement de la Confédération, l'association n'a pu trouver une solution de pérennisation dans l'intérêt des populations et pour sauvegarder les emplois.

Force est de constater que dans notre réseau, l'association de l'Aude n'est pas la seule à se trouver en difficulté et c'est une source d'inquiétude que nous partageons avec bien d'autres réseaux associatifs nationaux. Cela nous conduit à nous interroger sur les conditions du développement de la vie associative dans le contexte actuel et plus largement sur l'impact sur notre fonctionnement. Malgré un « plan vie associative » lancé par le ministère, des postes FONJEP prolongés, une affectation de fonds FDVA 2 voulant répondre au financement de fonctionnement, le développement des emplois PEC...qui demandent malgré tout du temps administratif supplémentaire et sur le terrain : nous sommes loin du compte. Le Planning Familial 11 devait, comme beaucoup d'autres associations, se confronter au travail administratif de plus en plus complexe, répondre à la course aux dossiers de subventions obligeant à multiplier les financeurs, assurer la coordination et les actions alors que trop souvent le temps de coordination et de bilans ne sont financés. Notre association d'éducation populaire développe une approche de réponse aux besoins des personnes. Or souvent, les problématiques de terrain que nous identifions avec les personnes concernées, se trouvent confrontées aux logiques des appels à projets. Cette logique de financement « sur actions » rend également difficile la prise en charge de la formation des bénévoles, des conseils d'administration, et fragilise la gouvernance pourtant essentielle à la dynamique associative.

Nous devons tirer les leçons de cette situation douloureuse qui aboutit à l'arrêt de l'activité de l'association de l'Aude au risque de voir cette situation se reproduire dans d'autres départements.

Aussi, la fédération Occitanie du Planning Familial avec le soutien de la Confédération, lance un projet pilote de « préfiguration d'une plateforme ressource régionale RH, gestion et juridique ». Cette proposition vient certes trop tard pour l'association de l'Aude mais elle vise à travailler en amont au



soutien de nos associations d'Occitanie qui sont aujourd'hui fragilisées et à agir en prévention pour assurer leur survie.

.../...

.../...

La fédération veillera également à mettre en œuvre une mutualisation régionale pour assurer au maximum les engagements contractés auprès des institutions dans le cadre des projets fédéraux.

Début juillet, le [Collectif des Associations Citoyennes](#) qui a fait un travail remarquable d'analyse de la situation actuelle des associations*, s'est réuni à Marseille pour travailler sur des propositions. Le Planning Familial, membre de ce collectif, s'appuiera sur ce travail pour renforcer son réseau et fera de cette question, une priorité de son Congrès d'octobre 2019.

* <http://www.associations-citoyennes.net/>

Contacts Presse :

National : Caroline REBHI # 06 59 87 03 20 / caroline.rebhi@planning-familial.org

Fédération Occitanie : Carine FAVIER #06 88 52 09 10 / carine.favier@planning-familial.org

Jean Louis ROUSSEL # 06 15 14 80 33 / jlrousseau@yahoo.fr



Loi Prostitution de 2016 : 250 travailleurSEs du sexe en France saisissent la Cour européenne des droits de l'homme

(Paris, le 19/12/2019) Suite à la décision du 1^{er} février dernier du Conseil constitutionnel de ne pas invalider la pénalisation des clients prévue dans la loi Prostitution, 250 travailleurSEs du sexe exerçant en France ont décidé de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Elles et ils sont soutenu.e.s par 19 organisations communautaires, de santé et féministes qui défendent la santé et les droits de toutes les personnes concernées par le commerce du sexe.

Depuis des années, les travailleurSEs du sexe alertent sur les conséquences dramatiques de la pénalisation des clients et des politiques répressives à leur endroit. Qu'elles-ils soient victimes d'exploitation ou de travail forcé, quel que soit le degré d'autonomie dans l'activité, ces personnes dénoncent une mesure qui les précarise, les fragilise et les expose à des violences et des risques élevés pour leur santé. Tous les jours, elles subissent les conséquences de cette loi qui restreint fortement leur accès aux droits et à la santé.

Dans ce contexte inacceptable, 250 travailleurSEs du sexe saisissent la Cour européenne des droits de l'homme pour faire reconnaître l'atteinte à leurs droits fondamentaux : droit à la santé et à la sécurité, droit au respect de la vie privée. Elles et ils exigent l'abrogation de cette mesure dangereuse. Face à un gouvernement et à des institutions qui nient leur vie, restent sourds aux violences de leur politique, elles et ils décident d'attaquer l'Etat.

Que ce soit en Suède, en Irlande, au Canada ou en France, nous avons le recul nécessaire pour affirmer que le modèle suédois mettant en œuvre la pénalisation des clients met en danger toutes les personnes exerçant le travail du sexe. C'est pourquoi, nous, associations, leur apportons un soutien sans faille dans ce combat pour que la France cesse, conformément aux recommandations des plus hautes instances de l'ONU, d'adopter des lois répressives. Nous n'avons de cesse de le répéter, celles-

ci génèrent des effets contre-productifs dans la lutte contre l'exploitation, le travail forcé et mettent en danger la santé, la sécurité et la vie des personnes concernées. Nous exigeons que les moyens alloués servent à la lutte contre toutes les formes de violences, à permettre d'accompagner effectivement les personnes en difficulté dans toutes les dimensions sociales, sanitaires et juridiques et à garantir une réorientation de carrière pour les personnes qui le souhaitent.

Il est urgent que le sacrifice des travailleurSEs du sexe sur l'autel de la moralité cesse !

C'est pourquoi ce combat judiciaire se poursuit au niveau européen devant la Cour européenne des droits de l'homme, appuyé de nouveau par Maître Spinosi.

Contacts presse :

Acceptess-T. Giovanna RINCON - 06 73 37 95 67

Aides, Adèle SIMON - 01 77 93 97 65 / 06 98 68 01 68

Autres Regards, Jean-Régis PLOTON - 04 91 42 42 90 / 06 60 80 10 53 direction@autresregards.org

Cabiria, Antoine BAUDRY - 06 76 63 59 22

Fédération parapluie rouge, Thierry SCHAFFAUSER - 07 69 27 76 11

Grisélidis, JulieSARRAZINet June CHARLOT - 06 88 13 52 66

Les amis du bus des femmes, Elodie LAVOUTE - 06 09 88 62 19

Médecins du Monde, Insaf REZAGUI - 01 44 92 14 86/ 06 09 17 35 59 insaf.rezagui@medecinsdumonde.net

Paloma, Maiwenn HENRIQUET - 06 63 52 56 63

Sidaction, Aurélie DEFRETIN - 06 73 21 63 97 / a.defretin@sidaction.org

Strass, Anaïs de LENCLOS - 06 70 16 28 58, anaïs.strass@gmail.com et Amar PROTESTA - 0671826207

Loi bioéthique:**Droit à disposer de son corps, liberté de procréer et égalité de droits seront au cœur des débats**

Tels sont les enjeux à l'ouverture du débat sur la loi bioéthique qui s'ouvre ce mardi à l'Assemblée Nationale : permettre enfin à chaque femme d'accéder à la maternité si elle le veut, qu'elle soit célibataire ou en couple, lesbienne, hétérosexuelle ou trans ! Le Planning Familial avec les associations LGBT et les personnes concernées se bat pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes et à toute personne en capacité de porter un enfant. Il est temps de reconnaître la diversité des façons de faire famille, et d'inscrire enfin dans la loi l'égalité entre toutes les familles indépendamment de leur statut matrimonial, et entre tous les enfants, quel que soit leur mode de conception.

C'est pourquoi le Planning Familial revendique :

- La reconnaissance de la diversité des projets parentaux, sans discrimination entre les parents en fonction de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, seules ou en couple
- L'extension du droit commun à travers l'instauration d'une filiation fondée sur l'engagement parental sans régime « à part » pour les couples de femmes
- La prise en charge intégrale par la sécurité sociale de la PMA pour les couples lesbiens, les femmes célibataires et toute personne en capacité de porter une grossesse à minima selon les dispositions en vigueur pour les couples hétérosexuels
- Le choix du degré de médicalisation par les personnes concernées dans la détermination des méthodes employées
- L'autoconservation des gamètes élargie aux personnes trans dont les traitements médicaux sont cause d'infertilité et ce dès que nécessaire
- Des campagnes d'appel aux dons d'ovocytes et spermatozoïdes d'une part
- Des campagnes d'information sur l'infertilité et recherche sur les causes, notamment liées à l'environnement, et la proposition d'un bilan d'infertilité avant 30 ans, d'autre part.

Au-delà de la PMA, le Planning sera vigilant sur d'autres points qui l'inquiètent fortement dans le projet de loi actuel: le risque de création d'une nouvelle clause de conscience spécifique sur l'Interruption médicale de grossesse, et la recherche sur les embryons. Il est essentiel de favoriser le développement de la recherche et le recours au Diagnostic préimplantatoire (DPI) avec des critères bien définis, pour que les embryons réimplantés aient réellement un potentiel de développement et n'aboutissent pas à une grossesse interrompue comme c'est le cas dans beaucoup d'AMP aujourd'hui.

C'est une question de liberté, d'égalité et de justice entre toutes !

C'est aussi une question de santé publique!

#OnLutteraTantQu'IlLeFaudra !

Contacts : Véronique SEHIER veronique.sehier@planning-familial.org # 06 86 65 25 19

Danielle GAUDRY gaudry.danielle-simone@wanadoo.fr # 06 60 95 50 77

Grenelle des Violences Conjugales : le Planning sera combatif et vigilant !

Le Planning Familial propose sur le terrain des pistes d'actions au quotidien pour améliorer le dépistage des violences, la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violences. C'est pourquoi, le Planning Familial a participé au lancement du « Grenelle des Violences Conjugales » organisé par le gouvernement le 3 septembre. Les chiffres sont là pour nous rappeler ce fléau : 101 féminicides depuis le début de l'année.

Le « Grenelle des Violences Conjugales » vient de commencer. Si nous pouvons saluer la présence de plusieurs ministres, montrant que la question doit être transversale et traitée à tous les niveaux, ainsi que l'annonce de certaines mesures demandées par les associations concernant l'autorité parentale ou l'audit de 400 commissariats pour améliorer l'accueil des victimes de violences de couple, nous regrettons que certaines annonces et bilans fassent écho à divers rapports et préconisations déjà existants : les bracelets électroniques, la généralisation des prises de plaintes à l'hôpital, l'augmentation de places d'hébergement, ou encore des mesures de prévention à l'école...

Nous savons que ces mesures facilitent le parcours des femmes pour être expérimentées dans certains départements ou établissements scolaires, tout comme nous constatons aussi que la non application dans certains territoires des mesures de la loi de 2010 et des différents plans interministériels de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes provoque l'inverse et augmente les féminicides.

Nous déplorons le manque d'annonces budgétaires qui accompagnent ces annonces : il faudrait 6 millions d'euros au moins pour garantir aux 12 millions d'élèves, prévention et éducation dès le plus jeune âge lors des séances d'éducation à la sexualité (permettant de comprendre les violences, et les notions d'intimité et de protection), une campagne de prévention régulière dans les établissements scolaires et pour le grand public afin de faire évoluer les mentalités. Il faudrait encore de l'argent pour la formation des policiers, des professionnel.les sociaux, médicaux, enseignant.es, et toujours de l'argent pour garantir aux victimes une prise en charge rapide et une protection (quand il faut parfois 3 semaines pour avoir une ordonnance de protection faute du manque de professionnel.les...). Toutes ces mesures devant s'accompagner d'une augmentation de nombre de professionnel.les sur le terrain dans tous ces domaines...

Nous regrettons également le manque d'annonces concernant la santé, quand nous voyons le nombre important de violences dépistées lors de consultations gynécologiques et l'impact sur la santé des victimes, le manque d'annonces concernant la prise en charge des auteurs de violences : nous ne pouvons plus tolérer que les auteurs sortent de prison sans avoir été pris en charge de manière éducative et psychologique, comme c'est le cas depuis longtemps au Canada.

Nous sommes donc proches du milliard d'euros demandé par les associations si nous voulons une prise en charge à tous les niveaux.



Ce sont nos mères, nos amies, nos collègues, nos voisines qui sont ces victimes, et toute la société est concernée. Nous pouvons toutes et tous agir à notre niveau. Nous devons permettre à chacun et chacune d'agir dans ce sens. Des outils et des structures existent : c'est pourquoi nous participerons aux groupes de travail proposés lors de cette première journée du Grenelle, jusqu'au 25 novembre, afin de partager notre expertise et identifier les pistes concrètes de mises en œuvre rapides.

Nous ne pouvons plus attendre! Le Planning continuera à se mobiliser pour que cessent les violences faites aux femmes en France et partout dans le monde.

Contacts Presse :

Véronique Séhier : 06 86 65 25 19 / veronique.sehier@planning-familial.org

Caroline Rebhi : 06 59 87 03 20 / caroline.rebhi@planning-familial.org

Solidarité avec Hajar Raissouni : Le Planning Exige sa libération immédiate !

Le Planning Familial s'indigne de l'arrestation de Hajar Raissouni, journaliste marocaine arrêtée à Rabat dans des conditions scandaleuses en même temps que son fiancé et que le médecin chez qui elle s'était rendue ..

Accusée d'avortement illégal, et de relations sexuelles hors mariage, elle a été emprisonnée dans l'attente de son procès qui devrait avoir lieu lundi.

C'est une atteinte au respect de sa vie privée, à sa liberté et aux droits des femmes à disposer de leur corps.

L'avortement est encore interdit au Maroc, alors que 600 à 800 avortements illégaux y ont lieu chaque jour, au risque de la vie et de la santé des femmes qui y ont recours.

Des femmes, des professionnel.le.s de santé, des associations féministes et de défense des droits humains combattent tous les jours et se mettent en danger pour la légalisation de l'avortement, droit humain fondamental et condition de l'émancipation des femmes et de leur autonomie.

Le Planning Familial se joint à leur combat pour exiger la libération immédiate d'Hajar Raissouni.

Nous lutterons jusqu'à ce que chaque femme dans le monde puisse avoir accès à ce droit universel et fondamental !

#OnLutteraTantQuILeFaudra

Contacts Presse : Véronique SEHIER 06 86 65 25 19 / Danielle GAUDRY 06 60 95 50 77

www.planning-familial.org

Les jeunes réclament une éducation à la sexualité de qualité !

Depuis sa création, le Planning familial a placé le droit à l'éducation à la sexualité au cœur de ses combats. Aujourd'hui, face à une loi qui n'est toujours pas appliquée, les Jeunes Militant.e.s du Planning Familial se mobilisent et lancent une campagne pour défendre ce droit fondamental, indispensable pour la réduction des risques, l'apprentissage du consentement et du respect, l'autonomisation et l'émancipation de tou.te.s.

« On nous parle que des risques [...]. Pour le reste, t'apprends surtout de tes erreurs et des erreurs des autres », Thomas, 18 ans.

Première.e.s concerné.e.s, les jeunes se mobilisent et prennent la parole.

Voulons-nous vraiment laisser les jeunes apprendre de leurs erreurs plutôt que de les informer pour faire des choix éclairés ?

Selon la loi, ils et elles devraient bénéficier de 3 séances d'éducation à la sexualité par an. Pourtant, on en est loin : nombreux.ses sont les élèves qui n'ont eu qu'une ou deux séances au cours de leur scolarité, 13% n'en n'ont pas eu du tout (IFOP, 2016). Face à l'inaction des pouvoirs publics et à beaucoup de désinformation, les Jeunes Militant.e.s du Planning familial (JM), un groupe de militant.e.s de moins de 30 ans, ont décidé de se mobiliser et de revendiquer leurs droits en lançant la nouvelle campagne #MonEduSex. La société actuelle évolue, les représentations sur la sexualité sont en mouvement, les moyens de communication et les réseaux sociaux transforment le rapport à l'information. Il est donc essentiel d'accompagner les des jeunes pour que ces transformations amènent à une société égalitaire et respectueuse plutôt que de véhiculer les mêmes injonctions sexistes et stéréotypées.

En mettant en valeur et en visibilisant la parole de nombreux.ses jeunes qui témoignent et les soutiennent, les JM réclament une éducation à la sexualité pour tous et toutes, avec une approche émancipatrice qui intègre les notions d'égalité, de consentement, la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, ou encore une meilleure connaissance du corps féminin. Une pétition a été créée pour sensibiliser les jeunes à leurs droits et demander une formation obligatoire du corps éducatif ainsi qu'une réelle application de la loi : chng.it/57F5P4MyJC

Nous avons des droits, nous voulons des actes !

Le caractère essentiel de l'éducation à la sexualité dans la lutte contre les violences, les discriminations et la réduction des infections sexuellement transmissibles (IST) est rappelé par de nombreuses institutions internationales (OMS – UNESCO – ONU) et nationales (Haut Conseil de la Santé publique, Conseil National du Sida). En 2016, le Haut Conseil à l'Égalité et Le Défenseur des droits alertaient quant à la non-application de la loi, dont les conséquences se faisaient sentir : seul.e.s 16 % des 15-25 ans

1/2



considéraient être très bien informé.e.s sur le sida. Aujourd'hui, les IST sont en hausse chez les jeunes. Une nouvelle rentrée arrive et dans les faits rien ne change. Nous demandons des actions politiques concrètes pour faire évoluer cette situation.

Chaque année, le Planning familial rencontre plus de 119 000 mineur.e.s lors des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle, pour répondre à leurs interrogations. Mais il doit faire face à de nombreuses difficultés : le manque de formation du personnel de l'éducation, la véhémence des mouvements anti-choix, les baisses de financement, sont autant de freins qui privent les jeunes de ces espaces d'expression non-jugeants, indispensables à leur bien-être.

Les jeunes demandent des moyens pour s'épanouir et construire une société libre, ensemble suivons le mouvement !

#MonEducSex

Contacts Presse :

Caroline Rebhi, Coprésidente du Planning familial : caroline.rebhi@planning-familial.org

06 59 87 03 20

Margaux Herbin, Chargée de mission Jeunesse, margaux.herbin@planning-familial.org

01 48 07 86 87

Communiqué de presse inter-associatif du 18 septembre 2019



PROJET DE LOI BIOETHIQUE : DES PETITS PAS MAIS ENCORE BEAUCOUP DE CHEMIN A PARCOURIR !

Après trois semaines de travail en commission spéciale, le projet de loi de bioéthique a été sensiblement amélioré par rapport au texte initial. Nos associations tiennent à saluer le travail des député-es, et en particulier des rapporteur-es, qui ont oeuvré dans ce sens. Néanmoins, plusieurs sujets particulièrement importants sont toujours absents du texte, notamment à cause de l'opposition du gouvernement. Nous appelons donc les parlementaires et le gouvernement à enrichir ce texte.

Notre première préoccupation concerne la filiation des couples lesbiens ayant recours à l'AMP. Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement s'obstine à refuser aux couples de femmes l'accès au droit commun de la filiation qui encadre déjà les PMA avec tiers donneur. Comme l'ont montré les auditions des avocat.e.s et juristes spécialistes en droit de la famille, ce cadre spécifique a fait ses preuves : depuis 1994 il permet de protéger la double filiation dès la grossesse et n'a jamais été pris en défaut. Il est parfaitement applicable aux couples de femmes, sans modifier d'aucune sorte les droits et procédures des couples hétérosexuels. **Dès lors, pourquoi créer une procédure spécifique aux couples de femmes, sauf à vouloir résolument et absolument les distinguer pour en faire une catégorie à part de la population ?** Et comment justifier cette toute nouvelle interdiction aux femmes en couple avec une femme d'établir leur filiation par accouchement comme les femmes en couple hétérosexuel ou les femmes célibataires ? **Nous demandons aussi à ce que soit ouverte la possession d'état, pour que les couples séparés avant qu'une adoption de l'enfant du conjoint n'ait pu être prononcée puissent enfin établir leur filiation à l'égard des deux mères.**

Nous dénonçons ensuite l'interdiction faite aux hommes trans' de fonder une famille via une procréation médicalement assistée, alors même que nombre d'entre eux sont en capacité de porter un enfant. Depuis 2016 et la loi "Justice du XXIe siècle", les personnes trans' n'ont heureusement plus à subir une opération de stérilisation pour changer la mention de leur sexe à l'état civil : tirons-en toutes les conséquences et ouvrons-leur la PMA. Rappelons que les hommes trans' en couple hétérosexuel avec une femme cisgenre accèdent à la PMA depuis les années 80. Rappelons aussi que ces mêmes hommes trans', s'ils renoncent à changer la mention de leur sexe à l'état civil, auront accès à la PMA au regard de la loi. En refusant d'ouvrir l'AMP à toutes les personnes en capacité de porter un enfant et en refusant

d'adapter le droit de la filiation, la loi risque donc de consacrer une double différence de traitement, en raison du sexe à l'état civil, et en raison de l'orientation sexuelle !

Nous sommes également inquiète.s des difficultés d'accès à une procréation médicalement assistée de qualité en France. Disparité dans l'accès, disparité dans les pratiques suivant les centres et taux de réussite insatisfaisants comparés à ceux de nos voisins. Nous demandons à ce que l'accès à la PMA soit facilité, en restant dans le cadre des établissements publics ou des établissements privés à but non lucratif, grâce à un véritable plan de prévention de la fertilité, doté des moyens nécessaires. Pour cela, il est aussi impératif de ne pas détruire les stocks existants de gamètes et de rendre véritablement possible l'auto-conservation des ovocytes dès 18 ans.

Concernant le droit d'accès aux origines, nous nous félicitons de la possibilité donnée aux futurs adultes nés grâce à un don d'accéder à des informations non identifiantes sur la santé ou la consanguinité, ainsi que l'identité du donneur ou de la donneuse. En revanche, **plusieurs mesures indispensables manquent encore : recueil et suivi des antécédents médicaux du donneur, possibilité et moyens pour la commission d'accéder aux dossiers des donneurs et de les contacter si les personnes nées avant la loi souhaitent accéder à ces informations.** Une telle procédure, tout comme la mise en place d'un outil sécurisé de mise en relation progressive entre les donneurs et les personnes issues de leur don, permettront de mieux protéger les donneurs, dont l'anonymat est remis en cause par l'utilisation de test ADN réalisés à l'étranger

Par ailleurs, **nous ne pouvons accepter la fin de non-recevoir qu'a opposée Madame la Ministre de la Santé à propos de l'interdiction des opérations non consenties sur les enfants intersexes.** La protection de l'intégrité physique de ces enfants rentre pleinement dans l'objet de la loi de bioéthique, dont l'objectif est précisément d'encadrer les actes médicaux sur le corps humain. Si nous partageons la nécessité d'une mission d'information sur ce sujet, il faut dans le même temps poser un moratoire sur ces opérations pour faire cesser immédiatement ces mutilations.

Soucieuses de faire avancer le projet de loi vers plus d'égalité et d'efficacité ; attentives à rassurer sur les blocages actuellement rencontrés, nos associations demandent donc à être reçues dans les meilleurs délais par Madame la Ministre de la Justice et la Direction des Affaires Civiles et du Sceau, ainsi que par Madame la Ministre de la Santé et la Direction Générale de la Santé.

Contacts :

Véronique Sehier # 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planning-familial.org
Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 gaudry.danielle-simone@wanadoo.fr

Communiqué de presse inter-associatif du 18 septembre 2019



PROJET DE LOI BIOETHIQUE : DES PETITS PAS MAIS ENCORE BEAUCOUP DE CHEMIN A PARCOURIR !

Après trois semaines de travail en commission spéciale, le projet de loi de bioéthique a été sensiblement amélioré par rapport au texte initial. Nos associations tiennent à saluer le travail des député-es, et en particulier des rapporteur-es, qui ont oeuvré dans ce sens. Néanmoins, plusieurs sujets particulièrement importants sont toujours absents du texte, notamment à cause de l'opposition du gouvernement. Nous appelons donc les parlementaires et le gouvernement à enrichir ce texte.

Notre première préoccupation concerne la filiation des couples lesbiens ayant recours à l'AMP. Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement s'obstine à refuser aux couples de femmes l'accès au droit commun de la filiation qui encadre déjà les PMA avec tiers donneur. Comme l'ont montré les auditions des avocat.e.s et juristes spécialistes en droit de la famille, ce cadre spécifique a fait ses preuves : depuis 1994 il permet de protéger la double filiation dès la grossesse et n'a jamais été pris en défaut. Il est parfaitement applicable aux couples de femmes, sans modifier d'aucune sorte les droits et procédures des couples hétérosexuels. **Dès lors, pourquoi créer une procédure spécifique aux couples de femmes, sauf à vouloir résolument et absolument les distinguer pour en faire une catégorie à part de la population ?** Et comment justifier cette toute nouvelle interdiction aux femmes en couple avec une femme d'établir leur filiation par accouchement comme les femmes en couple hétérosexuel ou les femmes célibataires ? **Nous demandons aussi à ce que soit ouverte la possession d'état, pour que les couples séparés avant qu'une adoption de l'enfant du conjoint n'ait pu être prononcée puissent enfin établir leur filiation à l'égard des deux mères.**

Nous dénonçons ensuite l'interdiction faites aux hommes trans' de fonder une famille via une procréation médicalement assistée, alors même que nombre d'entre eux sont en capacité de porter un enfant. Depuis 2016 et la loi "Justice du XXIe siècle", les personnes trans' n'ont heureusement plus à subir une opération de stérilisation pour changer la mention de leur sexe à l'état civil : tirons-en toutes les conséquences et ouvrons-leur la PMA. Rappelons que les hommes trans' en couple hétérosexuel avec une femme cisgenre accèdent à la PMA depuis les années 80. Rappelons aussi que ces mêmes hommes trans', s'ils renoncent à changer la mention de leur sexe à l'état civil, auront accès à la PMA au regard de la loi. En refusant d'ouvrir l'AMP à toutes les personnes en capacité de porter un enfant et en refusant

d'adapter le droit de la filiation, la loi risque donc de consacrer une double différence de traitement, en raison du sexe à l'état civil, et en raison de l'orientation sexuelle !

Nous sommes également inquiète.s des difficultés d'accès à une procréation médicalement assistée de qualité en France. Disparité dans l'accès, disparité dans les pratiques suivant les centres et taux de réussite insatisfaisants comparés à ceux de nos voisins. Nous demandons à ce que l'accès à la PMA soit facilité, en restant dans le cadre des établissements publics ou des établissements privés à but non lucratif, grâce à un véritable plan de prévention de la fertilité, doté des moyens nécessaires. Pour cela, il est aussi impératif de ne pas détruire les stocks existants de gamètes et de rendre véritablement possible l'auto-conservation des ovocytes dès 18 ans.

Concernant le droit d'accès aux origines, nous nous félicitons de la possibilité donnée aux futurs adultes nés grâce à un don d'accéder à des informations non identifiantes sur la santé ou la consanguinité, ainsi que l'identité du donneur ou de la donneuse. En revanche, **plusieurs mesures indispensables manquent encore : recueil et suivi des antécédents médicaux du donneur, possibilité et moyens pour la commission d'accéder aux dossiers des donneurs et de les contacter si les personnes nées avant la loi souhaitent accéder à ces informations.** Une telle procédure, tout comme la mise en place d'un outil sécurisé de mise en relation progressive entre les donneurs et les personnes issues de leur don, permettront de mieux protéger les donneurs, dont l'anonymat est remis en cause par l'utilisation de test ADN réalisés à l'étranger

Par ailleurs, **nous ne pouvons accepter la fin de non-recevoir qu'a opposée Madame la Ministre de la Santé à propos de l'interdiction des opérations non consenties sur les enfants intersexes.** La protection de l'intégrité physique de ces enfants rentre pleinement dans l'objet de la loi de bioéthique, dont l'objectif est précisément d'encadrer les actes médicaux sur le corps humain. Si nous partageons la nécessité d'une mission d'information sur ce sujet, il faut dans le même temps poser un moratoire sur ces opérations pour faire cesser immédiatement ces mutilations.

Soucieuses de faire avancer le projet de loi vers plus d'égalité et d'efficacité ; attentives à rassurer sur les blocages actuellement rencontrés, nos associations demandent donc à être reçues dans les meilleurs délais par Madame la Ministre de la Justice et la Direction des Affaires Civiles et du Sceau, ainsi que par Madame la Ministre de la Santé et la Direction Générale de la Santé.

Journée mondiale de la contraception : la meilleure contraception c'est toujours celle que l'on choisit, et ce n'est pas qu'une affaire de filles et de femmes !

La contraception, un droit fondamental toujours à affirmer

La maîtrise de la fécondité est une condition primordiale de l'autonomie des femmes. La contraception est un droit des femmes à disposer de leur corps et de s'émanciper d'un destin très fortement marqué par la fonction reproductive.

La gestion de la contraception n'est pas toujours facile. Les contraintes économiques, sociales ou culturelles, les représentations, les idées reçues peuvent être de véritables obstacles. C'est parfois difficile pour les femmes - dans un contexte de plus en plus médicalisé - d'oser dire « non » à leur médecin, de réussir à questionner telle ou telle prescription ou d'aborder tranquillement les problèmes les plus intimes liés à leur corps ou à leur sexualité. C'est pourquoi, le Planning Familial revendique la nécessité de créer des espaces d'échange sur les représentations autour de la sexualité, sur le consentement, sur la contraception et sur le désir d'enfant, en dehors des normes et des injonctions sociales.

Le choix éclairé du moyen de contraception, un principe à défendre

Il est important de remettre la question du choix de la contraception et de son accompagnement au cœur du débat : comment permettre à une personne de mesurer les bénéfices et les risques d'une contraception selon sa situation actuelle, ses préférences et ses contraintes ? Cela nécessite la formation des personnes qui prescrivent la contraception sur toutes les méthodes existantes, afin de pouvoir informer et conseiller en fonction des avantages et des limites de chaque moyen contraceptif. Par ailleurs, la remise en question actuelle des modes de contraception médicalisés impose un nouveau rapport entre usagèr.e et soignant.e, en donnant une place plus importante à l'information et aux choix plutôt qu'à la prescription médicale. Le Planning Familial promeut la délégation de tâches pour les conseillères conjugales formées pour déployer une offre efficace, à moindre risque et de proximité des produits contraceptifs.

Des moyens de contraception pour toutes et tous

Des moyens de contraception existent pour les hommes, pour les personnes qui émettent des spermatozoïdes, leur permettant de prendre leur responsabilité en terme de maîtrise de leur fécondité et de partage de la responsabilité contraceptive dans leurs relations affectives et sexuelles : préservatif, contraception hormonale, contraception thermique, vasectomie, anneau. Ces moyens sont peu connus des prescripteur.trice.s et des personnes concernées. Le Planning familial défend l'information et l'accès à des moyens de contraception, adaptés aux personnes quels que soient le type de gamètes que leur corps produit, et librement choisis par elles et eux.



La contraception définitive pour les un.es et les autres doit faire partie de cette offre globale, et doit être accessible comme le prévoit la loi de 2001 (pour les majeur.es sans condition d'âge ni de situation « conjugale »). Or l'offre est aujourd'hui restreinte, et cette contraception définitive est trop souvent inaccessible.

L'accès à la contraception, un droit qui nécessite des moyens à la hauteur des enjeux

Il importe que les femmes et les hommes aient accès à une gamme de méthodes contraceptives la plus large possible, quelles que soient leurs ressources financières. Aujourd'hui, seuls les centres de planification peuvent délivrer une contraception de façon gratuite, confidentielle et anonyme. Ils constituent, avec les établissements d'information et de conseil conjugal, des lieux-ressources de proximité pour une approche globale en matière de santé sexuelle. Afin de garantir l'égalité pour toutes et tous, le Planning demande la prise en charge totale de tous les moyens de contraception jusqu'à 25 ans, l'accès à l'information et à toutes les méthodes de contraception dont la contraception définitive, et des réponses aux femmes en situation de vulnérabilité et aux jeunes éloignés des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

A l'occasion de la journée mondiale de la contraception, le Planning Familial rappelle que toute personne, sans condition de situation ou de ressources, doit pouvoir exercer le droit de choisir une contraception adaptée et remboursée, en toute confiance, après avoir reçu une information claire et objective sur l'ensemble des moyens de contraception. Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental : le droit de choisir ! L'information sur les différents moyens de contraception est un préalable indispensable à l'exercice de ce droit de choisir.

Contacts Presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planning-familial.org

Lydie Porée # 06 87 16 36 68 lydie.poree@planning-familial.org

L'avortement est un droit et un choix fondamental !

“Le 16 janvier 2019, une jeune femme de 18 ans appelle le numéro vert 0800 08 11 11 “Sexualité, contraception, IVG”. Elle est à 8 semaines d'aménorrhée + 6 jours; elle recherche une autre structure pour avorter car le premier rendez-vous qu'elle a obtenu avec un médecin pour sa demande d'IVG aura lieu un mois et demi après son appel.”

A l'occasion de la journée internationale pour le droit à l'avortement, le Planning Familial, association féministe de terrain, rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire en France pour que ce droit soit effectif pour toutes, partout.

En nous appuyant sur la parole des femmes recueillie lors de nos permanences téléphoniques et physiques, nous constatons qu'elles sont confrontées trop souvent encore à la culpabilisation conséquente au jugement de certain.es soignant.es envers elles, à des délais de prises de rendez-vous trop longs, à la désinformation, et même au refus de certain.es professionnel.le.s de les orienter vers un service ou un.e professionnel.le qui pratiquent l'IVG.

Nous dénonçons ces dysfonctionnements comme de vrais freins à l'accès à l'avortement, comme nous dénonçons également la double clause de conscience relative à l'IVG prévue pour les personnel.le.s médicaux, la fermeture de centres d'IVG et le manque de structures sur plusieurs territoires.

En France, bien qu'inscrit dans la loi, l'avortement n'est toujours pas « légitime ». Les femmes doivent se justifier régulièrement d'un avortement trop souvent perçu comme un « échec ». Pourtant la loi française dit que c'est leur droit et qu'elles seules sont aptes à choisir cette solution.

Nous réaffirmons que toute femme, toute personne en capacité de porter un enfant, doit pouvoir avorter en France et dans de bonnes conditions. L'allongement des délais légaux pour l'IVG en France pourrait répondre aux 4000 femmes qui partent encore chaque année à l'étranger pour avorter.

Seuls 36% de la population mondiale vit dans des pays où l'avortement est autorisé, sans restriction de conditions. Et encore 47 000 femmes décèdent chaque année des suites d'un avortement illégal, soit une femme toutes les 9 minutes. Parmi celles qui en réchappent, beaucoup devront vivre avec des séquelles, et pour d'autres c'est l'incarcération qui les attend. Le prix du libre choix de procréer ou pas.

Nous savons que ces morts sont évitables et que toutes les femmes dans tous les pays, doivent pouvoir décider si elles veulent avoir ou ne pas avoir d'enfant et quand. C'est le sens de la mobilisation que nous appelons le 28 septembre prochain dans le cadre de la Journée internationale pour le droit à l'avortement.

#AvorterEstUnDroitFondamental

Plus d'infos sur notre site : www.planning-familial.org

Contacts Presse :

Caroline REBHI # 06 59 87 03 20 caroline.rebhi@planning-familial.com

Sarah DUROCHER # 06 85 42 57 87 sarah.durocher@planning-familial.com

Qui veut tuer le Planning Familial ? et pourquoi ?

Pour la énième fois, Le Planning se retrouve dans l'oeil d'un cyclone médiatique, toujours avec les mêmes medias, et toujours sur les mêmes sujets!

Devant tant d'acharnement à son égard, le Planning s'interroge :

- sur l'éthique de certains journalistes et de médias qui sans s'informer à la source, extraient des propos hors de leur contexte pour poser des débats de façon délétère
- sur la posture de certains partenaires institutionnels et associatifs qui ne connaissent plus les numéros de téléphone du Planning pour se renseigner et relaient des informations non vérifiées
- sur la méthode de communication qui consiste à adresser aux médias une lettre avant même qu'elle soit envoyée à ses propres destinataires, les co présidentes du Planning
- sur cette soudaine et lourde suspicion qui fait du Planning un "traître au féminisme et à la laïcité", ce qui permet d'évacuer les débats et bilans de politiques publiques.

Ces règlements de comptes à "fleurets très peu mouchetés" qui se substituent à des débats respectueux nous indignent !

"Bienheureux.ses" celles et ceux qui n'y comprennent rien : le Planning Familial est toujours (ben oui!) une association féministe et laïque (statuts et charte), qui prépare son congrès national de fin octobre à Niort. Pour ce faire, les associations départementales qui le composent sont sollicitées démocratiquement sur les sujets qu'elles souhaitent voir aborder lors du congrès qui fixera les orientations du mouvement pour les trois prochaines années.

Diffuser le texte interne de synthèse préparatoire au débat de notre mouvement, et l'utiliser pour faire un scoop et remuer la fange est éthiquement répugnant.

Nous revendiquons de pouvoir exprimer dans un cadre sécurisant, sécurisé et démocratique tous les questionnements qui traversent notre mouvement et la société française, et pour que les orientations soient prises en toute connaissance de cause. En effet, nous ne faisons pas "l'autruche" face à tous les débats et toutes les questions socialement vives, et nous n'exigeons pas des associations départementales qu'elles adoptent une seule et unique manière de penser et de réfléchir. Néanmoins, les votes sur les orientations politiques nationales auront bien lieu lors du congrès et le Planning sera attaché à communiquer sur les orientations ainsi décidées collectivement.

Merci à celles et ceux qui nous soutiennent et avec qui nous travaillons afin de défendre les droits sexuels et reproductifs pour toutes les personnes sans discriminations, pour le droit de choisir et la construction d'une société juste et pour égalitaire !

Pour celles et ceux qui doutent et qui ont besoin d'information :

<https://t.co/tFBY2AP996?amp=1> : Libération 7/03/2019 : « Le Planning n'a jamais renoncé à la laïcité »
<https://www.planning-familial.org/fr/media/1030/download>

#OnEstLePlanning #OnLutteraTantQuIlLeFaudra

Contact Presse : Véronique SEHIER 06 86 65 25 19 Caroline REBHI 06 59 87 03 20

Le Planning Familial 4 square Saint Irénée 75011 01 48 07 29 10 www.planning-familial.org



**Un projet de loi polonais
menace la sécurité des enfants
et la protection des femmes
contre les violences**

Le Parlement polonais délibère en ce moment sur un projet de loi qui va mettre en danger les jeunes en Pologne, menaçant leur bien-être émotionnel, physique et social, en censurant toute information sur la santé sexuelle et reproductive et la prévention des violences sexuelles. Il n'est pas surprenant que l'organisation fondamentaliste **Ordo Iuris** soit à l'initiative de cette loi qui constitue une menace réelle pour les jeunes femmes et les filles, qui sont toujours la cible d'attaques.

Les auteurs de ce projet de loi rétrograde veulent censurer et punir les personnes qui s'occupent de la santé des enfants et de la sécurité des femmes. Ils

proposent d'imposer des peines de prison de trois ans à quiconque travaille à protéger les jeunes en les éduquant sur la vie relationnelle, la santé, la vie intime et la prévention de la violence.

Il s'agit d'une proposition tout à fait irresponsable à l'heure du numérique où il n'est pas possible de contrôler les informations que les jeunes voient et la façon dont ils les interprètent. Dès l'âge de neuf ans, ils peuvent accéder aux premières informations sur les relations via la pornographie sur Internet. La violence à l'égard des femmes et des filles est endémique dans le monde entier ; en Pologne, 4,5 millions de femmes subissent des violences psychologiques de la part de leur partenaire ou mari actuel; et 2 millions de femmes subissent des violences physiques ou sexuelles.

Partout dans le monde, les parents veulent protéger leurs enfants contre les violences à mesure qu'ils atteignent l'âge adulte et leur assurer une vie heureuse et saine. A cet égard, il est urgent qu'ils soient soutenus par la communauté au sens large, et l'école en fait partie. Des études menées dans plusieurs pays montrent que l'éducation portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes et mettant l'accent sur le consentement peut réduire la violence au sein du couple.

Pourtant, au moment même où ce soutien est plus que nécessaire, ce projet de loi vise à l'arracher aux parents polonais et à permettre à l'Etat d'abdiquer sa responsabilité de



protéger la santé et la sécurité de ses citoyen.ne.s, notamment des femmes et des jeunes. L'intention du projet de loi reflète de près une loi russe de 2012 qui a interdit toute information sur l'éducation sexuelle, empêchant les enseignant.e.s de contribuer à réduire les grossesses chez les adolescentes et les taux de VIH. Ce serait un exemple tragique à suivre pour la Pologne.

Irene Donadio, Senior Lead for Partnerships and Strategy à l'IPPF European Network, a déclaré:

"Les idéologues à l'origine de ce projet de loi punitif ne se soucient manifestement pas des véritables défis auxquels sont confrontés les parents, les enfants et la société. L'époque dans laquelle nous vivons est pleine de nouveaux dangers, et les gouvernements devraient protéger et soutenir les jeunes afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à des relations intimes saines tout au long de leur vie, contribuant ainsi à stopper une épidémie de violence dirigée contre les femmes. J'ai un frisson dans le dos à l'idée que des personnes essaient plutôt de ramener les filles et les garçons dans un monde d'ignorance et de peur. Il est également révélateur qu'une initiative prétendument destinée à prévenir la pédophilie ne propose aucune mesure de lutte contre la violence telle que celle perpétrée par l'Église catholique dans le plus grand scandale d'abus pédosexuels en Pologne. L'IPPF EN exhorte le Parlement polonais à défendre la santé et le bien-être des enfants au lieu de leur retirer les protections essentielles."

Contacts Presse :

Véronique SEHIER # 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planing-familial.org

Irène DONADIO # +32 491 71 93 90 idonadio@ippfen.org

Le 30^{ème} congrès du Planning Familial intitulé « #OnEstLePlanning - Un mouvement pour l'émancipation et la transformation sociale - Féministe, participatif et inclusif ! » se déroulera à Niort du 25 au 27 octobre 2019.

Depuis notre dernier congrès en avril 2016, des changements importants ont marqué profondément le monde : dès son élection, Donald Trump aux Etats-Unis, première puissance mondiale, a rétabli la règle du bâillon mondial (Global Gag Rule) qui interdit aux ONG étrangères recevant des fonds américains pour la planification familiale, de défendre le droit à l'avortement. A sa suite, d'autres élections ont mené au pouvoir des populistes conservateurs voire d'extrême-droite comme au Brésil, qui défendent une vision traditionnelle de la famille et des rôles sociaux. A l'abri de ce monde d' « hommes forts » (Trump, Poutine, Erdogan, Bolsonaro, Orban ou encore Salvini) les discours de haine, contre les droits des femmes et des LGBTIQ+ en particulier, mais aussi à l'encontre des personnes migrantes, ont pu se développer, accompagnés de décisions législatives renforçant les murs de l'inégalité sociale et économique. En exemple: un après le G7/W7 où - malgré une forte mobilisation de la société civile et des jeunes générations - les droits des femmes et en particulier les droits sexuels et reproductifs ont été à nouveau écartés, la lutte contre les inégalités, qui devait en être un thème majeur, est restée en arrière-plan .

Le mouvement « metoo » a toutefois fait bouger les sociétés en rendant visibles, par la prise de parole des femmes elles-mêmes, les violences sexistes et sexuelles qu'elles subissent au quotidien. Ce mouvement, en lien avec le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex conjoint, a contribué à déclencher, en France, la mise en place d'un Grenelle des violences par les pouvoirs publics dont on espère vivement qu'il amènera des moyens et des solutions à la hauteur des enjeux. Des féminicides aux inégalités de salaire en passant par les pratiques de harcèlement, les violences conjugales ou encore la culture du viol, c'est un continuum de la domination masculine qui s'exprime, encore et toujours, souvent impunément.

Dans ce monde profondément inégalitaire, les avancées obtenues grâce aux luttes féministes, dans laquelle le Planning familial s'inscrit comme mouvement d'éducation populaire, de transformation sociale et de défense des droits sexuels et reproductifs, restent ainsi fragiles et insuffisantes. Notre 30^{ème} congrès les 25, 26, 27 octobre à Niort, réunira le large réseau du Planning Familial composé de 71 associations départementales et de 13 fédérations régionales pour décider des orientations stratégiques des 3 prochaines années dans ce contexte national et international.

C'est le Planning familial 79 qui accueillera ce congrès national au parc des expositions de Noron. Plus de 200 représentant.e.s des associations départementales et fédérations régionales du Planning Familial de France métropolitaine et d'Outre-Mer se réuniront pour échanger, débattre et voter les grandes orientations qui guideront l'action du Planning pour les trois années à venir (2020/2023). Ces orientations stratégiques nationales seront ensuite déclinées en actions départementales locales comme dans celui des Deux-Sèvres.

Si le congrès est réservé aux membres du Planning familial mandatés par leur association départementale, la soirée du samedi 26 octobre sera ouverte à tout public. Chloé Martin, comédienne professionnelle et



bénévole du Planning Familial 79, jouera son Seule-en-scène « La part égale », dans le cadre des 10 ans de ce spectacle. Billetterie en ligne : www.helloasso.com/associations/la-d-ame-de-compagnie ou sur place dès 19h30. Tarif : 10 €.

Nous vous donnons rendez-vous à la conférence de presse organisée en amont du congrès, le vendredi 25 octobre à 11h30 dans les locaux du Planning Familial 79 à Niort (enceinte de l'école Pasteur, 13E rue Louis-Braille à Niort. Tél. : 05 49 26 95 08).

Contacts Presse:

Association départementale des Deux-Sèvres : Laetitia Hamot, présidente # 06 74 81 69 54

Confédération nationale du Planning Familial :

Caroline REBHI # 06 59 87 03 20 caroline.rebhi@planning-familial.org

Véronique SEHIER # 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planning-familial.org

#OnEstLePlanning, et on en est fier.e.s !

Le 30ème congrès du Planning Familial vient de se terminer à Niort. Nous sommes fièr.e.s de réaffirmer que notre mouvement est un mouvement politique, féministe, d'éducation populaire. Un mouvement de transformation sociale, pour une société juste, laïque, inclusive et égalitaire. Sans esquiver les débats, le congrès a réaffirmé les valeurs fondamentales du Planning et leur mise en pratique avec l'accueil inconditionnel de toutes les personnes et leur inclusion dans le mouvement, sur le terrain comme dans les instances de gouvernance.

C'est un mouvement plus fort qui ressort de ce congrès, décidé à défendre les orientations votées et des valeurs qui essuient des attaques permanentes.

Tant qu'une femme n'aura pas accès aux droits fondamentaux, tant qu'une femme vivra les conséquences de politiques migratoires injustes, ensemble nous nous battons. Tant que le droit de vivre sa vie sexuelle en toute liberté, sans contrainte ni dépendance, ne sera pas respecté comme un droit fondamental, nous nous battons. Tant que des personnes subiront des discriminations et violences sexistes, sexuelles, liées à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre, nous nous battons. Tant que chaque jeune ne pourra accéder à l'information et à l'éducation nécessaires pour être en capacité de faire ses propres choix, nous nous battons.

Ces combats, nous souhaitons les mener avec celles et ceux qui partagent ces valeurs, en France, en Europe et à l'International, car ils dépassent largement nos frontières. Nous nous opposerons à toutes les politiques qui attaquent les droits et les libertés, et qui font le lit des populismes et de l'extrême droite. Nous sommes solidaires des femmes algériennes, des femmes kurdes, des femmes d'Amérique Latine et de toutes les personnes qui luttent aujourd'hui pour leurs libertés, pour leurs droits, pour la démocratie, pour l'égalité.

Nous lutterons tant qu'il le faudra pour que chaque personne puisse jouir de ses droits !
Nous sommes fières de faire mouvement : #OnestlePlanning ! On continue !

Contacts Presse :

Caroline REBHI # 06 59 87 03 20 caroline.rebhi@planning-familial.org

Véronique SEHIER # 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planning-familial.org

Stop aux violences !**Ensemble nous marcherons le 23 novembre avec # Nous Toutes****PARCE QUE !**

- il n'est pas acceptable qu'une femme meure tous les 2 jours sous les coups de son partenaire ou ex partenaire
- il n'est pas acceptable que 80% des plaintes soient classées sans suite
- il n'est pas acceptable que des femmes qui ont prévenu qu'elles faisaient l'objet de menaces soient laissées sans protection
- il n'est pas acceptable que les auteurs de violences ne soient pas pris en charge
- il n'est pas acceptable que la prévention des violences sexistes et sexuelles et des LGBTphobies ne soit pas une priorité dans l'éducation de toutes et tous les jeunes dès le plus jeune âge

Nous marcherons le 23 novembre avec toutes les associations et toutes les personnes qui veulent mettre fin à ce continuum des violences !

Pour le Planning, il est urgent d'agir au niveau national et international avec les moyens nécessaires pour lutter contre toutes les formes de violences qui s'exercent envers les femmes parce qu'elles sont nées femmes, avec l'approche globale préconisée par la convention d'Istanbul dont la France est signataire. L'approche globale c'est tout à la fois : accueillir les femmes de façon inconditionnelle, les écouter, les protéger, les accompagner, dépister les violences, faire de la formation des professionnel.le.s une priorité, prendre en charge les auteurs, sortir du silence, enfin !

Qu'il s'agisse de violences sexuelles, de violences physiques ou de féminicides, les violences relèvent d'un continuum du rapport de domination masculine. L'intégration d'une réflexion sur la place des hommes et des femmes dans notre société, ainsi que son changement est l'affaire de toutes et tous. – le silence joue toujours en faveur des auteurs.

Ensemble, nous pouvons les combattre: à l'école avec les enseignant.e.s, à la maison avec les parents, par l'éducation entre pair.e.s, entre ami.e.s, auprès de professionnel.les, dans l'espace public ...

Comme il l'a réaffirmé lors de son congrès à Niort le mois dernier, Le Planning continuera à se battre contre toutes les formes de violences, et particulièrement:

- pour que toutes et tous les jeunes (scolarisé.es ou pas) bénéficient de séances d'éducation à la sexualité dès le plus jeune âge (loi de 2001)
- pour la mise en œuvre des séances d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée notamment sur les violences intrafamiliales à caractère sexuel (circulaire de l'éducation nationale de 2010)



- pour faire acter la reconnaissance des féminicides comme crimes dans notre Code Pénal, maillon incontournable pour lutter efficacement contre la reproduction des violences
- pour que le tryptique des 3 P « prévention, protection des victimes et punitions des auteurs » soit appliqué sur tous les territoires

Pour qu'en France et dans le monde, nos filles, leurs filles et leurs petites filles puissent vivre dignement, le Planning se joint à l'appel de # NousToutes pour marcher toutes et tous ensemble le **23 novembre à Paris**.

Contacts Presse :

Caroline REBHI # 06 59 87 03 20 caroline.rebhi@planning-familial.org

Danielle GAUDRY gaudry.danielle-simone@wanadoo.fr # 06 60 95 50 77



Loi Prostitution de 2016 : 250 travailleurSEs du sexe en France saisissent la Cour européenne des droits de l'homme

(Paris, le 19/12/2019) Suite à la décision du 1^{er} février dernier du Conseil constitutionnel de ne pas invalider la pénalisation des clients prévue dans la loi Prostitution, 250 travailleurSEs du sexe exerçant en France ont décidé de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Elles et ils sont soutenu.e.s par 19 organisations communautaires, de santé et féministes qui défendent la santé et les droits de toutes les personnes concernées par le commerce du sexe.

Depuis des années, les travailleurSEs du sexe alertent sur les conséquences dramatiques de la pénalisation des clients et des politiques répressives à leur endroit. Qu'elles-ils soient victimes d'exploitation ou de travail forcé, quel que soit le degré d'autonomie dans l'activité, ces personnes dénoncent une mesure qui les précarise, les fragilise et les expose à des violences et des risques élevés pour leur santé. Tous les jours, elles subissent les conséquences de cette loi qui restreint fortement leur accès aux droits et à la santé.

Dans ce contexte inacceptable, 250 travailleurSEs du sexe saisissent la Cour européenne des droits de l'homme pour faire reconnaître l'atteinte à leurs droits fondamentaux : droit à la santé et à la sécurité, droit au respect de la vie privée. Elles et ils exigent l'abrogation de cette mesure dangereuse. Face à un gouvernement et à des institutions qui nient leur vie, restent sourds aux violences de leur politique, elles et ils décident d'attaquer l'Etat.

Que ce soit en Suède, en Irlande, au Canada ou en France, nous avons le recul nécessaire pour affirmer que le modèle suédois mettant en œuvre la pénalisation des clients met en danger toutes les personnes exerçant le travail du sexe. C'est pourquoi, nous, associations, leur apportons un soutien sans faille dans ce combat pour que la France cesse, conformément aux recommandations des plus hautes instances de l'ONU, d'adopter des lois répressives. Nous n'avons de cesse de le répéter, celles-

ci génèrent des effets contre-productifs dans la lutte contre l'exploitation, le travail forcé et mettent en danger la santé, la sécurité et la vie des personnes concernées. Nous exigeons que les moyens alloués servent à la lutte contre toutes les formes de violences, à permettre d'accompagner effectivement les personnes en difficulté dans toutes les dimensions sociales, sanitaires et juridiques et à garantir une réorientation de carrière pour les personnes qui le souhaitent.

Il est urgent que le sacrifice des travailleurSEs du sexe sur l'autel de la moralité cesse !

C'est pourquoi ce combat judiciaire se poursuit au niveau européen devant la Cour européenne des droits de l'homme, appuyé de nouveau par Maître Spinosi.

Contacts presse :

Acceptess-T. Giovanna RINCON - 06 73 37 95 67

Aides, Adèle SIMON - 01 77 93 97 65 / 06 98 68 01 68

Autres Regards, Jean-Régis PLOTON - 04 91 42 42 90 / 06 60 80 10 53 direction@autresregards.org

Cabiria, Antoine BAUDRY - 06 76 63 59 22

Fédération parapluie rouge, Thierry SCHAFFAUSER - 07 69 27 76 11

Grisélidis, JulieSARRAZINet June CHARLOT - 06 88 13 52 66

Les amis du bus des femmes, Elodie LAVOUTE - 06 09 88 62 19

Médecins du Monde, Insaf REZAGUI - 01 44 92 14 86/ 06 09 17 35 59 insaf.rezagui@medecinsdumonde.net

Paloma, Maiwenn HENRIQUET - 06 63 52 56 63

Sidaction, Aurélie DEFRETIN - 06 73 21 63 97 / a.defretin@sidaction.org

Strass, Anaïs de LENCLOS - 06 70 16 28 58, anaïs.strass@gmail.com et Amar PROTESTA - 0671826207